

DORDOGNE



IMMEUBLES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET SUR LES SITES



- CI. MH : Classement parmi les monuments historiques - Loi du 31 Décembre 1913
Inv. MH : Inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques - Loi du
31 Décembre 1913
S. CI : Site Classé - Loi du 02 Mai 1930
S. Ins : Site Inscrit - Loi du 02 Mai 1930
ZPPAUP : Loi de décentralisation du 07 Janvier 1983 et Loi "Paysages" du 08 Janvier 1993
PSMV : Loi du 04 Août 1962



Mise à jour : 3 Août 2005

Abjat-sur-Bandiat :

- Eglise Saint-André (Inv. MH : 27 janvier 1994).

Abrillac :

- Restes de l'ancien couvent. Voir : Beynac-et-Cazenac.

Abzac (Grotte d') :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Agnelas (Grotte de Las) :

- Voir Sourzac.

Agonac :

- Eglise Saint-Martin (Cl. MH : 22 mai 1900).

Aigueparse :

- Eglise. Voir : Mazeyrolles.

Aillac :

- Eglise. Voir Carsac-Aillac.

Ajat :

- Eglise (Inv. MH : 25 avril 1925).
- Eglise de Bauzens (Cl. MH : 25 août 1909).
- Château (Inv. MH : 8 juin 1925).

Allas-Les-Mines :

- Eglise : façade avec le clocher - arcade et la tourelle d'escalier (Inv. MH : 3 avril 1984).

Allas-l'Evêque :

- Eglise. Voir : Saint-André d'Allas.

Allemans :

- Eglise Saint-Pierre-aux-Liens (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Site de la Rivière (S. Ins. : 19 mars 1991).

Alles-sur-Dordogne :

- Voir : Vézère (Vallée de la) : S. Ins. : 8 août 1968. Voir : Confluent de la Vézère : S. Ins. : 8 août 1969.
- Voir : Limeuil : S. Cl. : 31 octobre 1985.

Angle (Rocher de l') :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Tursac.

Angoisse :

- Château de Rouffiac en totalité [parcelle n° 51 section ZL du cadastre] ainsi que le jardin et l'étang [parcelles n° 56-47-48-50 section ZL du cadastre] (Inv. MH : 15 mars 2002).

Annesse-et-Beaulieu :

- Ensemble formé par le bourg et comprenant les lieux dits Annesse nord (section AV en totalité) ; Beaulieu nord (section AD en totalité), Beaulieu sud (section AE) délimité comme suit : depuis la limite des sections AE/AD, la limite nord-est et sud-est du lieu dit Beaulieu sud, la limite sud-est et nord-est de la parcelle n° 17 (section AE), la limite des sections AE/AD jusqu'à la limite nord-est du lieu dit Beaulieu Sud (point de départ) [S. Ins. : 30 octobre 1975].

Antonne-et-Trigonant :

- Château des Bories (Cl. MH : 29 mars 1974).
- Château de Trigonant (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Rochers à cupules de Borie-Belet comprenant l'esplanade avec ses 30 cupules et la terrasse qui en compte 15, groupées autour de rochers aménagés par l'homme, et coteau du "Roi des Chauzes" (S. Cl. : 8 septembre 1932).
- Site de Lanmary délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de l'intersection des sections A1/E1 avec la limite des communes Antonne et Trigonant/Sarliac-sur-l'Isle : la limite des communes Antonne-et-Trigonant /Sarliac-sur-l'Isle, la limite sud-est de la section A2, la limite sud-est et sud de la section D2, le chemin rural bordant la limite sud de la parcelle n° 149 (section D1), le chemin rural bordant la limite ouest de la parcelle n° 148 puis la limite sud-ouest du lieu dit "Les Farges" (section D1), le C.V.O. n° 5, la limite des communes d'Antonne et Trigonant-Trélassac, le C.V.O. n° 5 de Cornille à Antonne, le C.D. n° 69 de Brantôme à Cubjac, la limite des sections A1/E1 jusqu'à son intersection avec la limite communale (point de départ) [S. Ins. : 10 mai 1979].

Archignac :

- Eglise (Inv. MH : 29 novembre 1948).

Atur :

- Eglise (Inv. MH : 21 mai 1948)
- Lanterne des Morts, avec une zone de 6 mètres de rayon (Cl. MH : 21 mai 1932).
- Z.P.P.A.U.P. (30 décembre 1994).

Aubas :

- Eglise (Inv. MH : 18 septembre 1970).
- Château de Sauveboeuf (Inv. MH : 2 juillet 1987).

Auberoche :

- Chapelle Saint-Michel. Voir : Change (Le).
- Château. Voir : Fanlac

Aucord (Aucors):

- Château. Voir : Beaussac.

Audi (Abri) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Augnac :

- Ensemble formé par le château de Leygurat (S. Ins. : 12 mai 1975).

Audrix :

- Eglise (Ins. MH : 27 décembre 1973).
- Site du Gouffre de Proumeyssac (S. Cl. : décret du 22 novembre 1991).

Auriac-du-Périgord :

- Eglise (Inv. MH : 27 décembre 1973).
- Chapelle Saint-Rémy-d'Auriac (Inv. MH : 13 janvier 1948).
- Château de la Faye (Inv. MH : 24 juin 1948).

Azerat :

- Chapelle Notre-Dame de Bonne Espérance (Inv. MH : 29 novembre 1948).

Bachelierie (La) :

- Château de Rastignac : façades, toitures, vestibule d'entrée et escalier de pierre du château ; commons et parc (Cl. MH : 16 janvier 1946 et 15 juin 1951).

Badefols-d'Ans :

- Eglise (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château (Inv. MH : 11 avril 1947).

Badefols-sur-Dordogne :

- Ensemble formé par le bourg et les ruines du château et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

. Au nord : la limite nord du lieu dit "le Bourg nord", les "Rochers Blancs" ; la limite nord de la parcelle n° 25 (section A1).

. A l'est : la limite est de la parcelle n° 25 (section A1) ; la limite des lieux dits "les Rochers Blancs - La Garenne ; les Rochers Blancs - Le Grand Près ; le Bourg nord - Le Grand Près".

. Au sud : le C.V.O. n° 2 de Badefols au Buisson ; le C.V.O. n° 3 de Badefols à Molières ; le ruisseau de Badefols (rive droite) ; la limite ouest de la parcelle n° 93 (section B1) ; la limite sud de la parcelle n° 81 (section B1) ; la traversée du C.G.C. n° 29 de Lalinde au Buisson ; la limite nord-est et nord-ouest de la parcelle n° 94 (non comprise) ; la limite sud-ouest des parcelles n°s 72 et 71 (section B1).

. A l'ouest : la rive gauche de la Dordogne (parcelles n°s 4 à 25, section A1 [Bourg nord] ; n°s 71 à 93, section B1 [Bourg sud] du cadastre) [S. Ins. : 20 septembre 1973].

Badeix :

- Restes du prieuré. Voir : Saint-Estèphe.

Baneuil :

- Eglise : choeur et clocher sur coupole (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château (Inv. MH : 3 octobre 1946).
- Ecluse de la Borie-Basse : l'écluse dans sa totalité, y compris le déversoir et l'aqueduc de communication, le pont supérieur qui lui fait suite et les façades et les toitures de la maison éclusière de la Borie-Basse (parcelles n°s 23 et 25, section AK et appartenant à l'Etat) [Inv. MH : 11 septembre 1996].
- Aqueduc du port de Lanquais : parcelle n° 18 section AK et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).
- Voir : **Commune de Couze Saint-Front** : Le bâtiment face au manoir dit "Moulin sous le Roc".

Bannes :

- Château. Voir : Beaumont du Périgord.

Bara-Bahau (Grotte de) :

- Voir : Bugue (Le).

Bardou :

- Château (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Bassillac :

- Château de Rognac et moulin contigu (Inv. MH : 12 juillet 1945).
- Voir : **Commune d'Antonne et Trigonnant** : Château de Trigonnant.

Bauzens :

- Eglise. Voir : Ajat.

Bayac :

- Gisement de La Gravette (Cl. MH : 15 mars 1945).
- Château : façades et toitures de la tour circulaire (Inv. MH : 5 novembre 1970).
- Voir : Commune de **Beaumont du Périgord** : Château de Bannes / **Commune de Bourniquel** : Gisement des Jean-Blancs.

Beaulieu :

- Château. Voir : Mareuil-sur-Belle.

Beaumont du Périgord :

- Eglise (Cl. MH : 8 avril 1909).
- Château de Bannes : ensemble formé par le château de Bannes avec sa barbacane [parcelle n° 318 section A du cadastre] et le pigeonnier [parcelle n° 317 section A du cadastre] (Cl. MH : 13 février 2002). **Cet arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des 31 mars 1928 et 26 novembre 1998.**
- Restes du château de Luzier et son portail monumental (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Porte de Luzier (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison à cornière, parcelle n° 164, section C du cadastre : façade sur la place et toiture correspondante (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Marché couvert avec cornières, parcelle n° 166, section C du cadastre : façade sur la place et toiture correspondante (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison à cornière, parcelle n° 170, section C du cadastre : façade sur la place et toiture correspondante (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison à cornière, parcelle n° 293, section C du cadastre : façade sur la place et toiture correspondante (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison à cornière, parcelle n° 300, section C du cadastre : façades et toitures (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison à cornière, parcelle n° 301, section C du cadastre : façades et toitures (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison, parcelle n° 302, section C du cadastre : façade sur le rempart et toiture correspondante (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison, parcelle n° 303, section C du cadastre : façades sur le rempart et sur la porte de Luzier et toitures correspondantes (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison, parcelle n° 304, section C du cadastre : façades sur le rempart et sur la porte de Luzier et toitures correspondantes (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maisons, parcelles n°s 305 et 306, section C du cadastre : façades sur le rempart et toitures correspondantes (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maisons, parcelles n°s 307 et 308, section C du cadastre : façades et toitures (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Maison, parcelle n° 309, section C du cadastre : façades et toitures (Inv. MH : 17 mai 1952).
- Voir : **Commune de Bayac** : Gisement de la Gravette / **Commune de Bourniquel** : Gisement du Malpas et Gisement des Jean-Blancs / **Commune de Nojals et Clottes** : Allée couverte du Blanc.

Beaupouyet :

- Eglise : parties du XII^e siècle du choeur (Inv. MH : 2 janvier 1948).
- Ensemble formé par le château des Fournils et son parc (S. Ins. : 24 décembre 1980).

Beauregard :

- Château. Voir : Mareuil-sur-Belle.

Beauregard et Bassac :

- Dolmen, dans la propriété de M. Albert Lansade (Cl. MH : 1er mars 1940).

Beauregard de Terrasson :

- Château de Mellet : façades et toitures du château et des communs (Inv. MH : 2 février 1990).

Beaureille (La) :

- Manoir. Voir : Saint-Georges de Monclard.

Beauronne :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).

Beaussac :

- Eglise (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château d'Aucord (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Château de Poutignac (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Beuvais :

- Château. Voir : Lussas-et-Nontronneau.

Belaygues :

- Prieuré. Voir : Gonterie-Boulouneix (La).

Bellussière :

- Château. Voir : Rudeau-Ladosse.

Belvès :

- Eglise Notre-Dame de Moncuq (Cl. MH : 03 février 2000).
- Château, à l'angle de la Grand-Rue et de la place Saint-Dominique (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Belfroi, place du Marché (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Tour de la Mairie (Cl. MH : 19 novembre 1910).
- Tour de l'Hôpital, place Peyrignac (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Tour de l'Auditoire, rue des Templiers (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Halle, place du Marché (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Manoir de Pech Godou : façades et toitures (Inv. MH : 23 février 1981).
- Restes de l'Hôtel Bontemps, rue des Fillols (parcelle n° 429/A) (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Village et ses abords, délimités : au nord, par le C.D. n°54, le C.V. n° 4 et le C.D. n° 53 ; à l'est, par la R.N. n° 710 ; au sud, par le C.D. n° 52, le C.V.O. n° 5, le C.V.O. n° 101 ; à l'ouest, par le C.D. n° 53 et le C.V. n° 4 (S. Ins. : 6 février 1969).

Berbiguières :

- Château (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Ensemble formé par le front de la Dordogne (S. Ins. : 28 novembre 1980).
- Ensemble formé par le bourg et ses abords et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : en partant au nord depuis le C.D. n° 48, la limite nord des parcelles n°s 356, 357, 358, section A2 ; le chemin rural non numéroté longeant la limite nord des parcelles n°s 358 bis, 150, 142 et 140, section A2 ; le chemin rural non numéroté longeant la limite est du lieu dit "Sous le Montaud" ; le chemin rural non numéroté longeant la limite des sections A2 et B1 ; les limites nord-est et sud-est du lieu dit "Le Guel" ; le chemin rural non numéroté longeant les limites est des parcelles n°s 273, 274, 275, 277, 278, section B2 ; le chemin rural non numéroté longeant la limite sud de la parcelle n° 278, section B2 ; les limites nord-est et sud-est du lieu dit "Péchaudier" : la limite des communes de Berbiguières et de Marnac ; le C.D. n° 48, point de départ (S. Ins. : 20 juillet 1974).

Bergerac :

- Château de Mounet-Sully : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (Inv. MH : 29 octobre 1975).
- Château de Lespinassat : façade du XVIII^e siècle (Inv. MH : 6 décembre 1948). Façades et toitures du château et des 2 pavillons d'entrée. La terrasse nord. Le fossé entourant l'ensemble, y compris les 3 ponts d'accès (Inv. MH : 22 novembre 1989).
- Place du Cayla (parcelle n° 1498, section H du cadastre) : galerie Renaissance (Inv. MH : 29 novembre 1948). Transférée dans l'immeuble de la Vinée.
- Maison dite "La Vieille Auberge", 27 et 29 rue des Fontaines (Inv. MH : 24 juin 1948).
- Maison dite "Château Henri IV", rue des Rois de France (Inv. MH : 18 novembre 1947).
- Eglise Saint-Jacques (Inv. MH : 28 décembre 1984).
- Ancien séminaire (Petite Mission) 1 et 3 rue Saint-Jacques : façades et toitures (Inv. MH : 21 décembre 1984).
- Eglise Notre-Dame : en totalité [parcelle n° 627, section DI du cadastre] (Cl. MH : 17 octobre 2002). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 5 avril 2001.**
- Quartiers anciens, délimités comme suit en partant du nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : la rue Saint-James (côté impair) ; la rue des Fontaines (côté impair) ; la rue Gaudra (côté impair) ; la rue Merline (côté impair) ; la rue des Fontaines (côté pair) ; la rue des Fargues, la rue d'Altret (côté impair) ; la rue Saint-Clar (côté pair) ; la rue du Château (côté impair) ; le prolongement de la rue Neuve d'Argenson jusqu'à la place du Pont ; la place du Pont ; la traversée de la rue Hippolyte-Taine jusqu'à la rive droite de la Dordogne ; la rive droite de la Dordogne ; la place du Port (côté nord-ouest) ; la traversée du quai Salvette ; la rue des Conférences (côté impair) ; la rue Fonbalquaine (côté impair) jusqu'à sa rencontre avec la rue Saint-James (S. Ins. : 20 août 1975).
- Site de la Catte (parcelles n°s 62 à 74 et 78 à 80 section AP) [S. Ins. : 10 avril 1979].
- Z.P.P.A.U.P. (20 janvier 2005).

Bernardières (Les) :

- Château. Voir Champeaux et La Chapelle Pommiers.

Bernifal (Grotte de) :

- Voir : Meyrals.

Besse :

- Eglise Saint-Martin (Cl. MH : 31 octobre 1912).

Beynac et Cazenac :

- Eglise de Beynac (Cl. MH : 31 octobre 1912).
- Eglise de Cazenac (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Restes de l'ancien couvent dans Beynac (Inv. MH : 11 avril 1933).
- Château, y compris les murs d'enceinte et les terrasses (parcelles n°s 1508, 1521 à 1524, 1526 à 1532, 1832 et 1833, section A du cadastre (Cl. MH : 11 février 1944) y compris le bâtiment "Présidial").
- Ancien couvent d'"Abrillac" : ruines et sol (Cl. MH : 5 décembre 1984).
- Entrée de la grotte de Cro-Bique et ses abords immédiats (parcelles n°s 953 à 955, section A du cadastre (S. Cl. : 17 novembre 1964 et 5 octobre 1987).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : Vallées de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Z.P.P.A.U.P. (30 décembre 1994).

Bézenac :

- Château du Thon : façades et toitures du pigeonnier (Inv. MH : 29 décembre 1981).

Bil (Falaises du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Biron :

- Eglise Notre-Dame du Bourg (Cl. MH : 4 décembre 1961).
- Château (Cl. MH : 17 février 1928).
- Château de Biron : Parc. Jardins. Les 2 fontaines (Inv. MH : 31 décembre 1992).
- Village, délimité par : au nord, la route de Biron à Monpazier ; à l'est, la limite est des parcelles n°s 146, 147, 151, 144, 292, 293, 294, 310 à 314 ; au sud, le chemin de Biron au bout du Parc ; à l'ouest, la route de Biron à Monpazier (parcelles n°s 144, 146 à 151, 285 à 326, 343, 344, section A du cadastre) [S. Ins. : 17 avril 1944] ; extension comme suit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre :
Commune de Biron, à partir de l'intersection des limites communales Biron/Soulaures et Biron/Gaugeac : la limite des communes Biron/Gaugeac, la limite des communes Biron/Vergt de Biron, la limite des sections D1/D2, la limite des sections C1/D2, la limite des sections C1/C2, la limite des communes Biron/La Capelle de Biron, la limite des sections C1/B2, la limite des sections B1/B2, la limite des communes de Biron/Soulaures jusqu'à son intersection avec la limite des communes Biron/Gaugeac (point de départ) et comprenant les sections A1, A2, A3, B1, C1, D1 en totalité (S. Ins. : 28 décembre 1977).
- Z.P.P.A.U.P. (5 octobre 1994).

Boëtie (La) :

- Château. Voir : Sarlat-La-Canéda.

Bonnetie (La) :

- Château. Voir : Sarliac-sur-l'Isle.

Bonneville et Saint-Avit-de-Fumadière :

- Eglise de Bonneville AE/162 (Inv. MH : 12 décembre 1986).

Borie-Petit :

- Château. Voir : Champcevinel.

Bories (Les) :

- Château. Voir : Antonne et Trigonant.

Boschaud :

- Ruines de l'abbaye cistercienne. Voir : Villars.

Boulazac :

- Château du Lieu-Dieu : façades et toitures, douves et pigeonnier (Inv. MH : 30 avril 1959).

Bouniagues :

- Presbytère : porte Renaissance (Inv. MH : 27 janvier 1948).

Bourdeilles :

- Château : forteresse, château Renaissance, remparts et porte d'entrée (Cl. MH : 25 février 1919).
- Maison du Sénéchal (parcelle n° 145, section C du cadastre) : façades et toitures (Inv. MH : 8 avril 1971).
- Gisement préhistorique, y compris les abris et grottes et le promontoire rocheux du "Fourneau du diable" B/810-815-816 lieu dit "Les Bonneries" (Cl. MH : 25 novembre 1980).
- La grotte du Trou de la Chèvre, y compris le sol et le sous-sol archéologique du gisement (parcelle n° 851, section B du cadastre) [Inv. MH : 17 juin 1997].
- La grotte des Bernoux, y compris le sous-sol (parcelles n°s 679 et 914, section B du cadastre) [Inv. MH : 17 juin 1997].
- Pont sur la Dronne, sur C.D. n° 106 (Inv. MH : 2 juillet 1987).

- Village et rives de la Dronne (parcelles n°s 632 à 636, section B ; n°s 66, 68, 69, 90 à 114, 116 à 121, 142, 143, 143 bis, 144 à 149, 299 à 302, 632 à 636, 814, 815, 823, 826 à 830, 833, section C du cadastre (S. Ins. : 24 janvier 1944).

- Vallée de la Dronne (S. Cl. : 14 mars 1997).

- Vallée de la Dronne. Voir : Dronne (Vallée de la) [S. Ins. : 15 février 1973].

Bourdeix (Le) :

- L'église, en totalité A/521 (Inv. MH : 29 février 1988).

- La tour, en totalité. Non cadastrée (Inv. MH : 29 février 1988).

Bourg du Bost :

- Eglise (Inv. MH : 17 décembre 1947).

Bourg des Maisons :

- Eglise Sainte-Marie (Cl. MH : 10 février 1913).

Bourgonie (La) :

- Manoir. Voir : Buisson de Cadouin (Le).

Bourlie (La) :

- Château. Voir : Urval.

Bourniquel :

- Gisement des Champs-Blancs ou Jean-Blancs (Cl. MH : 11 mars 1944).

- Gisement solutréen du Malpas (Cl. MH : 11 novembre 1927).

- Bourg, tel qu'il est délimité sur le plan annexé à l'arrêté (parcelles n°s 182, 183, 185, 187 et 193 section A du cadastre) [S. Ins. : 30 juin 1972].

Bousieyrals :

- Hameau. Voir : Saint-André d'Allas.

Bouteilles-Saint-Sébastien :

- Eglise de Bouteilles : abside (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Bouziac :

- Eglise : porche et chapiteau soutenant l'arc triomphal à droite (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Brantôme :

- Dolmen dit "La Pierre Levée", parcelle n° 673, section C du cadastre (Cl. MH : liste de 1887).

- Ancienne abbaye : Eglise abbatiale (Cl. MH : liste de 1840).

- Cloître du XIV^e siècle et salles du rez-de-chaussée donnant sur ce cloître ; façades et toitures, charpente et escalier intérieur du bâtiment monastique du XVII^e siècle (Cl. MH : 19 février 1957).

- Hôtel de Ville : charpente (Inv. MH : 17 février 1928).

- Porte des Réformés (Inv. MH : 12 janvier 1931).

- Pavillon du corps de garde et tour ronde de l'ancienne enceinte (Cl. MH : 2 mars 1891).

- Fontaine Médicis (Inv. MH : 12 janvier 1931).

- Pont coudé Renaissance (Cl. MH : 13 janvier 1912).

- Trois reposoirs Renaissance (Cl. MH : 13 janvier 1912).

- Ensemble des grottes, vestiges du moulin de l'Abbé, sol des cours, sol du jardin de l'Abbé et jardins des Reposoirs (parcelles n°s 294, 303, 305, 663, section J2 du cadastre) [Inv. MH : 6 janvier 1927 et 25 juillet 1957].

- Ancienne église Notre-Dame (Inv. MH : 25 octobre 1958).

- Vestiges de l'ancienne église de Saint-Pardoux de Faix ou du Petit Saint-Pardoux (Inv. MH : 22 août 1949).

- Castel de la Hierce (Cl. MH : 12 mars 1892).

- Maison voisine du Pont nord : terrasse à balustres du XVIII^e siècle (Inv. MH : 12 janvier 1931).

- 6, rue Janssen. Maison du XIII^e siècle (Inv. MH : 25 juin 1929).

- Rue Victor Hugo, à l'angle de la rue Gambetta : façades sur rues et toitures correspondantes (Inv. MH : 5 novembre 1958).

- Le Cluzeau de Chambrebrune cadastre section I n° 535 (Inv. MH : 1^{er} février 1988).

- Château de Puymarteau : façades et toitures. L'escalier à vis avec sa voûte. Le mur de soutènement de la terrasse avec sa balustrade. La partie subsistante du pigeonnier (Inv. MH : 11 mai 1981).

- Bois de la Garenne (parcelles n°s 34, 671, 672, 702, section J du cadastre) [S. Cl. : 27 décembre 1932].

- Vallée de la Dronne (S. Cl. : 14 mars 1997).

- Vallée de la Dronne. Voir : Dronne (Vallée de la) [S. Ins. : 15 février 1973].

- Z.P.P.A.U.P. (7 mai 1990).

Breil (Site du) :

- Voir : Saint-André d'Allas.

Brouillaud (Site du) :

- Voir : Saint-Astier.

Bruc :

- Eglise. Voir : Grignols.

Bruzac :

- Chapelle des Ladres et ruines du château. Voir : Saint-Pierre de Côte.

Bugue (Le) :

- Grotte de Bara-Bahau, parcelles n°s 150, 161 et 185, section BD du cadastre (Cl. MH : 20 avril 1961).
- Manoir de Monpeyrat : façades et toitures (Inv. MH : 17 décembre 1976).
- Ensemble formé par les parcelles situées au-dessus de la grotte de Bara-Bahau (S. Cl. : 22 novembre 1991).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : confluent de la Vézère et de la Dordogne (S. Ins. : 08 août 1968).

Buisson de Cadouin (Le) :

- Eglise de Salles (Inv. MH : 15 février 1974).
- Eglise Saint-Pierre-es-Lien de Cabans (Inv. MH : 18 septembre 1970).
- Ancienne abbaye de Cadouin : église (Cl. MH : 18 mai 1898) ; cloître (Cl. MH : liste de 1840) ; porte de l'abbaye (Inv. MH : 6 janvier 1927). Bâtiments conventuels s'étendant au sud de l'église (Cl. MH : 27 avril 1976). Bâtiments conventuels au sud du cloître ; le sol de la cour (Inv. MH : 08 octobre 1984).
- Manoir de la Bourgonie : façades et toitures (Inv. MH : 16 février 1965).
- Halle de Cadouin (Cl. MH : 27 avril 1976).
- Grotte ornée souterraine de Cussac en totalité : [parcelles n°s 405-406-506-507-508-510-512-513-514-515-519-534-539-540-541-542-786-812 section D du cadastre, parcelles n°s 278-298-299-300-318-319-899-900-975 section E du cadastre et domaine public non cadastré] (Cl. MH : 03 juillet 2002). **Cet arrêté se substitue à l'instance de classement en date du 23 novembre 2000 et à l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 11 décembre 2001.**
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : confluent de la Vézère et de la Dordogne (S. Ins. : 08 août 1969).

Bussac :

- Eglise (Inv. MH : 15 février 1974).

Busserolles :

- Eglise (Inv. MH : 18 décembre 1958).

Busserolles, Champniers-Reilhac, Piégut-Pluviers :

- Ensemble formé par l'étang de Grolhier et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du sud-ouest :

1. *Commune de Busserolles* : Section E1 : à partir de l'intersection de la limite des communes Busserolles/Piégut-Pluviers avec la limite sud de la parcelle n° 135 : la limite sud de la parcelle n° 135, le chemin rural non numéroté mitoyen des lieux dits "Aux Combes" / "Clargourd", "Etang Grolhier"/"Les Borderies", la V.C. n° 203 du moulin de Leymeronie à la V.C. n° 201 ; Section D3 : la limite des sections D3/E1, la limite des sections D3/D2, le chemin rural non numéroté mitoyen des sections D3/D2 puis des parcelles n°s 615 et 618, la V.C. n° 203 du moulin de Leymeronie à la V.C. n° 201 ; Section D4 : le chemin rural non numéroté bordant les limites nord des parcelles n°s 843, 844, puis les limites nord-est des parcelles n°s 831 et 830 ; Section E1 : la limite des sections E1/D4, le chemin rural non numéroté bordant les limites est des parcelles n°s 89 et 93 ;

2. *Commune de Champniers-Reilhac* : Section F4 : la V.C. n° 8 du C.D n° 90 à l'étang de Grolhier, le chemin rural de Champniers à Gué de Bost, le chemin rural mitoyen des sections F4/B2, le chemin rural des Moulins à l'Etang Neuf (limite des sections F4/F3) ;

3. *Commune de Piégut-Pluviers* : Section A1 : le chemin rural mitoyen des sections A1/A2, le chemin rural longeant au sud-est le lieu dit "Etang Grolhier", la V.C. n° 203 de la V.C. n° 201 à Maison Blanche, le chemin rural de Maison Blanche à Reilhac, le chemin rural non numéroté bordant la limite sud des parcelles n°s 155, 154, 151 jusqu'à son intersection avec la limite des communes de Busserolles/Piégut-Pluviers (S. Ins. : 10 avril 1979).

Bussière-Badil :

- Eglise (Cl. MH : liste de 1862).

Cabans :

- Eglise. Voir : Buisson de Cadouin (Le).

Cadouin :

- Ancienne abbaye. Voir : Buisson de Cadouin (Le).

Calavaud (Etang du) :

- Voir : Jemaye (La).

Calès :

- Cingle de Trémolat. Voir : Trémolat (S. Ins. 9 août 1965) et (S. Cl. : 31 octobre 1985).

Calviac en Périgord :

- Eglise Saint-Pierre-Es-Lien (Inv. MH : 18 septembre 1970).

- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Campagne :

- Eglise (Inv. MH : 22 août 1949).
- Château en totalité, les dépendances, y compris la maison du jardinier, le parc, les clôtures [parcelles n°s 704 à 706 et 708, section A du cadastre] (Inv. MH : 5 avril 2001). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté du 13 mars 1979.**
- Gisement en grotte du Roc de Marsal B1/48-49-52 (Inv. MH : 28 novembre 1989).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallée de la Beune, de la Petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Canéda (La) :

- Eglise lieu dit "La Plaine du Bourg". Voir : Sarlat-La-Canéda.

Canet (Le) :

- Mosaïques gallo-romaines. Voir : Port Sainte-Foy.

Cantillac :

- Eglise (Inv. MH : 23 novembre 1970).

Cap Blanc (Abri préhistorique du) :

- Voir : Marquay.

Capdrot :

- Site de la Bastide (S. Ins. : 12 août 1980). Voir : Monpazier.
- Z.P.P.A.U.P. (11 décembre 1995).

Carluçet :

- Eglise, ancien prieuré et cimetière. Voir : Saint-Crépin-et-Carluçet.

Carlux :

- Eglise : portail nord (Inv. MH : 15 novembre 1926).
- Restes du château (Inv. MH : 6 janvier 1927).
- Cheminée du XIV^e siècle surmontant le pignon d'une maison (Cl. MH : 21 août 1905).
- Château de Rouffillac (parcelles n°s 390, 391, 661 à 665, section C2 du cadastre) [S. Cl. : 24 avril 1968].
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Carsac-Aillac :

- Gisement préhistorique du Pech de l'Azé, parcelle n° 121, section D5 du cadastre (Cl. MH : 28 mai 1927).
- Gisement préhistorique du Pech de la Boissière, parcelle n° 615, section D4 du cadastre (Cl. MH : 16 mars 1927).
- Eglise d'Aillac (Inv. MH : 21 octobre 1970).
- Eglise de Carsac (Cl. MH : 20 mars 1912).
- Château de Lascours : façades et toitures de la tour ronde (Inv. MH : 30 octobre 1973).
- Manoir de la Gazaille (Inv. MH : 6 août 1956).
- En totalité : cabane en pierres sèches à Peynemole A3/414 (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- Vallée de l'Enéa (S. Ins. : 4 décembre 1974).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Carsac de Gurson :

- Eglise de Carsac (Cl. MH : 5 juin 1940).
- Ruines du château de Gurson (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Carvès :

- Le Cluzeau du Pétrou section B n°405 (Inv. MH : 1er février 1988).

Cassagne (La) :

- Eglise (Cl. MH : 6 juillet 1936).
- Presbytère contigu à l'église (Cl. MH : 24 août 1936).
- Croix du XVI^e siècle, dans le cimetière (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Ancienne grange dimière (Inv. MH : 14 mai 1980).
- Site de la "Source de Ladoux" constitué par la source, le lit du cours d'eau jusqu'à l'extrémité ouest de l'îlot compris entre les parcelles n°s 570 à 578, ainsi que les parcelles n°s 565p, 567 à 569 et 570p, section A du cadastre (S. Ins. : 15 avril 1935).

Castelmerle (Vallon de) :

- Voir : Sergeac.

Castelnaud La Chapelle :

- Chapelle des Milandes (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Château des Milandes : façades et toitures. Terrasses en terre. Plein du jardin (Inv. MH : 29 août 1986).
- Ruines du château de Castelnaud (Cl. MH : 20 décembre 1966).
- Ruines du château avec son enceinte, parcelles n°s 37, 38, 129 à 131 (Cl. MH : 28 octobre 1980).
- Château de Fayrac (Inv. MH : 31 mars 1928).
- Ruines du châteleet du château, parcelle n° 39 (Inv. MH : 28 octobre 1980).
- Château de Lacoste : façades et toitures (Inv. MH : 22 décembre 1970) ; parc du château (parcelles n°s 138 et 140, section AM du cadastre) [S. Cl. : 16 décembre 1969].
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Z.P.P.A.U.P. (9 février 1995).

Castels :

- Ancienne église Saint-Martin du Vieux Castels (Inv. MH : 30 novembre 1965).
- Chapelle et vestiges de l'ancien prieuré de Redonespic (parcelle n° 1009, section B du cadastre) [Cl. MH : 2 décembre 1999].

Caudon :

- Chapelle monolithe. Voir : Domme.

Cause de Clérans :

- Eglise : choeur et clocher (Inv. MH : 6 décembre 1948). Eglise, ancien cimetière et ses abords (parcelles n°s 162 à 165, 167 et 172, section A du cadastre) [S. Ins. : 11 septembre 1957].
- Ruines du donjon de Clérans (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Caussade :

- Château. Voir : Trélissac.

Cazenac :

- Eglise. Voir : Beynac et Cazenac.

Cazoulès :

- Manoir de la Font-Haute : façades et toitures (Inv. MH : 23 février 1977).
- En totalité, les dépendances, le sol de la cour, portail compris, et le logis, avec ses tours et pavillons du château de Saulou (parcelles n°s 25, 44, 45 section B du cadastre) [Inv. MH : 2 avril 1996].
- Site du "Pas du Raysse" (parcelles n°s 152 à 168, section AI du cadastre) et partie correspondante du cours de la Dordogne (S. Ins. : 23 octobre 1963).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Cénac-et-Saint-Julien :

- Eglise (Cl. MH : 12 août 1897).
- Eglise de Saint-Julien (Cl. MH : 12 septembre 1977).
- Grottes préhistoriques, en totalité, y compris le sous-sol, les grottes n°s XII à XVI de la falaise du Conte (parcelles n°s 216, 267, 269 et 276 section AC du cadastre) [Inv. MH : 30 janvier 1997].
- Plantation routière bordant de part et d'autre le C.D. n° 46, du P.K. 88 500 au P.K. 89 900, à l'entrée du bourg de Cénac (S. Ins. : 28 janvier 1944).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Z.P.P.A.U.P. (15 décembre 1994).

Cendrieux :

- Eglise (Inv. MH : 17 juin 1925).
- Château de la Pommerie en totalité avec ses deux ailes en retour [parcelle n° 342 section D du cadastre] (Inv. MH : 15 mars 2002).

Céou (Vallée du) :

- Voir : Dordogne (Vallée de la) [S. Ins. : 12 août 1969].

Cercles :

- Eglise Saint-Cybard (Cl. MH : liste de 1840).
- Ensemble formé par le site du cimetière (S. Cl. : 4 juin 1993).

Chaban :

- Château. Voir : Saint-Léon-sur-Vézère.

Chaleix ou Chalais :

- Château de Mavaleix (Inv. MH : 16 décembre 1947).
- Ancienne forge de Mavaleix : façades et toitures des bâtiments d'habitation (Inv. MH : 13 mars 1972).

Champagnac-de-Bélaire :

- Eglise Saint-Christophe (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Champagne et Fontaine :

- Eglise Saint-Martin de Champagne (Inv. MH : 16 décembre 1947).
 - Eglise Saint-Jean Baptiste de Fontaine (Inv. MH : 24 juin 1948).
 - Château de Clauzuroux (Inv. MH : 16 décembre 1947). En totalité, les parties suivantes du domaine du château de Clauzuroux à **Champagne et Fontaine, La Chapelle Grésignac et Cherval** : le jardin [parcelle n° 59 / ZA à Cherval], le parc [parcelle n° 31 / ZM à Champagne et Fontaine], le moulin [parcelles n° 26 et 27 / ZM à Champagne et Fontaine] avec son bief [partie occidentale : parcelles n° 28 à 31 / ZM à Champagne et Fontaine, partie orientale : parcelle n° 11 / ZM à La Chapelle Grésignac et parcelle n° 59 / ZA à Cherval], l'escalier d'eau [parcelle n° 59 / ZA à Cherval], le pigeonnier [parcelle n° 39 / ZM à Champagne et Fontaine] et les dépendances [maison du régisseur et la grange : parcelle n° 28 / ZM à Champagne et Fontaine] (Inv. MH : 17 décembre 2002).
- Le présent arrêté complète l'arrêté du 16 décembre 1947.**

Champcevinel :

- Château de Borie-Petit : façades et toitures de la poterne d'entrée et des deux bâtiments attenants (y compris les deux échauguettes d'angle) [Inv. MH : 15 janvier 1974].

Champeaux et La Chapelle Pommiers :

- Eglise de Champeaux (Inv. MH : 27 septembre 1948).
- Château des Bernardières : corps de logis central, murs d'enceinte et portail Henri II, tour du XIII^e siècle, donjon du XIV^e siècle et terrasses (Inv. MH : 24 juin 1948).
- Gisement en grotte de la Font Bargeix AM/158 (Inv. MH : 28 novembre 1989).

Champniers-Reilhac :

- Eglise Saint-Paul de Reilhac (Cl. MH : 8 septembre 1965).
- Etang de Grolhier. Voir : Busserolles.

Chancelade :

- Abri de Raymonden I et parcelles de terrain n°s 107 et 110, section AR du cadastre (Cl. MH : décret du 20 août 1926).
- Ancienne abbaye : église (Cl. MH : 30 juillet 1909) ; chapelle Saint-Jean (Cl. MH : 2 mars 1912) ; façades et toitures du bâtiment dit "Logis de Bourdeilles" [presbytère] (Cl. MH : 4 juin 1959) ; façade et couverture du Logis de l'Abbé (Inv. MH : 24 décembre 1942) ; façades et toitures des anciens bâtiments abbatiaux situés sur les parcelles n°s 439, 448 à 451, 453 et 454, section A du cadastre, avec les sols et clôtures des jardins (Inv. MH : 2 mars et 9 octobre 1959).
- Hameau des "Andrivaux", délimité comme suit en partant du nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : la limite nord du lieu dit "Les Andrivaux nord" ; la limite est du lieu dit "Les Andrivaux nord" ; la rive droite du ruisseau des Andrivaux ; le chemin vicinal n° 1 des Andrivaux à Chancelade ; le chemin vicinal n° 2 du Pas de l'Anglais à Merlande ; la limite de section AK-AI ; le chemin rural des Valades à Montcéron ; le chemin rural n° 15 des Andrivaux à Lavaure ; la traversée du chemin rural n° 15 ; le chemin rural des Andrivaux au Pinier jusqu'à la limite nord du lieu dit les "Andrivaux nord" (point de départ) [S. Ins. : 3 décembre 1973].
- Z.P.P.A.U.P. (29 juin 2001).

Change (Le) :

- Chapelle Saint-Michel d'Auberoche (Cl. MH : 7 mars 1960).
- Château de la Faurie (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château de la Sandre : façades et toitures (Inv. MH : 23 avril 1965).
- Village, délimité : au nord, par la rivière Auvézère et la R.D. n° 5 (route de Rozier à Périgueux) ; à l'est, par la R.D. n° 5 bis (de Cubjac par le Rozier) aboutissant à la parcelle n° 826 ; au sud, par les parcelles n°s 826, 825, 813, 814, 816 et, le long d'un chemin rural, les parcelles n°s 802, 797, 798, 765, 769, 770 ; au sud-ouest et à l'ouest, par la rivière Auvézère (parcelles n°s 765 à 770, 783, 784, 786 à 842, section A du cadastre) [S. Ins. : 25 mai 1951].
- Site du château de Lauterie et ses abords (S. Ins. : 21 mars 1985).

Chantérac :

- Eglise (Cl. MH : 24 octobre 1914).
- Château : façades et toitures des bâtiments construits au XVIII^e siècle (Inv. MH : 23 mai 1959).

Chapdeuil (Le) :

- Le donjon en totalité. Le pigeonnier en totalité. Façades et toitures du corps de logis. Le sol compris à l'intérieur des douves, ainsi que ces dernières. Le petit pont avec son châtelet d'entrée AH/57-70-71 (Inv. MH : 29 février 1988).

Chapelet du Diable :

- Voir : Saint-Estèphe.

Chapelle-Aubareil (La) :

- Ensemble formé par le site des Blancs (parcelle n° 106, section AP du cadastre) [S. Ins. : 20 mars 1978].

Chapelle Faucher (La) :

- Eglise (Inv. MH : 30 décembre 1938).
- Eglise de Jumilhac-le-Petit (Inv. MH : 12 octobre 1948).

- Ruines du Prieuré Notre-Dame de Puymartin (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Le château [parcelle n° 1366], le châtelet [parcelle n° 1365], le pigeonier [parcelle n° 1350], les dépendances, les terrasses, section A du cadastre (Inv. MH : 13 février 2001). **Annule et remplace l'arrêté du 27 septembre 1948.**

- Le château : le corps de logis ancien et les deux tours rondes qui lui sont accolées [parcelle n° 1366, section A du cadastre] (Cl. MH : 29 mai 2001). **Cet arrêté se substitue en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en date du 13 février 2001.**

- Ensemble formé par le site de Las Fons (S. Ins. : 6 mars 1992).

Chapelle Gonaguet (La) :

- Ancien prieuré de Merlande (Cl. MH : 3 août 1892).
- Site du vallon de Merlande (S. Cl. : 11 septembre 1991).
- Prieuré de Merlande, délimité comme suit en partant du nord : le C.V.O. n° 4 de Chancelade à Bussac par la Beaucherie ; le chemin rural depuis la limite nord-est de la parcelle n° 119 jusqu'à la limite du lieu dit "Merlande nord" ; la limite du lieu dit "Merlande nord" : le C.V.O. n° 4 de Chancelade à Bussac par Merlande et le Pavillon ; le chemin rural longeant les parcelles n°s 196, 193 et 194 ; les limites du lieu dit "Le Puy de Merlande" jusqu'au C.V.O. N° 4 de Chancelade à Bussac par la Beaucherie (S. Ins. : 18 décembre 1972).

- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : section AS : les limites ouest et nord des parcelles n°s 201 et 199 ; la traversée du C.V n° 3 depuis l'angle nord-est de la parcelle n° 199 à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 167 ; la limite nord de la parcelle n° 167 ; la limite ouest, nord et est de la parcelle n° 169 ; la limite nord et est de la parcelle n° 171 ; la limite nord des parcelles n°s 173, 331, 330, 178 ; la limite est de la parcelle n° 178 ; la traversée du C.D. n° 1 depuis l'angle sud-est de la parcelle n° 178 à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 374 ; la limite nord et est de la parcelle n° 374 ; la limite sud de la parcelle n° 373 ; la limite sud et sud-est de la parcelle n° 156 ; une ligne fictive joignant l'angle sud-ouest de la parcelle n° 156 à l'angle sud-est de la parcelle n° 149 ; la limite sud et ouest de la parcelle n° 149 ; la limite sud de la parcelle n° 147 ; la limite sud et ouest de la parcelle n° 390 ; la limite ouest de la parcelle n° 387 ; la traversée du C.D. n° 1 depuis l'angle nord-ouest de la parcelle n° 387 à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 201 (point de départ) [S. Ins. : 10 novembre 1975].

Chapelle-Grésignac (La) :

- Château de Clauzuroux. Voir : Champagne et Fontaine.

Chapelle Saint-Robert (La) :

- Eglise. Voir : Javerlhac et La Chapelle Saint-Robert.

Chapoulie (La) :

- Château. Voir : Peyrignac.

Charreaux (Les) :

- Tour. Voir : Saint-Médard d'Excideuil.
- Château. Voir : Hautefort

Château l'Evêque :

- Eglise de Peyssac d'Agonac : en totalité Cl. MH : 28 novembre 2003. **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 5 janvier 1948.**

- Château (Inv. MH : 27 octobre 1938).

- Ensemble formé par le lieu dit "Rivière Nord" comprenant les parcelles n°s 388 à 394, section G1 du cadastre (S. Ins. : arrêté du 15 septembre 1977 rectifié le 5 décembre 1977).

Chavagnac :

- Tour (Inv. MH : 21 juillet 1947).

Chenaud :

- Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul : choeur et chaire (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Cherval :

- Eglise (Cl. MH : 10 février 1913).
- Château de Clauzuroux. Voir : Champagne et Fontaine.
- Ensemble formé par le site du Sourbier. Voir : Gouts-Rossignols.

Cherveix-Cubas :

- Eglise de Saint-Martial Laborie (Inv. MH : 4 février 1974).
- Lanterne des Morts, dans le cimetière de Cubas (Inv. MH : 9 décembre 1939).
- Maison dite "du Temple de l'Eau" : façades et toitures ; escalier intérieur ; salle à manger avec son sol de galets (Inv. MH : 21 novembre 1975).

Cheylat (Le) :

- Chapelle. Voir : Saint-Geniès.

Chourgnac d'Ans :

- Ensemble urbain du site de Lachèze B2/403-404-619-625-636 (S. Ins. : 23 octobre 1987).

Cipières :

- Château. Voir : Saint-Crépin Carluçet.

Claud (Le) :

- Château. Voir : Salignac-Eyvigues.

Clazuroux :

- Château. Voir : Champagne et Fontaine.

Clérans :

- Village et château. Voir : Saint-Léon sur Vézère.
- Donjon. Voir : Cause de Clérans.

Cluzeau (Le) :

- Grotte préhistorique. Voir : Villars.
- Manoir. Voir : Proissans.

Colombier :

- Eglise (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château de la Jaubertie : les façades et toitures du château ainsi que les pavillons, les pigeonniers et le puits [le château, les pavillons et les pigeonniers parcelle n° 479, le puits parcelle n° 492, section B du cadastre] : (Inv. MH : 12 juillet 2004).

Commarque :

- Grotte et château. Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Combarelles (Grotte des) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Combe (Gisement de la) :

- Voir : Valojoux.

Comberanche-et-Epeluche :

- Eglise de Comberanche (Inv. MH : 11 mai 1981).

Combe Grenal (Gisement et abri sous roche de) :

- Voir : Domme.

Condat-sur-Trincou :

- Dolmen de "Peyre Levade" (Cl. MH : 24 novembre 1960).
- Eglise (Inv. MH : 29 novembre 1948).

Condat sur Vézère :

- Eglise (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- Donjon de la Commanderie (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Connezac :

- Château : façades et toitures, terrasse, chapelle et mur d'enceinte (Inv. MH : 5 octobre 1946).

Corgnac-sur-l'Isle :

- Château de Laxion : façades et toitures (Inv. MH : 27 septembre 1946).

Coubjours :

- Eglise (Inv. MH : 1er octobre 1974).

Coulaures :

- Eglise Saint-Martin (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Chapelle Notre-Dame (Inv. MH : 11 mai 1938).
- Château de la Cousse : tour ; façades et toitures du bâtiment d'habitation, y compris le perron ; grille d'entrée et cour devant le château (Inv. MH : 1er février 1962).
- Château de la Reille : façades et toitures (Inv. MH : 5 décembre 1975).
- Château de Glane : façades et toitures ; mur de clôture de la cour intérieure section A n° 199 (Inv. MH : 1er février 1988).

Coulonge :

- Château. Voir : Montignac sur Vézère.

Coulounieix-Chamiers :

- Château de la Rolphie (Inv. MH : 16 décembre 1947).

- Maladrerie ou maison des Anglais (Cl. MH : 6 juillet 1907).
- Rive gauche de la rivière de l'Isle et Camp de César, ensemble délimité comme suit : rive gauche de la rivière l'Isle depuis la limite nord de la parcelle n° 32, section F1 au lieu dit "La gabarre" jusqu'à la limite est de la parcelle n° 140, section F2, au lieu dit "La Maladrerie", limite nord de la parcelle n° 140, section F2, traversée du C.R. de Campniac à la Maladrerie jusqu'au chemin des Ladres, chemin des Ladres jusqu'à la limite est de la parcelle n° 143, section F2, limite est des parcelles n°s 143, 141, 149 et 172, section F2, traversée du C.R. de Font-Redoute, limite est et sud de la parcelle n° 177, section F2, C.R. de Bourgnac jusqu'à la limite nord de la parcelle n° 181, section F2, limite nord et est de la parcelle n° 181, section F2, de nouveau le C.R. de Bourgnac, limite est et sud de la parcelle n° 180, section F2, C.R. des Andrivaux jusqu'au C.R. de Chabrier à Ecorne-Boeuf, C.R. de Chabrier à Ecorne-Boeuf jusqu'à la limite de la section F2, limite de la section F2 jusqu'au C.R. de Coulounieix à Campniac, C.R. de Coulounieix à Campniac jusqu'à la limite des sections F1 et F2, limite des sections F1 et F2 jusqu'au C.R. de Castel Fadaise au Camp de César, C.R. de Castel Fadaise au Camp de César jusqu'à la limite nord de la parcelle n° 32, section F1, limite nord de la parcelle n° 32, section F1, jusqu'à la rive gauche de la rivière l'Isle (S. Ins. : 22 septembre 1972).

Coursac :

- Château de la Jarthe, sa chapelle et son pigeonnier / B n° 164-165 (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Cousse (La) :

- Château. Voir : Coulaures.

Coutures :

- Eglise (Inv. MH : 17 décembre 1947).

Coux-et-Bigaroque :

- Village et ses abords délimités par : au nord, les limites nord des parcelles n°s 12 à 15, 17, 19, et 20 ; à l'est, les limites est des parcelles n°s 1, 2, 12, 67 à 69 ; au sud, le cours de la Dordogne, de la parcelle n° 22 incluse ; à l'ouest, le ruisseau du Saulet, de la Dordogne à la parcelle n° 20 (parcelles n°s 1 à 69, section D du cadastre) [S. Ins. : 25 janvier 1944].

Couze-et-Saint-Front :

- En totalité, le moulin des Guillaudoux, y compris objets immeubles par destination. Le système hydraulique : bief, plan d'eau section B2/346-347-349-353 (Inv. MH : 4 décembre 1989).
- En totalité, les moulins de Merle et Sous le Roc (manoir), y compris leurs systèmes hydrauliques : bief et plan d'eau, parcelle : B2/1329 (Inv. MH : 4 décembre 1989).
- En totalité : la maison Jardel A1/16 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- En totalité : le Moulin de la Rouzique, y compris le système hydraulique : bief et plan d'eau et les objets immeubles par destination B2/1328-1332-1333 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- En totalité : l'Etendoir de la Rouzique B2/369 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- En totalité : le Petit Etendoir, face à la Rouzique A1/16 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- En totalité : Maison dite des Contremaîtres, y compris les objets immeubles par destination A1/17 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- En totalité : le bâtiment face au manoir A1/16 (Inv. MH : 5 décembre 1989).
- Partie de la falaise de Saint-Front de Colubry constituée par la parcelle n° 110 bis (ancien n° 571), section A2 du cadastre (S. Cl. 30 juillet 1934).
- Site de la Chapelle (S. Ins. : 20 avril 1983).

Creysse :

- Domaine de Tiregand, en totalité : le château [AE / parcelle n° 43], les parcelles entourant le château [AE / n° 45,47 et 48], les communs [AE / parcelles n° 44 et 46], les autres communs constitués des vestiges du château médiéval [AE / parcelle n° 81], le parc [AE / parcelles n° 19, 28 à 35, 65,75,82], la partie du parc entourant les vestiges du château médiéval [AE / parcelles n° 73,74,78,79,80], le parc en étoile [AE / parcelle n° 76], les terrasses, les douves et la rotonde [AE / parcelles n° 36 à 42,49,50] (Inv. MH : 20 décembre 2002).

Cro de Granville (Grotte du) :

- Voir : Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac.

Cro Magnon (Abri et Falaises de) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Croze (Grotte de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Cubas :

- Lanterne des Morts. Voir : Cherveix-Cubas.

Cumond :

- Eglise. Voir : Saint-Antoine-de-Cumond.

Cygne (Etang du) :

- Voir : Saint-Estèphe.

Daglan :

- Château de Peyruzel (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- En totalité, la cabane en pierre sèche de la "Combe du Rat" (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- En totalité, avec son enclos, la cabane en pierre sèche du "Mazut" (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- Site du Village (S. Ins. : 24 mai 1982).

Dalon :

- Abbaye. Voir : Sainte-Trie.

Domme :

- Gisement et abri sous roche de Combe Grenal, parcelles n°s 370 à 374 et 415, section A du cadastre (Cl. MH : 18 juillet 1911).
- Grotte préhistorique dite "Grotte de la Martine", parcelle n° 2243, au lieu dit "Le Bourg", section D du cadastre (Cl. MH : décret du 15 mars 1978).
- Dolmen de Giverzac, sur la voie publique, à l'intersection de trois chemins, l'un venant du lieu dit "La Mondoune", un autre partant de cette intersection et allant vers les habitations Truquet et Delpech, le dernier allant vers le village de Combal, ces chemins confrontant aux parcelles n°s 470 et 471, section A du cadastre (Inv. MH : 17 mai 1962).
- Chapelle monolithe de Caudon et parcelle n° 1981, section A du cadastre, contenant des vestiges d'un cimetière gallo-romain (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- Grotte ornée du Mammouth, lieu dit "Saint-Front" (Cl. MH : 27 juin 1983).
- Grotte ornée du Pigeonnier, lieu dit "Saint-Front" (Cl. MH : 27 juin 1983).
- Grotte du Mammouth, parcelle n° 388, lieu dit "Saint-Front" (Inv. MH : 27 juin 1983).
- Chapelle de l'abbaye (Inv. MH : 19 février 1971).
- Ensemble des remparts, y compris le lieu dit "Château du Roi" (Cl. MH : 2 juillet 1873, 22 janvier 1910 et 5 janvier 1943).
- Halle (Inv. MH : 4 décembre 1942).
- Hôtel du Gouverneur (Inv. MH : 23 mars 1949).
- Maison dite "Le Castelet" : façades et toitures (Inv. MH : 20 novembre 1956).
- Maison dite "Le Touron" : façades et toitures (Inv. MH : 15 septembre 1946).
- Château de Caudon : façades et toitures (parcelle n° 187 section A du cadastre) [Inv. MH : 5 Mars 1998].
- Le Capiol (S. Cl. : 25 août 1980).
- Voir, également Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).
- Arrêté de Biotope (14 mars 1990). Voir DIREN à Bordeaux.
- Z.P.P.A.U.P. : Arrêté du 24 août 1994.

Zone de protection autour des remparts et du Front de la Barre. Servitudes :

- *Première zone* : Constituée au voisinage immédiat des remparts et sur tout leur parcours par les parcelles n°s 109, 110, 112, 113, 114, 156, 176 à 185, 190 à 193, 195 à 199, 242 à 260, 430 à 469, 727 à 759, 779, 849, 854 à 883 du cadastre.

A l'intérieur de cette zone, il est interdit d'édifier toute construction nouvelle ou d'aménager toute construction existante, sans autorisation du ministre des Beaux Arts, après avis de la commission départementale des monuments naturels et des sites. Les constructions temporaires, notamment en bois ou matériaux légers, ne pourront être maintenues ou transformées sans autorisation du ministre des Beaux Arts, après avis de la commission départementale des monuments naturels et des sites.

- *Deuxième zone* : Constituée par la partie nord de la Cité de Domme, comprenant la Barre avec toutes les parties visibles de la plaine de la Dordogne et englobant les parcelles n°s 40 à 44, 115 à 145, 147 à 155, 193p, 194, 200 à 241, 304 à 318, 338 à 355, 760 à 778 du cadastre.

A l'intérieur de cette zone, il est interdit d'édifier une construction nouvelle ou d'aménager extérieurement une construction existante sans avoir fait approuver les plans par le ministre des Beaux Arts, après avis de la commission départementale des monuments naturels et des sites.

Les projets de ces travaux devront respecter notamment les conditions suivantes :

1° La hauteur des bâtiment ne pourra excéder celles d'un rez-de-chaussée surmonté d'un premier étage et d'un comble habitable ;

2° Les toitures ne pourront être faites qu'en tuiles plates ou romaines ;

3° Les crépis de toutes teintes autres que la couleur de la pierre du pays sont interdits ;

4° Sont également interdits tous les ouvrages extérieurs en ciment armé.

- *Troisième zone* : Constituée par la partie centrale de la cité comprenant tous les terrains inscrits à l'intérieur des remparts et englobant les parcelles n°s 261 à 303, 319 à 337, 356 à 429, 470 à 726 du cadastre.

A l'intérieur de cette zone, les bâtiments existants devront être maintenus dans leur aspect extérieur actuel. Tout aménagement de ces constructions ou toute construction nouvelle devra respecter le caractère régional et satisfaire aux conditions exigées pour la deuxième zone, à l'exception de la servitude de hauteur. Si ces constructions ou aménagements sont de nature à modifier l'aspect extérieur des lieux, ils ne pourront être autorisés qu'après approbation du projet des travaux.

Sur toute l'étendue des trois zones ne pourra être installée, sans autorisation préalable du ministre des Beaux Arts, aucune ligne télégraphique, téléphonique ou électrique (Décret du 4 août 1941).

Dordogne (Vallée de la) :

- 1° Partie des vallées de la Dordogne et du Céou s'étendant de Beynac à Vitrac sur le territoire des communes de Beynac, Castelnaud-La-Chapelle, Cénac et Saint-Julien, Domme, La Roque-Gageac, Saint-Cybranet, Saint-Vincent de Cosse, Vitrac, Vézac et délimitée par : au nord, la R.N. n° 703 de Monrecour au Pech, le chemin rural traversant le Pech, le C.V.O. n° 7 du Pech jusqu'à la limite communale et celle-ci jusqu'au

ruisseau "Le Brudou" et au C.V. n° 6, le C.V. n° 6 et le chemin rural le joignant à celui de Beynac à Tral Pech, le chemin de Capredon au Pressier jusqu'au C.V.O. n° 3, le C.V.O. n° 3 jusqu'au C.V.O. n° 1 du port de Beynac à Meyrals, celui-ci jusqu'au C.V.O. n° 2 du Haut de Beynac par la Combe, le C.V. n° 6, le C.V. n° 4 jusqu'au C.D. n° 57, le C.D. n° 57 et le chemin rural le joignant au C.V.O. n° 5 de La Roque-Gageac à Sarlat, le C.V.O. n° 5 et le C.V.O. n° 3, le chemin rural, du C.V.O. n° 3 au port de Vitrac par Labrot, le Colombier et la Rouderie, jusqu'au C.D. n° 46, le C.D. n° 46 jusqu'au C.D. n° 55 et celui-ci jusqu'à la R.N. n° 703 (communes : Saint-Vincent de Cosse, Beynac, Vézac, La Roque-Gageac, Vitrac) ; à l'est, la R.N. n° 703 jusqu'au port de Vitrac et le C.D. n° 46E jusqu'au C.V.O. n° 5 (communes : Vitrac, Domme) ; au sud, le C.V.O. n° 5, le C.V.O. n° 2 vers Saint-Martial et le chemin rural descendant à Cénac, jusqu'au C.D. n° 46, le C.D. n° 46 vers Cénac jusqu'au chemin du Viviers, le chemin rural du Viviers au C.D. n° 50 par Montbette, le C.D. n° 50 jusqu'au pont de Causse, le C.D.

n° 57 vers Castelnaud et le chemin rural, du C.D. n° 57 à Castelnaud par Berel, jusqu'au C.V. n° 1 de Castelnaud à Belvès (communes : Domme, Cénac et Saint-Julien, Saint-Cybranet, Castelnaud-La-Chapelle) ; à l'ouest, le C.V. n° 1 de Castelnaud à Belvès, le chemin rural par le Ramonet, La Bruyère, Le But, La Treille-Haute et Basse jusqu'à la voie S.N.C.F. Bordeaux-Aurillac, la voie S.N.C.F. jusqu'au C.V. n° 1 et celui-ci à la R.N. n° 703 (communes : Castelnaud-Fayrac et Saint-Vincent de Cosse) [S. Ins. 12 août 1969].

2° *Site de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès*, s'étendant sur le territoire des communes de Carlux, Calviac, Carsac-Aillac, Cazoulès, Peyrillac et Millac, Veyrignac, Saint-Julien, Sainte-Mondane, Vitrac, et délimité par : au nord, le C.D. n° 55 à partir de la R.D. n° 46 et la R.N. n° 703, le chemin rural reliant la R.N. n° 703 au C.V.O. n° 5, le C.V.O. n° 5 jusqu'au C.R. n° 2, le C.R. n° 2 du Cingle au C.V.O. n° 4, le C.V.O. n° 4 de Carsac à Sarlat jusqu'à la R.N. n° 704, celle-ci jusqu'au bourg de Carsac, le C.V.O. n° 5 jusqu'à Aillac et la R.N. n° 703 jusqu'à la R.N. n° 704, la R.N. n° 704, vers Sarlat, et le C.V.O. n° 10, jusqu'au C.V.O. n° 1 de Calviac à Sarlat, le C.V.O. n° 1 vers Calviac et le chemin rural, du C.V.O. n° 1 au C.V.O. n° 9 jusqu'à Lagarde, le chemin rural de Lagarde au Ponteil et le C.D. n° 61 jusqu'à Carlux, le C.V.O. n° 2 et le chemin rural, du C.V.O. n° 2 au C.D. n° 61B, celui-ci jusqu'à la R.N. n° 703, la R.N. n° 703 jusqu'au Cingle et le chemin rural du Cingle à Millac, de Millac au Bouscandier par la C.V.O. n° 5, puis le C.V.O. n° 9 jusqu'à la limite départementale de celle-ci jusqu'à la Dordogne (communes de Vitrac, Carsac-Aillac, Calviac, Carlux, Peyrillac et Millac, Cazoulès) ; à l'est, la Dordogne (commune de Cazoulès) ; au sud, la Dordogne jusqu'au pont S.N.C.F., la voie ferrée jusqu'au C.V.O. n° 6 et celui-ci jusqu'au C.V.O. n° 3 par le Meytadier, la Tourette et le Careyrat, le C.V.O. n° 3 jusqu'à la Combe du Poirier et le chemin rural jusqu'à Veyrignac par Moulin Haut, Redon, Cabasse et Combelong, le C.D. n° 50 de Veyrignac à Groléjac, la R.N. n° 704 de Groléjac à la Mouline, le C.D. n° 50 et le C.V.O. n° 4 de la Mouline à la R.D. n° 46E (communes de Cazoulès, Saint-Julien-de-Lampon, Sainte-Mondane, Veyrignac, Groléjac, Domme) ; à l'ouest, la R.D. n° 46E jusqu'à la R.N. n° 703 et le C.D. n° 46 jusqu'à la R.D. n° 55 (communes de Domme, Vitrac) [S. Ins. : 14 octobre 1969].

3° *Confluent de la Vézère et de la Dordogne*. Voir : Vézère (Vallée de la).

4° Voir, au surplus, les protections existantes dans les communes ci-dessus énumérées.

Douziac :

- Château de Mauriac (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Dronne (Vallée de la) :

- Ensemble formé par la vallée sur le territoire des communes de Brantôme, Bourdeilles et Valeuil, et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

Commune de Brantôme : le chemin départemental de Périgueux à Saint-Yrieix depuis la limite des communes Brantôme et Valeuil ; le chemin rural longeant la section J3 ; le chemin rural depuis l'angle nord-ouest de la parcelle n° 818 à l'angle nord-est de la parcelle n° 801 ; la limite des sections J3/J1 ; le chemin rural longeant les limites ouest des parcelles n°s 152, 147, 144, 143, 142, 141, 140 et 138 ; le chemin rural longeant la limite du lieu dit "La Garenne" ; le chemin rural longeant la limite de la section J, feuille n° 2, jusqu'à la rue Daumesnil ; la rue Daumesnil ; la rue Pierre de Mareil ; la place de la Gare ; la R.N. n° 139 de Périgueux à la Rochelle ; la limite du lieu dit "Le Bourg" (rives droite et gauche de la Dronne) ; la R.N. n° 139 de Périgueux à la Rochelle ; le C.V. n° 6 de Brantôme à Valeuil ; les chemins ruraux longeant la section H, feuille n° 1 ; les chemins ruraux longeant les limites des lieux dits "Les Côtes et les Catalots Est" jusqu'à la limite des communes Valeuil-Brantôme.

Commune de Valeuil : les chemins ruraux depuis la limite des communes de Brantôme-Valeuil en passant par le village de Labrousse jusqu'au C.V.O. n° 5 ; le C.V.O. n° 5 de Valeuil à Brantôme ; le chemin rural du moulin jusqu'au C.V.O. n° 2 (longeant la section E, feuille n° 3) ; le C.V.O. n° 2 de Valeuil à Sencenac Puy de Fourches ; les chemins ruraux depuis le C.V.O. n° 2 jusqu'à la limite des sections E3/E2 (longeant les limites des lieux dits "Le Bourg et Verdou) ; le chemin rural depuis la limite des sections E2/E3 jusqu'au C.D. n° 78 (longeant la limite sud et ouest du lieu dit "Le Vivier") ; le C.D. n° 78 de Ribérac à Saint-Yrieix.

Commune de Bourdeilles : le C.D. n° 78 de Ribérac à Saint-Yrieix ; le C.D. n° 106 d'Allemans à Sorges ; la limite de la section C1 (dite du Bourg) ; le C.D. n° 106 ; le C.D. n° 106 E ; le chemin rural longeant la section B, feuille 3, jusqu'à l'angle ouest de la parcelle n° 653 ; le prolongement de ce chemin en bordure ouest des parcelles n°s 656, 658, 659, 661 (section B, feuille n° 3) ; le chemin rural longeant la section B, feuille n° 3 ; le chemin rural longeant la limite du lieu dit "Les Bernoux" ; les chemins ruraux longeant au nord, à l'ouest et au sud-ouest la limite des parcelles n°s 670, 671, 686, 683, 684, 828, 829, 831, 830, 824, 825 (section B, feuille n° 3) ; les chemins ruraux longeant la limite du lieu dit "Claud de la Meytie" jusqu'au C.V.O. n° 7 ; le C.V.O. n° 7 de Bourdeilles à Saint-Julien de Bourdeilles ; la limite de la section B, feuille n° 3 ; le chemin rural jusqu'à la limite de la commune de Valeuil-Bourdeilles.

Commune de Valeuil : le chemin rural depuis la limite de la commune de Valeuil-Bourdeilles jusqu'à la limite du lieu dit "Les Genêts" ; le chemin rural longeant la limite du lieu dit "Les Genêts" jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 637, section A, feuille n° 4 ; la limite ouest de la parcelle n° 637, section A, feuille n° 4 (non comprise dans le périmètre) ; le chemin rural depuis l'angle sud de la parcelle n° 637 jusqu'à la limite de la section A, feuille n° 4 ; la limite de la section A, feuille n° 3 ; les chemins ruraux depuis la limite de la section A,

feuille n° 3, jusqu'au C.D. n° 78 ; le C.D. n° 78 jusqu'à la limite des communes de Valeuil-Brantôme (point de départ) [S. Ins. : 15 février 1973].

Dussac :

- Château (Inv. MH : 6 janvier 1927).

Enéa (Vallée de l') :

- Ensemble d'environ 1 600 hectares constitué par la vallée s'étendant sur le territoire des communes de Saint-Vincent-le-Paluel, Carsac-Aillac, Prats de Carlux, Sainte-Nathalène et délimité de la façon suivante, dans le sens des aiguilles d'une montre :

Au nord : par le C.V.O. n° 11 de Proissans à Carsac, le bourg de Sainte-Nathalène par la D. n° 47 des Eyzies-de-Tayac à Martel.

A l'est : par le C.V.O. n° 3 de Salignac à Souillac, par l'Homond et les Gauteries, le chemin vicinal ordinaire de Malevergne à Prats de Carlux, le R.N. n° 704 dite de Sarlat, le chemin rural de Malevergne au Bouyssou, le C.V.O. n° 3 de Sarlat au Bouyssou, le chemin rural de Combelle, le chemin rural de Bouyssou à Campagnac.

Au sud : par le chemin rural de Campagnac à Peyrieux, le chemin rural de Peyrieux au bourg de Carsac-Aillac, intersection de la R.N. n° 704, le C.V. n° 2 de Carsac-Aillac à Sarlat, le chemin rural de la Borderie, la R.N. n° 704. (Cette délimitation est le complément de la limite du site de la Haute Dordogne de Vitrac à Cazoulès. Inscrit le 14 septembre 1969).

A l'ouest : le C.V.O n° 5 de Saint-Vivien à Boyer par le Coderc, la R.N. n° 704, par Feuillade Basse, la limite des communes de Saint-Vincent le Paluel et Carsac-Aillac, le chemin rural du Communal, le C.V. n° 5 de Malevergne à Rivière, le chemin rural de Rivière Basse, le chemin rural d'Eyguevieille, le C.D. n° 47 de Martel aux Eyzies-de-Tayac, le C.V.O. n° 5 de Sainte-Nathalène à Sarlat par Bessaguet, point de départ (S. Ins. : 4 décembre 1974).

Echourgnac :

- En totalité, la maison d'habitation, la grange et le four, avec l'étang et son écluse, du domaine du Parcot (Inv. MH : 2 mars 1992).

- Ensemble formé, sur les communes d'Echourgnac et La Jemaye, par le site du Parcot (S. Ins. : 15 avril 1991).

Escoire :

- Château : façades et toitures (Inv. : 11 février 1954).

Excideuil :

- Eglise (Inv. MH : 15 novembre 1926).
- Château (Inv. MH : 6 janvier 1927).
- Maison du XVIII^e siècle, rue Jean-Jaurès ; façade (Inv. MH : 27 septembre 1948).
- Ensemble urbain (S. Ins. : 7 janvier 1981).
- Grotte de Sarconnat (S. Cl. : 7 juillet 1982).
- Z.P.P.A.U.P. (11 septembre 1997).

Eybènes :

- Eglise. Voir : Salignac-Eyvigues.

Eyliac :

- Eglise (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Eymet :

- Pigeonnier de la Garenne (Inv. MH : 22 mai 1974).
- Dolmen d'Eylia sud, section ZC (Inv. MH : 22 avril 1981).
- Château de la Bastide : l'ensemble des bâtiments en totalité, y compris le sol et le sous-sol. La partie du mur qui prolonge l'enceinte à l'ouest (Inv. MH : 30 décembre 1994).
- En totalité, y compris son emprise sur la voie communale n° 2, le pont médiéval situé au lieu dit "Le Bretou", non cadastré (domaine public) [Inv. MH : 16 novembre 1995].
- Bastide, délimitée par : au nord, l'avenue du Pont de Juillet, la rue de la Sole et la limite nord des parcelles n°s 19 et 20 jusqu'à la limite des communes d'Eymet et de la Rouquette ; à l'ouest, la limite des communes d'Eymet et de la Rouquette ; au sud, la place du Dropt et l'avenue des Marguerites ; à l'est, le boulevard National (S. Ins. : 18 décembre 1968).

Eyvigues-Eybènes :

- Eglise. Voir : Salignac-Eyvigues.

Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) :

- Grotte d'Abzac (Cl. MH : 31 juillet 1934).
- Abri Audi, parcelle n° 763, section A du cadastre (Inv. MH : 18 décembre 1946).
- Grotte des Combarelles I (Cl. MH : 12 décembre 1902).
- Ancienne forge : façades et toitures du bâtiments d'exploitation (grande halle), des logements des ouvriers et du bâtiment qui lui fait suite (ancien dépôt de charbon et de minerai) et de la maison du maître de forges : bief et sa chute d'eau (Inv. MH : 29 août 1986).
- En totalité, la cabane en pierre sèche de "Pechmémie" (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- En totalité, avec ses terrasses et les murs de soutènement, la cabane en pierre sèche, au bourg de Sireuil (Inv. MH : 27 décembre 1991).

- Abri de Cro-Magnon, au lieu dit "Chambre d'Ane", parcelle n° 1223, section A du cadastre (Cl. MH : 9 janvier 1955).
- Grotte de la Croze à Gontran (Cl. MH : 9 mai 1914).
- Grotte de Font de Gaume (Cl. MH : 3 juillet 1902).
- Grotte, parcelle n° 113, lieu dit "La Calevie", section B du cadastre (Inv. MH : 26 février 1974).
- Abri à sculpture dit "Abri du Poisson" et abri Lartet, situé en amont du précédent, au lieu dit "Gorge d'Enfer", parcelles n°s 505 et 505bis, section E du cadastre (Cl. MH : 29 mars 1913) ; parcelles de terrain n°s 825p et 826p du cadastre, au lieu dit "Gorge d'Enfer", appartenant à l'Etat (Cl. MH : 25 août 1937).
- Gisement de Laugerie Basse, parcelles n°s 835 à 837, 838p, 839 et 853, section A du cadastre (Cl. MH : 25 avril 1940 et 23 mars 1943).
- Gisement préhistorique enclavé dans la propriété de l'Etat au lieu dit "Logis abri de Laugerie Haute" (Cl. MH : 12 avril 1927) ; partie du gisement dans la parcelle n° 853, section A du cadastre (Cl. MH : 23 mars 1941).
- Gisement de la Micoque (Cl. MH : 8 mars 1922).
- Grotte de la Mouthe contenant des peintures préhistoriques, parcelles n°s 197 et 198, section D1 du cadastre (Cl. MH : 11 juin 1953).
- Grotte et gisement de l'Oreille d'Enfer, parcelle n° 303, section C du cadastre (Cl. MH : 23 août 1932).
- Gisement préhistorique du Pataud, parcelles n°s 1092 à 1096 et 1209 du cadastre (Cl. MH : décret du 25 juin 1930), parcelle n° 1097p, section A du cadastre, dépendant du gisement, au lieu dit "Le Claud", et correspondant aux abris situés sous la falaise (Cl. MH : 9 mai 1958).
- Gisement préhistorique du Vignaud, parcelles n°s 1096p et 1209p, section A du cadastre (Cl. MH : décret du 29 novembre 1932).
- Eglise de Sireuil (Cl. MH : 25 avril 1974).
- Eglise de Tayac (Cl. MH : 10 avril 1895).
- Pavillon de Sireuil avec son pigeonnier (Inv. MH : 21 décembre 1982).
- Château de Tayac et ses dépendances (Cl. MH : 26 décembre 1968).
- Ruines du château de Commarque (Cl. MH : 2 septembre 1943). Château et ses abords, tels qu'ils sont délimités sur le plan joint au dossier (S. Ins. : 19 mai 1944). Voir aussi site classé "Vallée de la Beune".
- Grotte décorée de bas relief préhistoriques, sous les ruines du château de Commarque (Cl. MH : décret du 12 février 1924).
- Ensemble formé par le site de la grotte des Combarelles (S. Cl. : décret du 28 août 1987).
- Ensemble formé par le site de la falaise des Eyzies (S. Cl. : décret du 28 août 1987).
- Ensemble formé par le site de la falaise des Eymaries (S. Cl. : décret du 27 août 1987).
- Ensemble formé par le site des Gorges de la Vézère (S. Cl. : décret du 18 septembre 1987). Abroge l'arrêté du 28 juillet 1944.
- Ensemble formé par le site du Vallon de la Combe (S. Cl. : décret du 27 août 1987).
- Ensemble des abords de la grotte de la Mouthe (S. Cl. : 6 juillet 1982. Extension : 7 octobre 1988).
- Ensemble formé par le site de la grotte de Font de Gaume (S. Cl. : 27 août 1987).
- Site de la vallée de la Beune (S. Cl. : décret du 19 octobre 1988).
- Arrêté de Biotope (14 mars 1990). Voir DIREN à Bordeaux.
- Site du Grand Roc et de Laugerie, délimité comme suit, en partant du sud et dans le sens des aiguilles d'une montre : limite des communes Les Eyzies-de-Tayac/Manaurie, ligne de chemin de fer d'Agen à Périgueux, rive droite de la Vézère, traversée du C.D. n° 47, limite sud de la parcelle n° 675, section A3, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : n°s 675 à 695, 1018 et 1019 (ancienne parcelle n° 696), 697 à 721, section a3 du cadastre (S. Cl. : décret du 5 décembre 1977).
- Site des Eyzies comprenant l'agglomération des Eyzies-de-Tayac, les falaises des Grands Rochers et de Cro-Magnon et leurs abords immédiats, et délimité : à l'ouest, au nord et à l'est, par une ligne qui, partant de la rive gauche de la Vézère, suit le contour des parcelles n°s 1216, 1221, 1220, 1223, 1087, 1083, 1082, 1080, section A du cadastre, puis le dessus des falaises à une distance de 20 mètres du bord en traversant les parcelles n°s 1097, 1099 jusqu'à la limite des 2^e et 3^e feuilles de la section A du cadastre, puis le contour nord de la parcelle n° 765, ensuite cette ligne traverse la parcelle n° 794 en passant à 20 mètres de l'angle nord-ouest de la parcelle n° 781 et aboutit à la limite des parcelles n°s 788, 789 et 790 ; au sud-est, par une ligne qui suit le contour est de la parcelle n° 788, traverse la parcelle n° 787 et suit la route des Eyzies à Tursac jusqu'au pont sur la Beune, puis la rive gauche de la Beune jusqu'au confluent avec la Vézère ; au sud-ouest, par la Vézère jusqu'à l'aplomb de la limite des parcelles n°s 1215 et 1216. En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures et pour les abris naturels aux parois intérieurs et extérieurs (S. Ins. : 28 juillet 1944).
- Falaises du Cingle et leurs abords immédiats, délimités : au nord, par la Vézère de la parcelle n° 1647 à la parcelle n° 9 et la R.N. n° 706 entre l'angle est de la parcelle n° 9 et le carrefour de cette route avec la route de Meyrals ; à l'est, par le chemin de Tayac à Meyrals jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle n° 15 ; au sud, par la limite sud des parcelles n°s 15 et 18 puis une ligne conventionnelle qui délimite une bande de terrain à 30 mètres de distance du bord de la falaise (limite des parcelles n°s 22, 24, 47, 1631) et longe ensuite les limites est et sud des parcelles n°s 1605, 1603, 1600, 1599, 1597 ; à l'ouest, par la limite ouest des parcelles n°s 1596, 1641, 1643 et 1647 jusqu'à la Vézère (S. Ins. : 28 juillet 1944).
- Falaises du Peuch et leurs abords, délimités : au sud, par le chemin du Peuch au hameau du Giel et la lisière nord du village du Peuch ; à l'est, par l'ancien chemin de Laborie au Peuch, une ligne allant de la pointe est de la parcelle n° 203 à ce chemin, le contour de la parcelle n° 203 jusqu'à la parcelle n° 207, une ligne traversant la parcelle n° 202 en direction de la limite ouest de la parcelle n° 187 jusqu'à la lisière de la parcelle n° 197, le contour nord-est de la parcelle n° 202 ; au nord, par le contour nord-ouest des parcelles n°s 202 et 203 ; à l'ouest, une ligne conventionnelle partant de l'extrémité ouest de la parcelle n° 203 et aboutissant à l'extrémité nord-ouest de la parcelle n° 307, les contours ouest des parcelles n°s 307, 301, 300, une ligne allant de la pointe sud-est de la parcelle n° 292 à l'extrémité nord de la parcelle n° 294, le contour nord-ouest de la parcelle n° 293 (S. Ins. : 28 juillet 1944).

- Rocher de la Peine et ses abords (parcelles n°s 110 à 113, section C du cadastre) [S. Ins. : 28 juillet 1944].

- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Manaurie :

- Falaises du grand roc de Laugerie et du Bil et leurs abords immédiats, délimités : au nord-est, par une ligne qui suit la voie ferrée traversant la parcelle n° 873, section A du cadastre des Eyzies ; à l'est, par la Vézère jusqu'au pont de la route des Eyzies à Laugerie, en englobant l'île cadastrée sous le n° 557 ; au sud, par la route des Eyzies à Laugerie, le contour est de la parcelle n° 550 et les contours des parcelles n°s 549, 548 et 547, section E du cadastre des Eyzies ; à l'ouest, par la limite de la parcelle n° 545 et des parcelles n°s 543, 546, 544, puis une ligne rejoignant l'angle nord-ouest de la parcelle n° 545 à la limite est de la parcelle n° 525 et prolongée jusqu'à la Gorge d'Enfer de façon à inclure le sommet des falaises dans la zone inscrite, une ligne coupant les parcelles n°s 240, 282, 283, 300 et 302, section B du cadastre de Manaurie à 20 mètres environ au nord de la limite des communes de Manaurie et des Eyzies, la limite des parcelles n°s 841 et 239, 238 et 239 ; une ligne partant de l'angle nord de la parcelle n° 238 aboutissant à l'angle est de la parcelle n° 236 coupant les parcelles n°s 234 et 71 jusqu'à l'angle ouest de la parcelle n° 69 et suivant la limite des parcelles n°s 69 et 68, 67 et 68 et aboutissant à l'entrée du tunnel du chemin de fer (S. Ins. : 28 juillet 1944).

- La "Gorge d'Enfer" (parcelles n°s 502 à 505, 505bis, 506, 507 et 519, section E2, n° 825, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac ; parcelle n° 302p, section C du cadastre de Manaurie) [S. Cl. : décret du 24 octobre 1931].

- Vallon de Manaurie et manoir du Roucaudou. Voir : Manaurie (S. Ins. : 28 juillet 1944).

Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Tursac :

- Rochers de l'Angle et des Neuf Frères et leurs abords immédiats, ensemble délimité : au nord, par la Vézère, de l'extrémité nord-ouest de la parcelle n° 203, section C du cadastre de Tursac à l'extrémité nord-ouest de la parcelle n° 922, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, en englobant les îles figurant sous les n°s 625 et 626 du cadastre des Eyzies ; au nord, à l'est et au sud, par une ligne qui suit le contour nord-ouest de la parcelle n° 203, section C du cadastre de Tursac, rejoint l'angle de jonction des parcelles n°s 194, 191, 192 et 192bis, section C du cadastre de Tursac, suit le contour nord-est de la parcelle n° 192bis jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 191, rejoint l'angle nord-est de la parcelle n° 190, suit les contours des parcelles n°s 190, 171, 170, 169, 164, 165, 166, 128, 127, traverse la parcelle n° 116 jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 117, puis les contours des parcelles n°s 116, 126, 124, 123, 121 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 120 et rejoint l'angle est de la parcelle n° 657, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, suit les contours est et sud des parcelles n°s 657 et 655 jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 71, rejoint l'angle nord-est de la parcelle n° 648 dont elle suit le contour jusqu'à la parcelle n° 642, traverse la dite parcelle jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle n° 646 dont elle suit les contours, puis ceux de la parcelle n° 627 jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 628, traverse la parcelle n° 627 dans sa plus petite largeur jusqu'à la limite ouest de cette parcelle qu'elle suit jusqu'à la section A du cadastre de la commune des Eyzies, suit les contours sud de la parcelle n° 916, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, qu'elle prolonge à travers la parcelle n° 933 jusqu'à la parcelle n° 926, suit le contour sud de la dite parcelle et les contours sud et ouest des parcelles n°s 923 et 922 jusqu'à la Vézère (S. Ins. : 28 juillet 1944).

Fages :

- Château. Voir : Saint-Cyprien.

Fanlac :

- Eglise (Inv. MH : 5 novembre 1970).

- Croix sur la place du village, en face de l'église (Inv. MH : 5 janvier 1948).

- Château d'Auberoche : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments et cour-jardin avec ses terrasses (Inv. MH : 20 janvier 1962).

- Bourg (section AR du cadastre en totalité) [S. Ins. : 25 janvier 1971].

Faurélie (Gisement préhistorique de la) :

- Voir : Mauzens-et-Miremont.

Faurie (La) :

- Croix. Voir : Paulin.

- Château. Voir : Change (Le).

Faye :

- Eglise. Voir : Ribérac.

Faye (La) :

- Château. Voir : Auriac-du-Périgord.

- Croix. Voir : Saint-Sulpice-de-Mareuil.

Fayolle :

- Château. Voir : Tocane-Saint-Apre.

Fayrac :

- Château. Voir : Castelnaud-La-Chapelle.

Fenêtres (Etang des) :

- Voir : Jemaye (La).

Ferrassie (Gisement préhistorique de la) :

- Voir : Savignac-de-Miremont.

Festalemps :

- Eglise (Inv. MH : 17 décembre 1947).

Fleix (Le) :

- Temple protestant installé dans la partie subsistante du château (Inv. MH : 8 février 1968).

Fleurac :

- Voir : Vézère (Vallée de la), vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Florimont-Gaumier :

- Eglise de Florimont (Inv. MH : 24 juin 1977).
- Eglise de Gaumier (Inv. MH : 16 décembre 1974).

Font de Gaume (Grotte de) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Fontaine :

- Eglise. Voir : Champagne et Fontaine.

Fontenille d'Aygueparse :

- Eglise d'Aygueparse (Cl. MH : 6 mai 1940).

Fonvielle :

- Manoir. Voir : Monbazillac.

Force (La) :

- Château : pavillon d'entrée (Cl. MH : 11 avril 1932).

Forge (La) :

- Château. Voir : Savignac-Lédrier.

Frugie :

- Château. Voir : Saint-Pierre de Frugie.

Gabillou (Grotte de) :

- Voir : Sourzac.

Gageac-et-Rouillac :

- Château de Gageac (Inv. MH : 27 septembre 1948).
- Site de Perrou (S. Ins. : 9 décembre 1983).

Gane (Gisement moustérien de la) :

- Voir : Groléjac.

Gaugeac :

- Château de Saint-Germain : cheminées du 1er étage (salles est et ouest du bâtiment sud) et tour sud-est (Cl. MH : 28 décembre 1984).
- Façades et toitures du château et des communs (Inv. MH : 28 décembre 1984).
- Site de la Bastide de Monpazier (S. Ins. : 12 août 1980).

Gauterie (La) :

- Domaine. Voir : Saint-Paul Lizonne.

Gazaille (La) :

- Manoir. Voir : Carsac-Aillac.

Genthial :

- Château. Voir : Liorac.

Gonterie-Boulouneix (La) :

- Gisement de la Tabaterie (Cl. MH : 20 septembre 1909).
- Eglise de Boulouneix (Inv. MH : 22 juin 1946).
- Ruines du prieuré de Belaygues (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Gorge d'Enfer :

- Grottes. Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Gouts-Rossignols :

- Les parties suivantes du château de la Vassaldie : façades et toitures du château et des communs. Le portail sur cour et les citernes l'encadrant. L'allée de charmes. L'ensemble des murs de clôture ZX/13 et G/118 à 123 (Inv. MH : 17 mars 1992).

Gouts-Rossignols et Cherval :

- Deux ensembles formés par le site du Sourbier et délimités comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

I - *Premier ensemble formé sur la commune de Gouts-Rossignols* compris entre le C.D. n° 2 de Châteauneuf à Villeréal, la limite nord des parcelles n°s 14 et 11, la limite est de la parcelle n° 11 (section ZP) et la limite communale, comprenant les parcelles n°s 11 à 14 (section ZP) y compris le C.E. n° 50 du Sourbier.

II - *Second ensemble formé sur la commune de Cherval* (section ZH) et comprenant : le lieu dit "La Ganette" en totalité, et la partie du lieu dit "Le Sourbier" comprise entre le C.D. n° 102 de la Tour Blanche à Gurat, le C.R. n° 10 de chez Naudy et la limite communale (S. Ins. : 28 décembre 1977).

Grand-Brassac :

- Gisement préhistorique de Rochereuil ou Rocheirel, au lieu dit "Sur le Roc", parcelles n°s 245 et 246, section B du cadastre (Cl. MH : 1er avril 1952).
- Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (Cl. MH : 15 mars 1885).
- Château de Montardy en totalité, ses dépendances et la terrasse, parcelles n°s 39 et 38, section AK du cadastre (Inv. MH : 11 septembre 2001).
- Rocher de Rocheirel, parcelles n°s 193, 194, 198, 200 à 202, 204, 206, 207, 240, 241, section B2 du cadastre (S. Ins. : 13 mai 1936).

Grand Etang :

- Voir : Jemaye (La).

Grande Filolie (La) :

- Château. Voir : Saint-Amand-de-Coly.

Grand Roc (Falaises du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Manaurie.

Grandes Roches (Falaises des) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Grateloup :

- Château. Voir : Saint-Sauveur-de-Bergerac.

Graulges (Les) :

- Eglise (Cl. MH : 18 février 1936).

Gravette (Gisement de la) :

- Voir : Bayac.

Grézillac :

- Manoir. Voir : Sarliac-sur-l'Isle.

Grignols :

- Eglise de Bruc (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Restes du château (Inv. MH : 31 mars 1928).

Groléjac :

- Gisement préhistorique moustérien de la Gane, parcelles n°s 410 et 411, section A du cadastre (Cl. MH : 19 juillet 1927).
- Eglise (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Site de la vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).
- Z.P.P.A.U.P. (30 octobre 2003).

Gurson :

- Ruines du château. Voir : Carsac de Gurson.

Hautefort :

- Château des Charreaux : façades et toitures du château et des communs, y compris la chapelle et le pigeonnier ; portail d'entrée ; cheminée de la salle à manger, de l'ancienne chambre (actuellement salle de bains), de la chambre contiguë et d'une autre chambre au premier étage (Inv. MH : 11 juillet 1979).

- Ancien hôpital (Cl. MH : 27 août 1931).
- Château : façades et toitures, douves et terrasses avec leurs murs de soubassement ; grand escalier, galerie du rez-de-chaussée, salon du premier étage et petit salon contigu ; chapelle (Cl. MH : 31 octobre 1958;terrasses et jardins entourant le château (Cl. MH : 31 décembre 1967) ; partie boisée du parc (parcelles n°s 100 à 102p, 103, 110p, 111p à 113p, 114 à 122, 130, 176, 178, 194, 195, 198, 199, section C du cadastre) [S. Ins. : 10 décembre 1935].
- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre ; depuis la limite des lieux dits "Le Bourg" et "Le Pavé" : la limite entre les sections AV et AX jusqu'au C.D. n° 62E1 ; la traversée du C.D. n° 62E1 ; les limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 3 (section AT) ; une ligne fictive traversant la parcelle n° 5 (section AT) depuis l'angle est de la parcelle n° 3 (section AT), jusqu'à l'angle nord de la parcelle n° 96 (section AT) non comprise ; la limite du lieu dit "Maison du Prat" ; le C.D. n° 62E1 ; la limite entre les sections AT et AV ; la limite entre les sections AV et AW ; la limite des lieux dits "Le Bourg" et "Le Pavé" jusqu'à la limite des sections AV et AX (point de départ) [S. Ins. : 25 février 1974].

Herm (L') :

- Château. Voir : Rouffignac.

Hierce (La) :

- Castel. Voir : Brantôme.

Igonie :

- Manoir. Voir : Saint-Sulpice-d'Excideuil.

Issac :

- Château de Montréal et sa chapelle (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- Château de Montréal : façades et toitures du château. La double enceinte et la chapelle en totalité, y compris son décor. La poterne et le pont-levis. Les salles souterraines. Le sol de la cour. Le décor des boiseries du grand salon (Cl. MH : 12 décembre 1991). Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription du 29 novembre 1948 en ce qui concerne les parties classées.
- Immeuble dit "Maison du Chastenet" (Inv. MH : 2 juillet 1987).
- La Tour Saint-Jacques, en totalité, excepté les bâtiments contigus (Inv. MH : 2 juillet 1987).
- Ensemble formé par le château et ses abords et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du sud-ouest : section AW : à partir de l'intersection de la limite des sections AW-AX avec la limite sud du lieu dit "Montréal" : la limite des sections AW-AX, la limite des sections AW-AY, la limite des sections AW-AZ, la limite des sections AW-AV, la limite des sections AW-AT, le chemin rural non numéroté mitoyen des parcelles n°s 269 et 270, la limite sud-est puis sud du lieu dit "Montréal" jusqu'à son intersection avec la limite des sections AW-AX (point de départ) [S. Ins. : 30 janvier 1979].

Issac et Sourzac :

- Ensemble formé par le château de Maupas et ses abords délimités comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : *commune d'Issac* : section BC : à partir de l'intersection de la limite des communes d'Issac-Sourzac avec le chemin rural traversant le lieu dit "Les Grandes terres" : le chemin rural traversant le lieu dit "Les grandes terres" et longeant la limite nord-est des parcelles n°s 65, 64, 58, 57, 54, 55, 53, 225 à 228, 230, 239 à 243, les limites nord et est de la parcelle n° 246, la limite des lieux dits "La Grenie - La Tuillière nord", la limite des lieux dits "Le Maupas - La Tuillière nord", la V.C. n° 203 du Maupas à Issac ; section AY : le chemin rural non numéroté longeant la limite sud des parcelles n°s 99, 95, 94, 91, 90 et 89, le chemin rural non numéroté longeant la limite est des parcelles n°s 70, 71 et 81, la limite sud-ouest des parcelles n°s 81, 76 et 64, la limite des communes d'Issac-Sourzac. *Commune de Sourzac* : section AR : les limites sud et ouest du lieu dit "Les Quatre Routes du Maupas sud" ; section AP : la V.C. n° 9 des Chauffours au Maupas, les limites ouest et nord du lieu dit "Redondie", les limites ouest et nord du lieu dit "Le Moulin du Maupas", la limite est de la parcelle n° 119, le ruisseau "La Crempsoulie", la limite des communes Issac-Sourzac jusqu'à son intersection avec le chemin rural traversant le lieu dit "Les Grandes Terres" (point de départ) [S. Ins. : 27 février 1979].

Issigeac :

- Eglise en totalité (Cl. MH : 12 juillet 2001). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 09 juin 1926.**
- Ancien palais des Evêques (Inv. MH : 5 octobre 1946).
- Ancienne Prévôté (Inv. MH : 3 octobre 1946).
- Maison gothique, rue principale (parcelle n° 193, section D du cadastre) [Inv. MH : 26 juin 1946].
- Bourg, limité sur son pourtour par le C.V.O. n° 4, dit "Tour de Ville" et le C.D. n° 14 (S. Ins. : 20 juillet 1970).
- Z.P.P.A.U.P. (2 mai 1994).

Jaillac :

- Manoir. Voir : Sorges.

Jarthe (La) :

- Château. Voir : Coursac.

Jaures :

- Eglise Saint-Firmin (Inv. MH : 9 novembre 1984).

Javerlhac et La Chapelle Saint-Robert :

- Eglise de La Chapelle Saint-Robert (Cl. MH : 20 octobre 1920).
- Eglise de Javerlhac (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château de Javerlhac : façades et toitures (Inv. MH : 29 novembre 1974).
- Ancienne forge dite Forge Neuve et ses deux ponts sur le Bandiat (Inv. MH : 31 décembre 1976).
- Deux ensembles formés par le site des Forges et délimités comme suit : *Premier ensemble* : La Forge Neuve, section AD : à partir de l'intersection de la limite des sections AC-AD avec la limite communale Javerlhac et La Chapelle Saint-Robert-Varaignes, la limite communale Javerlhac-La Chapelle Saint-Robert - Varaignes, la limite communale Javerlhac-Teyjat, les limites est et sud du lieu dit "Forge Neuve", les limites sud et ouest de la parcelle n° 14, la traversée de la V.C. n° 7 de Javerlhac aux Ceseilles, la limite sud de la parcelle n° 17, les limites des sections AC-AD jusqu'à son intersection avec la limite communale (point de départ). *Second ensemble* : La Forge de La Chapelle Saint-Robert dite du "Logis", section AB : lieu dit "Le Logis", parcelles n°s 52 à 61 inclus, lieu dit "Forge de La Chapelle", parcelles n°s 70, 71 et 73 (S. Ins. : 30 novembre 1979).

Jayac :

- Eglise : choeur, transept et chapelles latérales (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- Donjon (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Jean Blancs (Gisement des) :

- Voir : Bourniquel.

Jemaye (La) :

- Ensemble formé par les étangs suivants : Grand Etang, étang du Tuquet, étang du Calaveaud, étang des Tables, étang des Fenêtres et leurs abords, et délimité comme suit : au nord, le C.V.O. n° 2 de La Jemaye à Saint-André de Double ; à l'est, le C.V.O. n° 4 de La Jemaye à Mussidan ; au sud, le chemin de Petitonne aux Bisoussies, le chemin de l'étang du Tuquet au Pont du Chose ; à l'ouest, le chemin vicinal de La Jemaye à Saint-Michel de Double, le chemin rural de Capteau-Valet à Petitonne et le chemin de l'étang de Petitonne à Laroche jusqu'à sa rencontre avec le C.V.O. n° 2 de La Jemaye à Saint-André de Double (point de départ) [S. Ins. : 15 février 1957].
- Ensemble formé, sur les communes de La Jemaye et Echourgnac, par le site du Parcot (S. Ins. : 15 avril 1991).

Jord (Côte de) :

- Voir : Saint-Léon-sur-Vézère.

Jovelle :

- Ruines du château. Voir : Tour Blanche (La).

Jumilhac Le Grand :

- Eglise (Inv. MH : 23 mai 1925).
- Château (Cl. MH : 21 décembre 1922, 20 octobre 1923 et décret du 22 mars 1924).
- Pont dit "de la Tour sur l'Isle" (Cl. MH : 16 novembre 1984).
- Moulin du Chalard - Commune du Chalard (Haute-Vienne) [Cl. MH : 8 juillet 1910].

Jumilhac Le Petit :

- Eglise. Voir : Chapelle Faucher (La).

Lacoste :

- Château. Voir : Castelnaud-La Chapelle.

Ladornac :

- Eglise Notre-Dame (Inv. MH : 22 août 1949).

Ladosse :

- Voir : Rudeau-Ladosse.

Ladouze :

- Eglise (Inv. MH : 6 janvier 1927).

Laffinoux :

- Château. Voir : Lalinde.

Lalinde :

- Porte des fortifications dite "Porte Romaine" (Inv. MH : 5 octobre 1946).
- Château de Laffinoux (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- Château de la Rue (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Eglise Sainte-Colombe [parcelle n° 65 section AD du cadastre] (Cl. MH : 13 février 2002). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 01 février 1988.**
- Aqueduc et pont déversoir de la Tuilerie de Villeneuve : parcelle n° 188, section AP du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).

- Ecluse et bassin de chargement : l'écluse dans sa totalité, y compris l'aqueduc et le canal de communication des biefs, le pont supérieur qui lui fait suite et le bassin de chargement avec sa cale de radoub - parcelle n° 221, section AX du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).

- Domaine des Landes, délimité comme suit en partant du nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : le C.V.O. n° 4 de Baneuil à Badefols ; le chemin rural non numéroté depuis l'angle ouest de la parcelle n° 621, section B3, jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 635, section B3 ; la limite est et sud de la parcelle n° 635, section B3 ; la limite sud-est de la parcelle n° 621, section B3 ; la traversée du C.V. n° 4 ; le C.V. n° 4 de Baneuil à Badefols jusqu'à la limite sud de la parcelle n° 617, section B3 ; la limite sud des parcelles n°s 617 et 618, section B3 ; la limite ouest de la parcelle n° 618, section B3 ; le chemin rural non numéroté depuis l'angle nord-ouest de la parcelle n° 618, section B3, jusqu'à la limite est du lieu dit "la Grande Serre" ; la limite est du lieu dit "la Grande Serre" ; la limite des sections B2 et B3 ; la limite sud-ouest et ouest du lieu dit "les Landes", jusqu'au C.V. n° 4 (point de départ) [S. Ins. : 8 janvier 1974].

Lamonzie-Montastruc :

- Eglise (à l'exclusion du clocher) [Inv. MH : 25 février 1974].
- Château de Montastruc : façades et toitures ; vestiges de l'ancien oratoire se trouvant dans le corps du bâtiment ouest (Inv. MH : 11 avril 1973). **Annulé.**
- Château de Montastruc : en totalité: le château, les écuries, les vestiges de la grange, le pigeonnier, le cluzeau et le parc [parcelles n°s 366-596-367-365-369-370-364-595-812-814-597-816-371-786-1139, section B du cadastre] (Inv. MH : 25 mai 2001). **Annule et remplace l'arrêté du 11 avril 1973.**

Lamonzie Saint-Martin :

- Château de Saint-Martin (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Lamothe-Montravel :

- Ancien château des archevêques de Bordeaux (Hôtel de Ville) [Inv. MH : 27 septembre 1948].

Langlade :

- Manoir. Voir : Proissans.

Lanquais :

- Château et allée d'ormeaux qui y conduit (Cl. MH : 8 juillet 1942) ; grange à droite de l'allée d'ormeaux (Inv. MH : 17 juin 1942).

- Château de Laroque (Inv. MH : 12 octobre 1948).

- Village délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir de l'intersection de la limite des communes de Lanquais-Varennes avec le C.D. n° 22 : section A1 : le C.D. n° 22, le C.D. n° 37 de Bergerac à Couze, la limite des lieux dits "Le Mayne - La Rougette" ; section A2 : la limite des sections A2/A1, le chemin rural mitoyen des lieux dits "Pech Nadal-Bidou", la limite des lieux dits "Pech Nadal-Le Monge Est", la limite des sections A2/B2 ; section B2 : le chemin rural non numéroté longeant au nord les parcelles n°s 675, 676, 679, 709, les limites est et sud du lieu dit "Bournazel", le chemin rural non numéroté traversant le lieu dit "La Lèbre est", le chemin rural non numéroté bordant les limites sud-ouest des parcelles n°s 604, 605, 609 et 610 ; section C2 : le C.V.O. n° 2, le C.G.C. n° 22 de Lanquais à Issigeac, le chemin rural non numéroté bordant la limite sud du lieu dit "Les Berris", le chemin rural non numéroté bordant les limites ouest des parcelles n°s 269, 271 à 274, 276 et 278, le chemin rural non numéroté bordant les limites ouest des parcelles n°s 344, 348, 350, la limite ouest du lieu dit "Lafage nord", la limite des sections C2/D2 ; section D1 : la limite des sections D1/D2, la limite des sections D1/D3, la limite des communes Lanquais-Varennes jusqu'à son intersection avec le C.D. n° 22 (point de départ) [S. Ins. : 14 février 1979].

Lardin Saint-Lazare (Le) :

- Château de Peyraux (Inv. MH : 6 décembre 1948) : façades et toitures des communs (Inv. MH : 15 mai 1974).

- Ensemble formé par le château de Peyraux et ses abords (S. Ins. : 5 août 1985).

Laroque :

- Château. Voir : Lanquais.

Lartet (Abri) :

- Voir Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Larzac :

- Eglise (Cl. MH : 10 février 1913).

Lascaux :

- Grotte, colline et manoir. Voir : Montignac-sur-Vézère.

Laugerie (Falaises de) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Manaurie.

Laugerie Basse et Haute (Gisements de) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Laussel :

- Château. Voir : Marquay.

Lavalade (Site de) :

- Voir : Saint-Aulaye.

Laxion :

- Château. Voir : Cognac-sur-l'Isle.

Lèches (Les) :

- Chapelle subsistante du Prieuré de Tresséroux, en totalité (Cl. MH : 16 décembre 1982)

Léguillac de Cercles :

- Eglise, à l'exception de la façade, de l'abside et de la sacristie (Inv. MH : 21 octobre 1932).

Léguillac de l'Auche :

- Site du But, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : la limite des sections AS/AT ; la limite des sections AR/AV ; la V.O. n° 3 de Baby au Barneix ; la V.C. n° 203 du Bourg du C.D. n° 43 ; le chemin rural du But ; le chemin rural du Haut-But ; la limite sud-ouest des parcelles n°s 68, 67, 65, 64 (section AS) ; la limite nord-ouest de la parcelle n° 64 (section AS) [S. Ins. : 15 janvier 1976].

Lempzours :

- Eglise (Cl. MH : 2 juin 1938).

Lespinassat :

- Château. Voir : Bergerac.

Leygurat :

- Château. Voir : Nontron-Augignac.

Lieu-Dieu :

- Château. Voir : Boulazac.

Ligueux :

- Ensemble des vestiges de l'ancienne abbaye (Inv. MH : 23 mai 1951).

Limeuil :

- Eglise Saint-Martin (Cl. MH : 29 novembre 1965).

- Chapelle Saint-Martin et cimetière (S. Ins : 17 juillet 1944).

- Village délimité par : au nord, la limite nord des parcelles n°s 126, 115, 109, 108, 107, 101, 98, 74, le C.R. n° 16 de la parcelle n° 74 à la parcelle n° 71 (angle sud), le C.V. n° 2 jusqu'à l'embranchement du C.R. n° 17 ; à l'est, la limite des parcelles n°s 168, 147, 145, 135, 132, 130, 129, 127 ; à l'ouest, le C.R. n° 17 et le C.D. n° 31 jusqu'à la parcelle n° 282, la limite ouest des parcelles n°s 282 et 284 ; au sud, le C.D. n° 31 jusqu'à la parcelle n° 168 (angle est) (parcelles n°s 1 à 11, 13, 14, 16 à 20, 23 à 35, 37, 38, 40, 41, 43 à 47, 49, 50, 52 à 60, 62, 64 à 66, 68 à 71, 73 à 75, 77 à 89, 89bis, 91, 92, 94 à 96, 99 à 111, 111bis, 112, 112bis, 113 à 115, 117 à 133, 135 à 145, 147 à 151, 153, 155, 160, 162, 164 à 170, section C du cadastre) [S. Ins : 25 janvier 1944].

- Site du Cingle de Limeuil (S. Cl. : 31 octobre 1985).

- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : confluent de la Vézère et de la Dordogne (S. Ins : 8 août 1969).

Limeuil et Paunat :

- Le "cingle de Limeuil" (parcelles n°s 1 à 8, 24 à 26, 28 à 30, 199 à 203, 243 à 252, 260 à 300, 305, 308, 309, 314, 315, section A, n°s 189 à 191, section C1 du cadastre de Limeuil ; n°s 223 à 226, 231bis à 242, section F2, n°s 456, 457, 482, 483, section E2 du cadastre de Paunat) [S. Ins. : 3 juillet 1963].

Limeyrat :

- Dolmen, parcelle n° 241, lieu dit "Peyrelevalde", section B du cadastre (Inv. MH : 27 juin 1980).

- Eglise : chœur (Cl. MH : 10 février 1903).

Liorac sur Louyre :

- Eglise : clocher fortifié et parties attenantes du XII^e siècle (Cl. MH : 12 février 1971) ; reste de l'édifice (Inv. MH : 12 février 1971).

- Château de Genthial (Inv. MH : 12 octobre 1948).

- Château de Garraube : façades et toitures : du château (y compris l'escalier hors œuvre et sa ferronnerie) et des communs. Les jardins avec terrasses, pelouses, plans d'eau et aménagements hydrauliques. Les façades et toitures de la ferme des Rouméjoux (maison d'habitation et communs) [Inv. MH : 12 août 1992].

Lisle :

- Eglise Saint-Martin : chœur et abside (Cl. MH : 26 septembre 1908).

- Eglise Saint-Martin : (Inv. MH sur les parties non classées : 2 avril 2004). **Cet arrêté complète l'arrêté de classement du 26 septembre 1908.**

- Château : escalier du XVI^e siècle (Inv. MH : 23 novembre 1942).

Liveyre (Gisement préhistorique de) :

- Voir : Tursac.

Longas :

- Ruines du château. Voir : Sainte-Foy de Longas.

Longua :

- Château. Voir : Saint-Médard de Mussidan.

Losse :

- Château. Voir : Thonac.

Loubejac :

- Eglise (Inv. MH : 29 novembre 1948).

Lusignac :

- Eglise (Inv. MH : 17 décembre 1947).
- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : les limites ouest, nord et est du lieu dit "Le Bourg Ouest" ; la limite des sections C1/B1 ; la limite des lieux dits "Le Bourg Est - chez Mauragne" ; la limite des sections C1/B2 ; la limite des parcelles n°s 142 - 141, section B2 ; la limite des sections B2/B1 jusqu'à la limite ouest du lieu dit "Le Bourg Ouest" (point de départ) [S. Ins. : 20 août 1974].

Lussas et Nontronneau :

- Château de Beauvais : façades et toitures du château et de son pigeonnier (Inv. MH : 19 décembre 1973).
- Villa gallo-romaine, lieu dit "Nontronneau" parcelles n°s 261 à 263, 277 à 284, section B (Inv. MH : 21 décembre 1984).
- Ruines de l'ancienne chapelle de Fontroubade, section A n° 228 (Inv. MH : 1er février 1988).

Luzier :

- Restes du château. Voir : Beaumont du Périgord.

Madeleine (Gisement préhistorique de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Madeleine (Rocher de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Mairie (Grotte dite de la) :

- Voir : Teyjat.

Malpas (Gisement du) :

- Voir : Bourniquel.

Manaurie :

- Manoir de Roucaudou : façades et toitures du manoir proprement dit (Inv. MH : 24 mai 1974).
- Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou avec leurs abords immédiats, délimités : au nord, par une ligne conventionnelle qui suivant le contour nord-ouest de la parcelle n° 286, section A du cadastre de Manaurie traverse la dite parcelle, suit la limite des parcelles N°s 286 et 290, traverse cette dernière pour aboutir à l'angle est de la parcelle n° 291 et rejoint en ligne droite l'angle nord de la parcelle n°s 798, section A2 de Manaurie et suit la limite des parcelles n°s 798 et 800 ; à l'est, par le chemin de Navarre au Mas jusqu'à l'extrémité sud-est de la parcelle n° 45, section A1 du cadastre des Eyzies-de-Tayac, le contour sud de cette parcelle, le chemin longeant les parcelles n°s 49 et 50 jusqu'au ruisseau de Manaurie ; au sud, par le chemin du Moulin de Rouquette au Mas, puis la R.D. n° 47 jusqu'au chemin de fer ; au sud-ouest et à l'ouest, par une ligne qui part du pont du chemin de fer, coupe la parcelle n° 65 au-dessus du tunnel, rejoint la limite des parcelles n°s 63 et 55, touche à l'angle nord de la parcelle n° 82, rejoint la parcelle n° 84 dont elle suit le contour est puis traverse la parcelle n° 56 parallèlement à la voie ferrée et longe le sommet des falaises à une vingtaine de mètre de celle-ci empiétant sur les parcelles n°s 66, 86, 87 et 88, puis la limite des parcelles n°s 105 et 106, 103 et 108, 123 et 122, 125 et 124, 126 et 127, 133 et 132, 134 et 135 jusqu'à l'angle est de la parcelle n° 143 ; au nord-ouest, par une ligne qui suit la limite des parcelles n°s 134 et 146, traverse la parcelle n° 147 et suit la limite des parcelles n°s 148 et 151, 150 et 151, les contours nord-ouest des parcelles n°s 39, 38, la limite des parcelles n°s 298 et 297 et rejoint l'angle est de la parcelle n° 286 (parcelles n°s 38 à 55, 56p, 57, 63p, 64, 65p, 86p, 88p, 103, 106, 123, 125, 126, 133, 134, 147p, 148 à 150, section B1 ; n°s 286p, 287 à 289, 290p, 291 à 296, 298, section A1 ; n°s 797, 798, 799p, 801bis p, section A2 du cadastre de Manaurie ; parcelles n°s 45 à 81, section A1 du cadastre des Eyzies-de-Tayac) [S. Ins. : 28 juillet 1944].
- Gorges d'Enfer. Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallée de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Mareuil sur Belle :

- Eglise de Saint-Pardoux de Mareuil (Cl. MH : 6 janvier 1912).
- Ruines de l'église de Saint-Priest de Mareuil (Inv. MH : 6 décembre 1948).

- Château de Mareuil (Cl. MH : liste de 1862).
- Château de Beaulieu (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Château de Beauregard (Inv. MH : 24 juin 1948).

Marnac :

- Ensemble formé par le vallon de la grande Marque et délimité comme suit en partant au nord et dans le sens des aiguilles d'une montre : le ruisseau de Picamy, le C.V. n° 4 de Marnac à Picamy, le C.V. n° 1 de Saint-Germain de Belvès à Saint-Cyprien, le C.V. n° 3 de Siorac en Périgord à Saint-Germain de Belvès, la limite des communes Marnac - Saint-Germain de Belvès, la limite des communes Marnac - Siorac en Périgord, la rive gauche de la Dordogne jusqu'au ruisseau de Picamy (point de départ) [S. Ins. : 25 octobre 1974].
- Ensemble formé par le territoire de la commune en totalité (S. Ins. : 26 février 1980).

Marquay :

- Sculptures préhistoriques décorant les parois des rochers à Laussel, abri du Cap Blanc (Cl. MH : 28 novembre 1910) ; bande de terrain à 40 mètres sur 10 mètres, dépendant de la parcelle n° 644, section E du cadastre, le long de la falaise, au lieu dit "Cap Blanc" et avoisinant l'abri préhistorique (Cl. MH : 13 octobre 1926).
- Eglise (Cl. MH : 8 octobre 1910).
- Château de Puymartin : chambre lambrissée et peinte du XVII^e siècle se trouvant au deuxième étage (Cl. MH : 1er mars 1977) ; reste de l'édifice (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- En totalité, la grotte de Puymartin située sur les parcelles n°s 146, 149, 150 /AO (Inv. MH : 24 octobre 1995).
- Château de Laussel et ses abords, délimités par : au nord, le R.N. n° 48 allant de la bifurcation de la R.D. n° 47 à 4 kilomètres des Eyzies à Saint-Geniès, en bordure des parcelles n°s 678, 679, 681, 682, 689 à 691, section E du cadastre ; à l'ouest, la limite ouest des parcelles n°s 663, 666, 670 ; au sud, la Beune jusqu'à sa rencontre avec le petit canal qui la longe, direction sud-nord jusqu'au moulin de Laussel, la limite est des parcelles n°s 670 et 680, section E du cadastre ; à l'est, la limite est des parcelles n°s 675, 786, 790, section E du cadastre, comprises entre la Beune et le canal du moulin de Laussel, la limite est des parcelles n°s 785, 677, section E du cadastre, comprises entre le moulin et la R.D. n° 48 (parcelles n°s 663 à 670, 675 à 691, 785 à 789, 789bis, 790, section E du cadastre) [S. Ins. : 14 janvier 1944].
- Vallée de la Beune (S. Cl. : décret du 19 octobre 1988).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Marqueyssac :

- Château. Voir : Vézac.

Marsac sur l'Isle :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Z.P.P.A.U.P. (15 décembre 1994).

Marsalès :

- Eglise (Inv. MH : 15 février 1974).
- Château : façades et toitures du château et de ses communs ainsi que le portail d'entrée (Inv. MH : 29 novembre 1976).
- Site de la Bastide de Monpazier (S. Ins. : 12 août 1980).
- Z.P.P.A.U.P. (6 novembre 1995).

Marthonie (La) :

- Château. Voir : Saint-Jean de Côte.

Marzac :

- Château. Voir : Tursac.

Matécoulon :

- Château. Voir : Montpeyroux.

Maupas :

- Château. Voir : Issac et Sourzac.

Mauriac :

- Château. Voir : Douzillac.

Mauzac et Grand Castang :

- Ecluse de Mauzac dans sa totalité, y compris l'aqueduc d'alimentation du canal, le pont supérieur qui lui fait suite et les façades et toitures de la maison éclusière de Mauzac, parcelles n°s 199 et 200, section B du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).
- Cingle de Trémolat. Voir : Trémolat (S. Ins. : 9 août 1965).
- Cingle de Trémolat (S. Cl. : 31 octobre 1985).

Mauzens et Miremont :

- Gisement préhistorique de la Faurélie, parcelles n°s 248 et 250, section E du cadastre (Cl. MH : décret du 4 décembre 1930).

- Polissoir, parcelle n° 43, lieu dit "Les Justices", section AM du cadastre (Cl. MH : 4 janvier 1968).
- Ruines du château de Miremont (Inv. MH : 18 mai 1971).
- Village de Miremont Haut, délimité comme suit : la limite du lieu dit "Le Pontet", depuis la R.D. n° 32 jusqu'à la limite du lieu dit "Le Parc" ; la limite du lieu dit "Le Parc" jusqu'au chemin rural de Miremont au Roc ; le chemin rural de Miremont au Roc (compris dans le site) jusqu'à la voie de chemin de fer ; la voie de chemin de fer de Périgueux à Agen jusqu'à la R.D. n° 32 ; la R.D. n° 32 de Thenon à Libourne (compris dans le site) jusqu'à la limite du lieu dit "Le Pontet" (S. Ins. : 10 décembre 1971).

Mavaleix :

- Château et ancienne forge. Voir : Chaleix.

Mayac :

- Eglise : portail sud (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Mazeyrolles :

- Eglise d'Aigueparse (Cl. MH : 6 mai 1940).

Ménéstérol :

- Eglise. Voir : Montpon-Ménéstérol.

Mensignac :

- Ensemble urbain formé par l'entrée du bourg (parcelles n°s 14 à 16, 163, 165 à 172, 185, 186, 191 à 192, section AN du cadastre ; voies qui les desservent et façades et toitures des immeubles) [S. Ins. : 22 février 1972].

Merlande :

- Ancien prieuré. Voir : Chapelle Gonaguet (La).

Mespoulet :

- Château. Voir : Saint-Pompon.

Meyrals :

- Grotte de Bernifal (Cl. MH : 27 mai 1904).
- Grotte dite "Sous le Grand Lac", parcelle n° 74, section A (Inv. MH : 26 février 1981).
- Château de La Roque : fresques décorant l'oratoire (Cl. MH : 1er octobre 1963) ; ensemble de l'édifice (Inv. MH : 5 novembre 1927). Propriété et château (parcelles n°s 328 à 335, 368 à 373, 375 à 383, 384p, 386p, section C du cadastre) [S. Ins. : 28 janvier 1944].
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallée de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Micoque (Gisement de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Milandes :

- Eglise. Voir : Castelnaud La Chapelle.

Milhac de Nontron :

- Maison située au hameau de Fousseyraud (parcelle n° 1380, section F du cadastre) : façades et toitures (y compris la charpente) [Inv. MH : 29 mars 1974].

Miremont :

- Village de Miremont Haut et château. Voir : Mauzens et Miremont.

Molières :

- Eglise : clocher et façades (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Ruines du château fort (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Manoir de Sautet : façades et toitures (Inv. MH : 20 mars 1972).
- Maison à arcades du XIV^e siècle (Cl. MH : 20 février 1920).

Monbazillac :

- Château (Cl. MH : 20 février 1941). *Zone de protection* aux abords du château. A l'intérieur de cette zone les servitudes sont les suivantes : toute construction et toute plantation sont interdites dans le périmètre constitué par les parcelles n°s 652 à 654, 650, 649, 644p, section A du cadastre. Il est interdit d'édifier une construction nouvelle ou d'aménager extérieurement une construction existante sans autorisation du ministère chargé des Beaux Arts, donnée après consultation de la commission départementale des sites, dans le périmètre constitué par les parcelles n°s 656, 655, 246, 247, 248 à 258, 265 à 267, 315 à 319, section A du cadastre (décret du 22 novembre 1955).
- Manoir de Fonvielle (Inv. MH : 24 juin 1948).

Monbos :

- Eglise du prieuré. Voir : Thénac.

Moncucq :

- Eglise Notre-Dame. Voir : Belvès.

Monpazier :

- Eglise (Cl. MH : liste de 1862).
- Ancienne grange aux Dîmes, dite "Maison du Chapitre", rue Notre-Dame (Inv. MH : 25 juin 1929).
- Tour des Remparts est (Inv. MH : 5 octobre 1961).
- Porte fortifiée au nord de la ville, en face de la rue Notre-Dame (Inv. MH : 16 octobre 1936).
- Porte fortifiée au nord de la rue Saint-Jacques (Inv. MH : 16 octobre 1936).
- Porte fortifiée au sud de la rue Saint-Jacques (Inv. MH : 16 octobre 1936).
- Halle centrale et sol de la place centrale (Cl. MH : 18 juillet 1960).
- Place des Cornières. Maisons, parcelles n°s 305, 321, 322, 324, 458, 461, 470, 473, 464, 476, 485, 567, 576, 580, 581, 582, section A du cadastre : façades et galeries couvertes (Cl. MH : 21 décembre 1904) ; maisons, parcelles n°s 480 et 577, section A du cadastre : façades, y compris les galeries et toitures, partie du sol compris sous les galeries (Cl. MH : 23 octobre 1961) ; maisons, parcelles n°s 317, 318, 462, 481, 482, 483, 484, section A du cadastre : façades sur la place et toitures correspondantes (Inv. MH : 2 janvier 1962).
- Ensemble formé par l'ancienne bastide, et délimité : au nord, par le foirail nord ; à l'est, par le tour de ville est ; au sud, par les allées Tourny ; à l'ouest, par le tour de ville ouest (S. Ins. : 10 février 1965).
- Extension du site (S. Ins. : 12 août 1980).
- Secteur sauvegardé - Arrêté du 9 avril 1990. Arrêté rendant public le P.S.M.V. (11 août 1998).
- Z.P.P.A.U.P. (6 novembre 1995).

Monsec :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1925).
- Château. Voir : Mouzens.

Montagnac d'Auberoche :

- Eglise (Inv. MH : 11 mai 1981).

Montagnac La Crempse :

- Site de la grange (S. Ins. : 4 septembre 1987).

Montagrier :

- Eglise (Cl. MH : 10 avril 1912).
- Ensemble formé par le bourg (section AB du cadastre en totalité) [S. Ins. : 11 septembre 1974].

Montastruc :

- Château. Voir : Lamonzie Montastruc.

Montbrun :

- Château. Voir : Verdon.

Montcaret :

- Ruine de la villa gallo-romaine, place de l'église (Cl. MH : 5 mars 1926) et ancien cimetière (Cl. MH : 2 juillet 1935).
- Eglise (Cl. MH : 18 mars 1913).

Montferrand du Périgord :

- Ancienne église Saint-Christophe : en totalité (Cl. MH : 12 juillet 2001). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 18 juillet 1973.**
- Château de Montferrand (Inv. MH : 13 janvier 1948).
- Halle, place de l'église (Inv. MH : 5 janvier 1948).
- Maison du XVI^e siècle, parcelles n°s 87 et 88, section C du cadastre (Inv. MH : 5 janvier 1948).
- Village (section C1 du cadastre, en totalité) [S. Ins. : 10 mars 1972].

Montfort :

- Village. Voir : Vitrac.

Montignac-sur-Vézère :

- Gisement préhistorique de "La Balutie", parcelle n° 29, section BD du cadastre (Cl. MH : 28 décembre 1960).
- Grotte de Lascaux (Cl. MH : 27 décembre 1940) ; parcelles de terrain n°s 1 à 3, section BD, n°s 241, 244 à 251, 254, section AV du cadastre, renfermant ou avoisinant la grotte de Lascaux (Cl. MH : 8 mai et 5 septembre 1962 et 28 août 1964 pour 245/AV).
- Gisement préhistorique du Régourdou, parcelles n°s 200, 202 et 203, lieu dit "Régourdou nord", section AV du cadastre (Cl. MH : 6 janvier 1959).
- Eglise : ancien clocher (Inv. MH : 23 novembre 1942).
- Ancien prieuré (Hôpital puis gendarmerie) : chapelle AR 160 (Inv. MH : 27 juin 1925) ; façades et toitures des bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Jean AR 159 (Inv. MH : 8 décembre 1966) ; souche de cheminée remontée sur l'ancien hôpital (Inv. MH : 22 août 1949).
- Château de Coulonge (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Rue Laffitte. Maison à galerie, parcelle n° 117, section AP du cadastre (Inv. MH : 12 janvier 1931).

- Quai Mérilhou. Maison à pans de bois, parcelle n° 112, section AP du cadastre : façade et toiture (Inv. MH : 12 janvier 1931).
- Quai Mérilhou. Maison à pans de bois, parcelle n° 113, section AP du cadastre : façade et toiture (Inv. MH : 12 janvier 1931).
- Quai Mérilhou. Maison, parcelle n° 114, section AP du cadastre : façade et toiture (Inv. MH : 12 janvier 1931).
- Colline de Lascaux sur laquelle sont situés la grotte de Lascaux, le gisement du Régourdou, le gisement de La Balutie et le manoir de Lascaux, délimitée : au nord, par le chemin rural de la Béchade à la Balutie ; à l'ouest, par le C.V. n° 1 de Bars à la Chapelle Aubareil (cette limite englobant le manoir de Lascaux sis sur les parcelles n°s 126, 127, section BD, et 150 à 156, section BE du cadastre) ; au sud, par le chemin rural de Montignac aux Combes ; à l'est, par le chemin rural de la Balutie à Bars (S. Ins. : 5 décembre 1969).
- Extension du site (S. Cl. : 16 janvier 1987).
- Est classée parmi les sites pittoresques la colline de Lascaux (S. Cl. : 14 octobre 1982).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Montpeyrat :

- Manoir. Voir : Bugue (Le).

Montpeyroux :

- Eglise (Cl. MH : 26 septembre 1908).
- Château de Matécoulon : façades et toitures (Cl. MH : 12 mai 1972). En totalité : le parc, les fabriques, le mur de clôture avec ses entrées [parcelles n° 29, 35, 36, 37], l'ancienne faïencerie [parcelle n° 41] (Inv. MH : 25 juillet 2003). **Le présent arrêté complète l'arrêté du 12 mai 1972.**
- Ensemble formé par le château et son parc et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : la V.C. n° 1 de Trompette au Maine ; le chemin rural du Bourg ; la V.C.n° 6 de Saint-Cloud à Montpeyroux ; le chemin rural du Bourg ; la limite des sections AK/AV (parcelles n°s 29 à 43, section AK du cadastre) [S. Ins. : 3 décembre 1973].

Montpon-Ménéstérol :

- Eglise de Ménéstérol (Inv. MH : 9 juin 1926).

Montréal :

- Château. Voir : Issac.

Montrem :

- Eglise : chœur et parties anciennes du clocher carré, sous la coupole (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Ensemble formé par le bourg nord (parcelles n°s 132, 133, 137, 138, 139, 140, 151, 152 et 153, section AK du cadastre, V.C. n° 201 et chemin rural compris) [S. Ins. : 30 octobre 1975].

Mouleydier :

- Groupe des écluses de Tuilières : y compris le bassin de croisement, dans leur totalité, les ponts supérieur et inférieur et les façades et toitures des maisons éclusières aval et amont du canal de Lalinde au lieu dit Tuilières, parcelles n°s 147, 148 et 153, section B, et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).

Moustier (Le) :

- Gisement préhistorique. Voir : Saint-Léon-sur-Vézère.
- Eglise, village et rocher. Voir : Peyzac Le Moustier.

Mouthe (Grotte de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Mouzens :

- Château de Monsec : en totalité, ses dépendances, le parc et ses terrasses et la tour de la Vierge [parcelles n°s 851, 854, 852, 853, 855, 839, 863] (Inv. MH : 1 mars 2005). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté du 8 juin 1978.**
- Site de Monsec (S. Ins. : 26 février 1982).

Nadaillac :

- Eglise Saint-Denis (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Nanteuil - Auriac de Bourzac :

- Eglise : porche Renaissance et chapiteaux situés sur la façade ouest (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Nanthiat :

- Calvaire-autel, sur la place publique (Cl. MH : 21 octobre 1926).
- Château : donjon (Inv. MH : 27 septembre 1946).

Narbonne :

- Château. Voir : Saint-Just.

Négrondes :

- Site de Lage (S. Ins. : 18 novembre 1987).

Neuf Frères (Rocher des) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Tursac.

Neuvic-sur-l'Isle :

- Château : façades et toitures (Cl. MH : 28 avril 1952).
- Château et son parc, ensemble délimité par : au nord, la rivière d'Isle depuis la parcelle n° 927 en bordure du chemin rural de Laroberie jusqu'à la limite ouest de la parcelle n° 951 ; à l'ouest, le chemin de Neuvic au Bac jusqu'à la limite sud de la parcelle n° 952 ; au sud, le chemin conduisant au château, le sentier allant de la parcelle n° 934 à l'allée nord-sud du château, puis cette allée jusqu'à la limite est de la parcelle n° 929 ; à l'est, le chemin contournant la clôture du parc, puis le chemin de Laroberie (parcelles n°s 927, 929 à 931, 933 à 938, 940, 942 à 944, 946p, 950 à 952, section B du cadastre) [S. Ins. : 18 septembre 1947].
- Ensemble formé par le site de Fratteau et comprenant, section BE, les parcelles n°s 236, 237, 241 à 245, 256, 280 (S. Ins. : 11 octobre 1984).

Nojals et Clottes :

- Allée couverte du Blanc, parcelle n° 43, lieu dit "Peyrelevade", section A du cadastre (Cl. MH : 4 mai 1971).

Nontron :

- Château de Nontron : façades et toitures. Bibliothèque avec ses boiseries (Inv. MH : 9 novembre 1984).
- Immeubles de Nontron : rue de la Croisette, N°s 2, 4, 6, 8, 10 ; rue André Picaud, n° 2, 4, 6, 8, 10 à 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56 ; rue Carnot, N°s 15, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35 ; place des Mobiles et avenue du Maréchal Pétain, n°s 3, 3bis et 5 (S. Ins. : 16 août 1944).
- Z.P.P.A.U.P. (18 décembre 1991).

Oreille d'Enfer (Gisement de l') :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Orliac :

- Eglise (Inv. MH : 28 mai 1951).

Paluel :

- Château. Voir : Saint-Vincent Le Paluel.

Panassou :

- Château. Voir : Saint-Vincent de Cosse.

Parcouil :

- Eglise (Inv. MH : 2 mars 1979).
- Vallée du Rieu Nègre. Voir : Roche Chalais (La) [S. Ins. : 10 octobre 1974].

Partary :

- Gisement. Voir : Saint-Avit Sénieur.

Pas Estré (Abri sous la roche de) :

- Voir : Saint-André d'Allas.

Pataud (Gisement du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac (Les).

Paulin :

- Eglise (Inv. MH : 4 octobre 1939).
- Croix dite de la Faurie (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Paunat :

- Eglise (Cl. MH : 9 juillet 1956). Terrains situés aux abords de l'église (parcelles n°s 461 à 464, 720, 11, 12, 15, 16, 465 à 467, 485, 486, section B du cadastre) [Inv. MH : 12 mars 1959].
- En totalité l'avant-corps méridional avec son passage couvert de la maison dite de "La Recette" (section B n° 306) : Inv. MH : 20 octobre 1998).
- Cingle de Limeuil. Voir : Limeuil S. Ins. et S. Cl.

Paussac et Saint-Vivien :

- Dolmen dit Peyre d'Ermale, parcelle n° 60p, section D1 du cadastre (Inv. MH : 8 novembre 1960).
- Dolmen de Peyrelevade, parcelle n° 335p, section D1 du cadastre (Inv. MH : 10 novembre 1960).
- Eglise de Paussac (Cl. MH : 4 septembre 1902).

Payzac :

- Le pont de Laveyra sur V.C n° 208 (Inv. MH : 2 juillet 1987).

- En totalité, l'ensemble des bâtiments du Rouveix (Paradinas), à savoir : la maison d'habitation, la grange ovale, la grange rectangulaire, l'appentis et son four B5/15 (Inv. MH : 17 mars 1992).
- En totalité, avec leur aménagement intérieur, les granges ovales jumelles de Vaux CK/145 et 148 (Cl. MH : 28 novembre 1996).
- En totalité, la grange ovale du Peyrat B5/93 (Inv. MH : 17 mars 1992).
- En totalité, à l'exception de la sacristie contemporaine, l'église de la Transfiguration située sur la parcelle n° 249/AB (Inv. MH : 17 octobre 1995).
- Ancienne papeterie de Vaux : les parties suivantes chacune dans leur totalité : le bassin de retenue, la digue et ses vauzages, les canaux d'amenée, de fuite et de décharge. Les deux roues de dessus. L'atelier de fabrication avec ses raffineurs et toute la ligne de production. La chaufferie avec ses générateurs et la cheminée. Le hangar de chargement. Le logis des ouvriers, le bureau. Le sol de l'emprise de l'usine situé sur les parcelles n°s 79 à 83 Cl et n° 116/CK (Cl. MH : 9 août 1996).

Pech d'Azé (Gisement du) :

- Voir : Carsac-Aillac.

Pech de la Boissière (Gisement du) :

- Voir : Carsac-Aillac.

Peine (Rocher de la) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Perdigat :

- Manoir. Voir : Saint-Chamassy.

Périgueux :

- Amphithéâtre (Cl. MH : liste de 1840).
- Tour de Vésone (Cl. MH : liste de 1846).
- Vestiges de la citadelle gallo-romaine de Vésone : 1°) Porte dite Porte Normande (Cl. MH : 12 juillet 1886) ; 2°) Substructions dans le château Barrière et à ses abords (Cl. MH : liste de 1889) ; 3°) Partie appartenant à l'Etat et dépendant de l'administration de la Guerre (Cl. MH : 13 octobre 1942) ; 4°) Partie située dans la propriété, 5 rue Romaine (Cl. MH : 13 octobre 1942) ; 5°) Restes des remparts sis dans les propriétés de la Congrégation Sainte-Marthe, rue de la Cité, de M. Molinier, rue Emile Combes, de Mme Mercier, rue de la Cité et de la ville de Périgueux, rue Romaine et rue de Turenne (Cl. MH : 7 janvier 1942).
- Parcelles n°s 1687p, 1688 à 1691, 1692p, 1693, section E du cadastre, contenant des vestiges de la villa gallo-romaine de la rue des Bouquets (Cl. MH : 25 octobre 1963).
- Cathédrale Saint-Front (Cl. MH : liste de 1840) ; façade de l'église latine et cloître (Cl. MH : liste de 1875).
- Eglise Saint-Etienne de la Cité (Cl. MH : liste de 1840).
- Chapelle du couvent de Sainte-Marthe (Cl. MH : 29 novembre 1888).
- Couvent des Dames de la Foi. Voir : 4, rue des Farges.
- Château Barrière (Cl. MH : liste de 1840).
- Tour Mataguerre (Cl. MH : liste de 1840).
- Hôtel d'Abzac de la Douze. Voir : rue Lammary.
- Hôtel de la Division. Voir : 2, avenue de Paris.
- Hôtel de Fayolle. Voir : 14, rue Barbecane.
- Hôtel Gamenson. Voir : 7, rue de la Constitution (Logis Saint-Front).
- Hôtel des Monnaies. Voir : 24, rue du Plantier.
- Hôtel de Nervau. Voir : 14, rue du Plantier.
- Hôtel de la Préfecture : façades et toitures, les trois salons, salle à manger et grand vestibule avec son escalier à double révolution (Inv. MH : 29 octobre 1975).
- Hôtel Saint-Astier. Voir : 2, rue de la Miséricorde.
- Hôtel de Sallegourde. Voir : 8, rue Auberge.
- Ancienne Loge maçonnique. Voir : 10, rue Saint-Front.
- Logis Saint-Front. Voir : 7, rue de la Constitution.
- Maison des Consuls. Voir : 16 et 17, Boulevard Georges Saumande.
- Maison dite du Gouverneur. Voir : 24, rue du Plantier.
- Maison dite Moulin de Saint-Front. Voir : Boulevard Georges Saumande.
- 8, rue Auberge. Hôtel de Sallegourde : tour et sa tourelle (Inv. MH : 12 janvier 1931).
- 14, rue Barbecane. Hôtel de Fayolle : portail, y compris ses vantaux (Inv. MH : 23 novembre 1970).
- 1, rue du Calvaire et 5, rue Saint-Roch : mur de la terrasse avec son garde-corps ; tourelle d'escalier (Inv. MH : 24 janvier 1948).
- 3, rue du Calvaire : façades et toitures (Inv. MH : 22 novembre 1938).
- Rue du Calvaire. Voir : place de la Clautre.
- 4, place de la Clautre et 7, rue du Calvaire : façades et toitures (Inv. MH : 4 octobre 1946).
- 8, place de la Clautre, à l'angle de la rue du Séminaire : façades et toitures (Inv. MH : 4 octobre 1946).
- 11, place du Coderc. Voir : 1, rue de la Sagesse.
- 3, rue de la Constitution : portail du XV^e siècle (Inv. MH : 12 décembre 1936).
- 7, rue de la Constitution. Hôtel Gamenson ou Logis Saint-Front, y compris le sol de la cour (Cl. MH : 16 octobre 1964).
- 19, 21, 23 avenue Daumesnil, 2, rue du Port de Graule et boulevard Georges Saumande : façades et toitures (Inv. MH : 30 novembre 1938).
- 3, rue Denfert Rochereau : rez-de-chaussée de la maison (Inv. MH : 8 juin 1939).

- 17, rue Eguillerie. Maison "du Pâtissier" (Cl. MH : 2 mai 1902).
- 4, rue des Farges. Maison dite "Couvent des Dames de la Foi" : façade (Cl. MH : 10 février 1919) / En totalité à l'exception de la façade sur rue la maison dite des Dames de la Foi (parcelle n° 366) [Inv. MH : 20 octobre 1998].
- Boulevard Georges Saumande. Voir : 19, 21, 23, avenue Daumesnil.
- 9, boulevard Georges Saumande. Maison dite "Maison de Saint-Front" : (Cl. MH : 17 mai 1977).
- 16 et 17, boulevard Georges Saumande. Maison des Consuls et Maison à Colonnes (Cl. MH : liste de 1889).
- 19, boulevard Georges Saumande. Maison (Inv. MH : 6 janvier 1927).
- 1, rue de l'Harmonie "Le Thoin" : façades et toitures (Inv. MH : 4 octobre 1946).
- Quai de l'Isle. Maison dite "Moulin de Saint-Front". Voir : boulevard Georges Saumande.
- Rue Lanmary et 12, rue Limogeanne. Hôtel d'Abzac de la Douze : façades sur la rue Limogeanne (y compris la porte et le mur fortifié) et sur cour ; toitures ; escalier (Inv. MH : 28 novembre 1938).
- 1, 3, 5, rue Limogeanne. Maison Renaissance (Cl. MH : liste de 1889).
- 12, rue Limogeanne. Voir : rue Lammary.
- Rue Malesherbes. Voir : 3, rue de la Sagesse.
- 2, rue de la Miséricorde. Hôtel Saint-Astier : escalier Renaissance (Cl. MH : 8 août 1923).
- 2, rue de la Nation. Maison (Inv. MH : 16 décembre 1947).
- 6, rue Notre-Dame. Maison médiévale : en totalité avec sa cour antérieure Est et sa cour postérieure Ouest [la maison et la cour postérieure parcelle n° 175, la cour antérieure parcelle n° 489 - section BL du cadastre] : Inv. MH : 8 octobre 2004.
- 2, avenue de Paris. Hôtel de la Division : façades et toitures (Inv. MH : 9 novembre 1960).
- 3, rue du Plantier : porte du XVI^{ème} siècle, dans la cour (Inv. MH : 24 juin 1948).
- 14, rue du Plantier. Hôtel de Nervau : escalier intérieur (Inv. MH : 28 septembre 1970).
- 24, rue du Plantier. Maison dite "du Gouverneur" ou "Hôtel des Monnaies" : façades et toitures sur rue et sur cour, y compris le mur avec balustrade sur cour ; plafond à caissons sculptés de la galerie à arcades du rez-de-chaussée et celui de la pièce qui lui fait pendant de l'autre côté de l'escalier (Cl. MH : 30 juillet 1980) ; cheminées et galeries à plafond sculpté à l'exception du plafond classé (Inv. MH : 28 novembre 1938).
- 2, rue Port de Graule. Voir : 19, 21, 23, avenue Daumesnil.
- 19, rue des Quais. Voir : 19, boulevard Georges Saumande.
- { - 1, rue de la Sagesse et 11, place du Coderc : escalier (Inv. MH : 31 mars 1928).
- { - 1, rue de la Sagesse et 11, place du Coderc : en totalité [parcelle n° 265 section BL du cadastre] (Inv. MH : 20 novembre 2003). **Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 31 mars 1928.**
- { - 1, rue de la Sagesse et 11, place du Coderc : escalier Renaissance en totalité avec son mur de cage [parcelle n° 265 section BL du cadastre] (Cl. MH : 27 juin 2005). **Cet arrêté se substitue, en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté du 20 novembre 2003.**
- 3, rue de la Sagesse, à l'angle de la rue Malesherbes : façade sur la rue de la Sagesse, avec porte Renaissance ; façade sur la rue Malesherbes ; toiture, escalier (Inv. MH : 28 novembre 1938).
- 8, rue de la Sagesse : escalier en pierre sur plan rectangulaire avec colonnes et arcs rampants (Inv. MH : 12 décembre 1936).
- 11, rue de la Sagesse : façade sur cour avec tour octogonale ; toitures ; escalier à vis ; porte Renaissance (Inv. MH : 28 novembre 1938).
- 10, rue Saint-Front. Ancienne Loge maçonnique : façades et toitures (Inv. MH : 29 octobre 1975).
- 5, rue Saint-Roch. Voir : 1, rue du Calvaire.
- Rue du Séminaire. Voir : place de la Clautre.
- 19 bis Boulevard Michel de Montaigne Palais de Justice : les façades et les toitures, le péristyle, le vestibule avec son escalier, la salle des pas perdus parcelle 417 [section AY du cadastre] (Inv. MH : 10 octobre 1997).
- 9 Allées de Tourny : maison en totalité avec sa grille de clôture, ses deux communs et le sol de la parcelle d'assiette [parcelle n° 11 section BM du cadastre] : (Inv. MH : 23 mai 2005).
- Allées de Tourny (S. Cl. : 21 septembre 1950).
- Ensemble urbain, compris dans le périmètre suivant : le cours Tourny, le boulevard Georges Saumande, la rue des Quais, le cours Fénelon, les places Francheville et Bugeaud (côté est) et le cours Montaigne (branche est) jusqu'au cours Tourny (S. Ins. : 1er mars 1965).
- Secteur Sauvegardé : quartier ancien tel qu'il est délimité sur le plan annexé à l'arrêté du 29 janvier 1970. Décret du 12 mars 1980. Arrêté du 20 décembre 1988.

Petite Beune (Vallée de la) :

- Voir : Vézère (Vallée de la).

Peuch (Falaises du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Peyreaux :

- Château. Voir : Lardin Saint-Lazare (Le).

Peyrignac :

- Château de La Chapoulie : façades et toitures ; pigeonnier (Inv. MH : 12 juillet 1965).

Peyrillac et Millac :

- Voir : Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Peyruzel :

- Château. Voir : Daglan.

Pezac Le Moustier :

- Eglise du Moustier (Inv. MH : 9 janvier 1926).
- Site de La Roque Saint-Christophe et du Pas du Miroir, comprenant tous les terrains situés entre la Vézère et le sommet de la falaise (parcelles n°s 257 à 261, 264, 265, 269, 273, 274, 558 à 560, 597, section B du cadastre), le chemin de G.C. n° 66 et les rochers de la propriété Mercier bordant cette route (S. Cl. : décret du 3 août 1939).
- Village et rocher du Moustier (parcelles n°s 1139 à 1157, section D du cadastre de Saint-Léon-sur-Vézère n°s 143 à 146, 150 à 155, section A du cadastre de Pezac Le Moustier) [S. Ins. : 28 juillet 1944].
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) ; vallée de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Piégut Pluviers :

- Tour de Piégut (Inv. MH : 3 octobre 1946).
- Eglise Saint-Etienne (Inv. MH : 24 mars 1997).
- Etang de Grohier. Voir : Busserolles (S. Ins. : 10 avril 1979).

Plazac :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Ancien château des Evêques, de son ancienne chapelle castrale et de l'ancien cimetière : bâtiments y compris le sol de la cour intérieure [parcelle n° 46], l'église ancienne chapelle castrale [parcelle n° 47], le fossé sec [parcelle n° 45], l'ancien cimetière [parcelles n°s 44, 47 et 292] ainsi que la partie en contrebas [parcelle n° 43] contiguë à l'église et délimitée sur le cadastre par une ligne de tirets (Cl. MH : 06 juin 2005). **Cet arrêté se substitue aux arrêtés d'inscription à l'inventaire des monuments historiques des 09 juin 1926 et 20 octobre 1998.**

Poisson (Abri du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Pommier :

- Château. Voir : Saint-Front La Rivière.

Pomport :

- Chapelle Saint-Mayme : abside et façade avec le clocher (Inv. MH : 15 janvier 1974).

Ponteyraud :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).

Pontignac :

- Château. Voir : Beaussac.

Pontours :

- Eglise et ses abords, délimités par : au nord, le C.D. n° 29 (non compris dans le site) ; à l'est, une partie du chemin rural joignant le C.D. n° 29, à hauteur du calvaire (compris dans le site), puis le mur de clôture du jardin du presbytère ; au sud, le mur du presbytère qui enclôt le jardin ; à l'ouest, l'école, puis le chemin rural (compris dans le site) qui va de la place de l'église au C.D. n° 29 (parcelles n°s 44 à 47, section BI du cadastre) [S. Ins. : 11 septembre 1950].
- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit : section B dite de Pontours (1ère feuille) : à partir de l'intersection de la limite des communes Pontours et Lalinde avec la limite des communes Pontours et Couze et Saint-Front : la limite des communes Pontours et Couze et Saint-Front, le C.R. n° 3 de Pontours à Beaumont, la limite sud du lieu dit "Le Bourg", la limite est du lieu dit "Le Bourg" bordant le C.V.O. n° 3 de Pontours à Molières et son prolongement jusqu'à l'axe de la rivière la Dordogne, l'axe de la rivière la Dordogne (limite de la commune de Pontours avec la commune de Lalinde) jusqu'à son intersection avec la limite communale Pontours-Couze et Saint-Front (point de départ) [S. Ins. : 26 février 1980].

Port Sainte-Foy et Ponchapt :

- Cinq mosaïques gallo-romaines, au Canet (Cl. MH : 5 mars 1926) [**déposées au musée de Sainte Foy La Grande**].
- Château de Fauga (Inv. MH : 22 novembre 1989).
- 53, rue de la République et 27 rue Victor Hugo. Maison d'angle à tourelle : façades sur rues et couvertures (Inv. MH : 20 juillet 1955) [commune de Sainte-Foy La Grande].
- 58, rue de la République et 23-25 rue Victor Hugo. Maison d'angle : façades sur rue et couverture (Inv. MH : 22 juillet 1955) [commune de Sainte-Foy La Grande].
- 94 et 96 rue de la République. Maison à pans de bois : façade et couverture (Inv. MH : 20 juillet 1955) [commune de Sainte-Foy La Grande].
- 102 rue de la République et 25 rue Jean-Jacques Rousseau. Maison d'angle à tourelle : façades sur rues et couverture (Inv. MH : 20 juillet 1955) [commune de Sainte-Foy La Grande].
- 24 rue des Frères Reclus. Maison dite "de la Tour du Temple" (Inv. MH : 7 avril 1967) [commune de Sainte-Foy La Grande].

Prats :

- Château. Voir : Saint-Seurin de Prats.

Prats de Carlux :

- Château de Sirey : façades et toitures (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Vallée de l'Enéa. Voir : Enéa (vallée de l') [S. Ins. : 4 décembre 1974].

Prats du Périgord :

- Eglise (Inv. MH : 24 juin 1948).

Pressignac Vicq :

- Eglise (Inv. MH : 13 janvier 1948).

Preyssac d'Agonac :

- Eglise. Voir : Château l'Evêque.

Preyssac d'Excideuil :

- Eglise (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Proissans :

- Château de la Roussie (Inv. MH : 4 octobre 1946).
- Manoir du Cluzeau : façades et toitures du manoir et vestiges de l'ancienne enceinte (Inv. MH : 7 décembre 1970).
- Tour du manoir à Langlade (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Puyferrat :

- Château. Voir : Saint-Astier.

Puyguilhem :

- Remparts. Voir : Thénac.
- Château. Voir : Villars.

Puymartin :

- Ruines du prieuré Notre-Dame. Voir : Chapelle Faucher (La).
- Château. Voir : Marquay.

Puyrenier :

- Voir : Beaussac.

Quinsac :

- Château de Vaugoubert (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Rampieux :

- Dolmen dit "La Peyrelevade", près de Beaumont, parcelle n° 17, section A du cadastre (Cl. MH : liste de 1889).

Rastignac :

- Château. Voir : Bachellerie (La).

Raye (La) :

- Château. Voir : Vélines.

Raymonden (Abri de) :

- Voir : Chancelade.

Redonespic :

- Eglise. Voir : Castels.

Régourdou (Gisement préhistorique du) :

- Voir : Montignac-sur-Vézère.

Reignac :

- Maison forte. Voir : Tursac.

Reille (La) :

- Château. Voir : Coulaures.

Renaudie (La) :

- Château. Voir : Saint-Front La Rivière.

Repaire (Le) :

- Château. Voir : Saint-Martial et Saint-Aubin de Nabirat.

Ribagnac :

- Château de Bridoire : en totalité le château et de ses dépendances, y compris le châtelet d'entrée, les murs d'enceinte, les fossés, le puits et le pigeonnier en totalité A1/27 et 36 (Cl. MH par décret : 31 juillet 1992).

Ribérac :

- Eglise de Faye (Inv. MH : 22 juin 1946).
- Ancienne église Notre-Dame, y compris les peintures murales (Inv. MH : 7 février 1975).
- Eglise Notre-Dame de la Paix, en totalité (parcelle n° 44, section BO du cadastre) et son presbytère : façades et toitures (parcelle n° 43, section BO du cadastre) [Inv. MH : 14 décembre 2000].
- Ensemble formé par le site de la Beauvière et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : au nord, la R.N. n° 710 de Ribérac à Périgueux, la V.C. n° 19 de la Pichie à la Devise, le chemin rural de la V.C. n° 19 à la Beauvière, le chemin rural de la Beauvière à la R.N. n° 710 de Ribérac à Périgueux (parcelles n°s 184, 191 à 203, section D du cadastre) [S. Ins. : 20 mars 1974].
- Site de la Rivière (S. Ins. : 19 mars 1991).
- Z.P.P.A.U.P. (11 octobre 1995).

Richemont :

- Château. Voir : Saint-Crépin de Richemont.

Roc (Le) :

- Château. Voir : Saint-André d'Allas.

Roc de Combe Capelle (Gisement préhistorique du) :

- Voir : Saint-Avit Sénieur.

Rocanadel :

- Ruines du château. Voir : Veyrignac.

Roch (Gisement du) :

- Voir : Saint-André d'Allas.

Rochebeaucourt et Argentine (La) :

- Eglise de La Rochebeaucourt (Cl. MH : 21 novembre 1923).
- Eglise d'Argentine (Cl. MH : 10 avril 1974).
- Château de La Rochebeaucourt et son parc (instance de classement 28 juin 1989) **Abrogé**.
- L'ensemble des vestiges bâtis (soubassement, édicule, orangerie, arc de triomphe, canaux, clôture, etc...) et non bâtis (parc, jardin, allées et bois) du château de La Rochebeaucourt à Edon et Combiers en Charente, parcelles n°s 30 et 31 section AE à Edon et n°s 111 à 118 inclus section F2 à Combiers (Inv. MH : 21 mai 1990) [annule et remplace l'instance de classement du 28 juin 1989].

Roche Chalais (La) :

- Eglise de Saint-Michel de Rivière : façade occidentale (Inv. MH : 16 juillet 1925).

Roche-Chalais (La) et Parcouil :

- Ensemble formé par la vallée du Rieu-Nègre et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis la limite des communes de Parcouil et de La Roche-Chalais :
 - *Commune de Parcouil* : C.V.O. n° 3 ; C.V.O. n° 7 de Bellair à Janicot ; C.V.O. n° 6 de Leparon à la côte ; limite des communes de Parcouil et de Puymangou ; limite des communes de Parcouil et de La Roche-Chalais.
 - *Commune de La Roche-Chalais* : chemin rural de Paulet à la côte ; chemin rural du Grand Bois à Paulet ; V.C. n° 208 de Veyssière au Grand Bois ; chemin non numéroté rejoignant la V.C. n° 208 à la V.C. n° 205 ; V.C. n° 205 de Leparon à Pireau ; V.C. n° 202 du Rouzeau jusqu'à la limite des communes de La Roche-Chalais et de Parcouil (point de départ) [S. Ins. : 10 octobre 1974].

Rochereuil ou Rocheyrel (Gisement préhistorique de) :

- Voir : Grand-Brassac.

Rochette (Gisement préhistorique de la) :

- Voir : Saint-Léon sur Vézère.

Rognac :

- Château et moulin. Voir : Bassillac.

Rolphie (La) :

- Château. Voir : Coulounieix-Chamiers.

Roque (La) :

- Château. Voir : Meyrals.

Roque-Gageac (La) :

- Château de Tarde : façades et toitures (Cl. MH : 13 novembre 1951).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Arrêté de biotope (14 mars 1990). Voir DIREN à Bordeaux.
- Z.P.P.A.U.P. (31 juillet 1994).

Roque Saint-Christophe (Site de la) :

- Voir : Peyzac-Le Moustier.

Roucaudou :

- Manoir. Voir : Manaurie et Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac :

- Grotte de Cro de Granville, ornée de peintures et de gravures pariétales (Cl. MH : 20 août 1957).
- Eglise de Rouffignac (Cl. MH : 22 mai 1900).
- Château de l'Herm (Inv. MH : 10 octobre 1927).

Rouffillac :

- Château. Voir : Carlux.

Roumaillac :

- Château. Voir : Tour Blanche (La).

Roussie (La) :

- Château. Voir : Proissans.

Rudeau-Ladosse :

- Château de Bellussière : tour (Inv. MH : 13 janvier 1948).

Rue (La) :

- Château. Voir : Lalinde.

Ruth (Gisement préhistorique de) :

- Voir : Tursac.

Sadillac :

- Eglise Sainte-Anne (Inv. MH : 24 juin 1948).

Saint-Amand de Coly :

- Ancienne abbaye : église, ensemble de l'enceinte ; sol des terrains compris dans cette enceinte ; substructions des bâtiments abbatiaux que renferment ces terrains (Cl. MH : 5 juillet 1965).
- Château de la Grande Filolie (Inv. MH : 18 mars 1947).
- Village (section AE du cadastre, en totalité) [S. Ins. : 17 mars 1970].

Saint-André d'Allas :

- Grotte, gisement du Roch et abri sous roche du Pas-Estré (Cl. MH : décret du 12 février 1932).
- Eglise de Saint-André d'Allas (Inv. MH : 17 mars 1926).
- Eglise du hameau d'Allas l'Evêque (Inv. MH : 4 février 1926).
- Autel en plein air (Cl. MH : 11 avril 1931).
- Château du Roc (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Les façades et toitures de la grange. Le porche sur la cour au lieu dit "Bois gris" (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- En totalité, les cabanes en pierres sèches (cabanes juxtaposées, cabane circulaire et cabane sur plan carré) ainsi que les façades et toitures de la maison d'habitation, situées au lieu dit "Bois gris" parcelle n° 557, section A2 (Cl. MH : 10 mai 1995). Se substitue en ce qui concerne les parties classées, à l'arrêté du 27 décembre 1991.
- Site du Breil (cabanes en pierres) [parcelles n°s 555 à 567, section A2 du cadastre] (S. Cl. : 14 mars 1968).
- Hameau de Bousseyrial (parcelles n°s 573 à 580, section E, 2ème feuille du cadastre) [S. Ins. : 8 décembre 1971].

Saint-André de Double :

- Eglise (Inv. MH : 27 juin 1983).

Saint-Antoine de Cumond :

- Eglise (Cl. MH : 14 décembre 1914).

Saint-Aquilin :

- Dolmen de Peyrebrune (Cl. MH : liste de 1887).
- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : section AX, à partir de l'intersection du chemin rural non numéroté bordant les limites est des parcelles n°s 195,

205 et 206 avec la limite nord du lieu dit "Le Bourg", les limites nord, ouest et sud du lieu dit "Le Bourg", la V.C. n° 301 de Barbeau, le ruisseau longeant les limites sud des parcelles n°s 128, 130 à 133, le chemin rural bordant la limite est de la parcelle n° 128, la traversée du C.D. n° 43 de Vergt à Aubeterre, le chemin rural non numéroté bordant les limites est des parcelles n°s 195, 205 et 206 jusqu'à son intersection avec la limite nord du lieu dit "Le Bourg" (point de départ) [S. Ins. : 30 avril 1980].

Saint-Astier :

- Eglise (Cl. MH : 22 janvier 1910).
- Château de Puyferrat (Cl. MH : liste de 1889).
- Maison, parcelle n° 172, section J du cadastre : tourelle (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Maison, parcelle n° 189, section J du cadastre : tourelle d'escalier (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Château du Puy : façades et toitures. Les 2 cheminées de la grande salle du 2ème étage. Plafonds voûtés au rez-de-chaussée de la tour nord et de la chapelle. Plafond peint du petit salon. Les restes des remparts. Le pigeonnier AH/71 (Inv. MH : 1er février 1988).
- Site du Brouillaud, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : section AD, à partir de l'angle nord-est de la parcelle n° 278, le chemin rural non numéroté bordant les limites est des parcelles n°s 278, 276, 275, 274, la limite est du lieu dit "Brouillaud", la limite des sections AD/AC, la limite nord du lieu dit "Brouillaud", le chemin rural non numéroté bordant les limites nord des parcelles n°s 303, 304, 305, 264, 265, 277 et 278 jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 278 (point de départ) [S. Ins. : 10 mai 1979].
- Z.P.P.A.U.P. (3 juin 1994).

Saint-Aubin de Nabirat :

- Château du Repaire : en totalité avec ses ailes, tours, courtines, fossés et sa terrasse Nord [château et ses différents éléments parcelle n° 732, la terrasse parcelle n° 731] (Inv. MH : 19 septembre 2003). **Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 6 décembre 1948.**

Saint-Aulaye :

- Eglise Sainte-Eulalie (Inv. MH : 22 juin 1946).
- Bords de la Dronne (parcelles n°s 1005, 1009 à 1030, 1036, 1052p à 1055p, 1057 à 1060 du cadastre) [S. Ins. : 10 mai 1961].
- Site de Lavalade comprenant les parcelles cadastrales suivantes : section ZA, n°s 51 a, b, c, d (lieu dit "Les Mortamas"), section ZB, n°s 31 a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l et m et la parcelle n° 32 (lieu dit "Lavalade") [S. Ins. : 28 juin 1979].

Saint-Avit Rivière :

- Eglise : façade ouest avec son clocher à arcades (Inv. MH : 21 octobre 1970).

Saint-Avit Sénieur :

- Gisement préhistorique au lieu dit "Combe Capelle" et Roc de Combe Capelle, parcelles n°s 1841, 1842, 1843, 1848, 1849, section C du cadastre (Cl. MH : 30 octobre 1933, 19 octobre 1946 et 17 avril 1947).
- Eglise (Cl. MH : liste de 1862).
- Vestiges de l'ancienne abbaye (Cl. MH : 2 novembre 1964).
- Bourg et ses abords, délimités comme suit : depuis la Maillerie, la route de Beaumont à Saint-Avit Sénieur, la route de Cadouin à Beaumont, le chemin partant de cette route jusqu'au transformateur, la route de Saint-Avit Sénieur à Montferrand et le ruisseau de Fomfourcade jusqu'à la Maillerie (S. Ins. : 21 janvier 1967).
- Gisement de Partary - non protégé - sous-sol archéologiquement sensible.

Saint-Barthélémy de Bussière :

- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : section B1, dite du Bourg, à partir de l'angle sud-est du cimetière (parcelle n° 108 non comprise) : la limite est du cimetière, la limite nord des parcelles n°s 135 et 134, les limites ouest et nord de la parcelle n° 128, les limites nord et est des parcelles n°s 127, 126, 124, 123, la traversée du C.V.O. n° 1 du moulin de Fauville à Villemercier depuis l'angle sud-est de la parcelle n° 123 jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 116, la limite nord-est de la parcelle n° 116, la limite est des parcelles n°s 187 et 188, le chemin rural du bourg, la limite sud-est des parcelles n°s 149 et 148, le chemin rural bordant au sud les parcelles n°s 148 et 147, la limite sud de la parcelle n° 146, le C.V.O. n° 1 du moulin de Fauville à Villemercier jusqu'à l'angle sud-est du cimetière (point de départ) [S. Ins. : 1er mars 1977].

Saint-Capraise d'Eymet :

- Eglise : choeur et travée portant le clocher (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Saint-Capraise de Lalinde :

- Bassin de radoub : dans sa totalité, le bassin de radoub, y compris son gril, parcelle n° 70, section AH du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).
- Pont-canal et les murs d'encaissement qui lui font suite : parcelle n° 88, section AE du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).
- Bassin de stationnement : dans sa totalité, y compris sa cale pavée, parcelle n° 57, section AE du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 11 septembre 1996).

Saint-Chamassy :

- Manoir de Perdijat : façades et toitures (Inv. MH : 29 avril 1971).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : confluent de la Vézère et de la Dordogne (S. Ins. : 8 août 1969).

- Voir, aussi, Limeuil (Cingle de) : (S. Cl. : 31 octobre 1985).

Saint-Cirq :

- Grotte ornée de gravures préhistoriques au lieu dit "Sous le Roc", parcelle n° 111, section C du cadastre (Cl. MH : 19 novembre 1958).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Saint-Crépin de Richemont :

- Château de Richemont (Inv. MH : 5 novembre 1927).

Saint-Crépin et Carluçet :

- Eglise de Saint-Crépin (Inv. MH : 12 décembre 1975).
- Eglise de Carluçet (Cl. MH : 6 octobre 1977).
- Bâtiments de l'ancien prieuré et cimetière de Carluçet (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château de Cipières à Saint-Crépin (Inv. MH : 5 octobre 1946).
- Maison dite "Les Granges", au lieu dit "Le Poujol" à Saint-Crépin : façades et toitures (Inv. MH : 21 novembre 1975).

Saint-Cybranet :

- Voir : Dordogne (Vallée de la) : vallées de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).

Saint-Cyprien :

- Eglise (Cl. MH : 22 mars 1923).
- Château de Fages : pavillon Renaissance (Cl. MH : 9 septembre 1965) ; chapelle et ruines des autres parties du château (Inv. MH : 13 avril 1933). Ruines du château et leurs abords (parcelles n°s 796 à 799, 807 à 812, 870, 871, 888, 906, 907, 993 à 1007, section D du cadastre) [S. Ins. : 7 janvier 1944].
- Presbytère : façades et toitures (Inv. MH : 16 juin 1965).
- Maison du XVIIIème siècle (Inv. MH : 22 août 1949). En totalité, le parc du château du XVIIIème siècle de Saint-Cyprien [parcelles n° 535,537,616,620,70, section AB et parcelle n° 535, section G du cadastre] (Inv. MH : 20 décembre 2002). **Le présent arrêté complète l'arrêté du 22 août 1949.**
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).
- Site de Monsec (voir Mouzens) [S. Ins. : 26 février 1982].
- Z.P.P.A.U.P. (11 juin 1997).

Saint-Cyr les Champagnes :

- Eglise (Inv. MH : 21 octobre 1970).
- Eglise et ses abords (parcelles n°s 68 à 70, 71bis, 78, 79, section D du cadastre) [S. Ins. : 24 janvier 1944].

Saint-Estèphe :

- Restes du prieuré de Badeix (Inv. MH : 18 juin 1938).
- Grand étang, parcelle n° 280, section C du cadastre (S. Cl. : 24 janvier 1934).
- Site formé par le Roc Branlant, le Chapelet du Diable et l'étang des Cygnes avec ses rives sud et est : parcelles n°s 1365 (étang des Cygnes), 1352, 1353, 1358, 1369, 1370 (rives de l'étang), 370, 373, 1371, 1374p, 1375 à 1377, section C du cadastre (Chapelet du Diable et Roc Branlant) [S. Cl. : 24 mai 1934] ; parcelles n°s 436, 1366, 1368, 1372 (rives de l'étang) et 1373 (Chapelet du Diable) [S. Ins. : 5 mai 1934].

Saint-Félix de Reilhac :

- Eglise et presbytère de Mortemart : façades et toitures (Inv. MH : 9 novembre 1984).

Saint-Front d'Alemps :

- Site de la Roche Pontissac (S. Ins. : 10 mars 1987).

Saint-Front de Colubry (Falaises de) :

- Voir : Couze Saint-Front.

Saint-Front sur Nizonne :

- Eglise : porche et souche du clocher (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Ancienne résidence médiévale dite du "Repaire" (parcelle n° 286 section C du cadastre) [Inv. MH : 29 avril 1999].

Saint-Front de Pradoux :

- Ancien presbytère : façades et toitures (Inv. MH : 4 février 1974).

Saint-Front la Rivière :

- Château de Pommier : façades et toitures (Inv. MH : 4 décembre 1959).
- Château de la Renaudie (Inv. MH : 3 octobre 1946).
- Château Saulnier : façades et toitures (Inv. MH : 18 septembre 1969).

Saint-Geniès :

- Eglise Notre-Dame (Cl. MH : 24 août 1943).
- Chapelle du cimetière, dite chapelle du Cheylat (Cl. MH : 31 août 1899).
- Château : façades et toitures (Cl. MH : 16 mars 1976).
- Ruines du château (Inv. MH : 2 mars 1925).

Saint-Georges de Monclard :

- Manoir de la Beureille : façades et toitures (Inv. MH : 29 décembre 1978).

Saint-Germain de Belvès :

- Vallée de Pessat à Marcousin (S. Ins. : 8 janvier 1990).
- Site des Coteaux (S. Ins. : 25 juin 2001).

Saint-Germain du Salembre :

- Les parties suivantes du château : sol et sous-sol des parcelles AH n°s 125, 127, 129. Façades et toitures du château. Escalier d'entrée dans la tour d'angle sud. La cheminée XVII^e siècle dans la salle à manger (Inv. MH : 11 janvier 1991).

Saint-Geyrac :

- Eglise (Inv. MH : 15 janvier 1974).

Saint-Hilaire d'Estissac :

- Eglise (Inv. MH : 27 décembre 1973).

Saint-Jean d'Eyraud :

- Eglise (Inv. MH : 5 octobre 1946).

Saint-Jean de Côle :

- Eglise (Cl. MH : liste de 1862).
- Ancien prieuré en totalité : l'aile Est comprenant la bibliothèque et une galerie de l'ancien cloître, l'aile Sud comprenant la deuxième galerie subsistante du cloître, le sol de la cour intérieure [ensemble figurant parcelle n° 493, section B du cadastre], l'aile Ouest [parcelle n° 480], le jardin [parcelle n° 494], le mur de clôture du jardin, avec sa tour, mur mitoyen entre la parcelle n° 494 et la parcelle n° 495 [ensemble figurant section B du cadastre] (Inv. MH : 25 juillet 2002). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 29 février 1972.**

- Bibliothèque de l'ancien prieuré située au rez-de-chaussée de l'aile Est [parcelle n° 493, section B du cadastre] (Cl. MH : 17 février 2003). **Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne la bibliothèque et son décor à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 25 juillet 2002 qu'il complète.**

- Château de la Marthonie (Cl. MH : décret du 9 octobre 1943).
- Vieux pont sur la Côle (Inv. MH : 16 juillet 1925).
- Partie du village constituée par les bords de la Côle, les terrains et les immeubles situés aux abords du château de la Marthonie, de l'église et de l'abbaye, et délimitée par : à l'ouest et au nord, les bords de la Côle du vieux pont de Saint-Jean à la fontaine Sainte-Radegonde, puis la limite nord-ouest des parcelles n°s 497 à 499 ; au sud-est, la limite sud de la parcelle n° 499, une ligne tracée à travers la parcelle n° 501 et joignant l'angle sud-ouest de la parcelle n° 499 à l'angle est de la parcelle n° 503 ; au sud-ouest, les façades des maisons donnant sur la place de l'église depuis la limite des parcelles n°s 575 et 504 jusqu'au vieux pont de Saint-Jean (parcelles n°s 455, 456, 458, 464, 466 à 468, 470 à 472, 473 à 501p, 502, 503, 505 à 513, section B du cadastre) [S. Ins. : 23 mai 1952].
- Quartier délimité par : le chemin rural de la R.N. n° 707 au vieux pont de Saint-Jean ; le chemin vicinal ordinaire de la gare à la R.N. n° 707 ; la limite est des parcelles n°s 504, 506, 519, 520, 572 ; la traversée de la R.N. ; la limite est des parcelles n°s 571, 569, 568, 564, 561 ; le chemin rural de Forêt Méele longéant au sud les parcelles n°s 561, 556, 555, 554, 553 ; la limite ouest des parcelles n°s 553, 550, 543, 542, 539 ; le chemin rural longéant les parcelles n°s 531 et 530 du cadastre jusqu'à la R.N. n° 707 ; la R.N. n° 707 jusqu'au point d'origine (S. Ins. : 4 janvier 1972).

Saint-Jory Lasbloux :

- Eglise (Inv. MH : 10 juillet 1961).
- Château, église et leurs abords (parcelles n°s 219 à 225, 285, section A du cadastre) [S. Ins. : 19 mai 1944].

Saint-Julien de Lampon :

- Eglise : peintures murales du XVI^e siècle décorant les voûtains de l'abside (Cl. MH : 20 mars 1948) ; chœur (Inv. MH : 8 mars 1947).
- Eglise, en totalité (Inv. MH : 15 septembre 1993). Cet arrêté complète ceux des 8 mars 1947 et 20 mars 1948.
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Saint-Just :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Château de Narbonne : donjon (Inv. MH : 12 octobre 1948).

Saint-Laurent des Bâtons :

- Château de Saint-Maurice : façades et toitures (Inv. MH : 22 mai 1974).

Saint-Laurent des Hommes :

- Maison avec galerie en bois, place de l'église (Inv. MH : 27 septembre 1948).
- Eglise (Inv. MH : 24 mars 1997).
- Ensemble formé par le château des Fournils et son parc (S. Ins. : 24 décembre 1980).

Saint-Laurent sur Manoire :

- Eglise (Inv. MH : 1er septembre 1986).

Saint-Laurent la Vallée :

- Eglise : portail (Inv. MH : 21 octobre 1970).

Saint-Léon sur Vézère :

- Gisement au lieu dit "Sous le Roc" (Cl. MH : 15 mars 1912).
- Gisement préhistorique de La Rochette (Cl. MH : 12 mai 1932).
- Gisement préhistorique du Moustier (Cl. MH : 15 mars 1932) [Abri supérieur].
- Partie du chemin vicinal allant du Moustier au Sol et formant limite entre les communes de Saint-Léon sur Vézère et de Peyzac-Le Moustier, en bordure de la basse terrasse du Moustier, propriété de l'Etat (Cl. MH : 6 octobre 1931) [Abri inférieur]. Eglise, village et rocher du Moustier. Voir : Peyzac-Le Moustier.
- Eglise (Cl. MH : 28 mai 1942).
- Cimetière avec sa chapelle, les deux pierres tombales devant la croix du cimetière et les enfeux disposés contre la clôture ; murs de clôture et porte ; arbre à l'intérieur de l'enclos (Cl. MH : 27 mars 1942).
- Château de Chaban : façades et toitures (Inv. MH : 17 février 1972). Château (S. Ins. : 18 juillet 1944).
- Manoir de la Salle : façades et toitures (Cl. MH : 21 mai 1957).
- Prieuré attenant au manoir de la Salle (Inv. MH : 17 novembre 1941).
- Rochers du Moustier. Voir : Peyzac-Le Moustier.
- Village de Saint-Léon, château de Clérans et terrains situés en vis à vis sur la rive gauche de la Vézère, ensemble délimité par : au nord-ouest, les limites nord des parcelles n°s 22, 21, 20, section C, 1ère division du cadastre, une ligne fictive traversant la Vézère de l'angle nord-est de la parcelle n° 20 aux constructions de l'ancienne digue sur la rive droite ; à l'est, la limite est de la chaussée de la R.D. n° 66, des constructions de l'ancienne digue à l'angle nord-est de la parcelle n° 40, section B, la limite est des parcelles n°s 40, 44 à 48, 86, 87, 164, 166, 167, 169, 171, section B, 1re division ; au sud, la limite sud de la parcelle n° 171, la limite est de la parcelle n° 172, une ligne fictive traversant la Vézère au droit de l'écluse en aval du village et partageant la parcelle n° 172, section B, 1ère division et n° 377, section C, 2ème division, la limite ouest de la parcelle n° 377 et la limite sud de la parcelle n° 372, section C, 2ème division ; à l'ouest, une ligne fictive de l'angle nord-ouest de la parcelle n° 373, section C, 2ème division à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 371 et, de ce point, à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 323, section C, 1ère division, la limite ouest des parcelles n°s 323, 327, 329, la limite ouest de la parcelle n° 337, une ligne fictive de l'angle nord-est de la parcelle n° 338 à l'angle sud-est de la parcelle n° 336, la limite ouest de la parcelle n° 337, section C, 1ère division du cadastre (parcelles n°s 1, 40 à 65, 60bis, 67 à 104, 106 à 123, 125 à 167, 169 à 171, 172p, section B, 1ère division ; n°s 20 à 22, 323 à 327, 329 à 335, 337p, section C, 1ère division ; n°s 371, 372p, 377p, section C, 2ème division du cadastre) [S. Ins. : 11 avril 1944].
- Côte de Jord et ses abords, délimités : à l'ouest et au nord, par le chemin qui va de la ferme de Lisle au village de Chaban, puis par le chemin qui rejoint la route vicinale de Thonac au Moustier, la limite nord des parcelles n°s 341, 340, 339, 338, 333, 303, 308, 307 (chemin conduisant à la ferme de la Malétie) ; à l'est, par le contour est des parcelles n°s 301, 285, 284, 283, 282 ; au sud, par la Vézère, de la parcelle n° 282 au droit de la ferme de Lisle (parcelles n°s 282 à 285, 300p, 331 à 338, section D, 1re division ; n°s 339 à 342p, 344, 345p à 348p, section D, 2e division du cadastre) [S. Ins. : 28 juillet 1944].
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Saint-Marcory :

- Eglise (Inv. MH : 25 février 1974).

Saint-Martial de Nabirat :

- Bourg de Saint-Martial (S. Ins. : 22 avril 1983).
- Site de Leyssalles (S. Ins. : 20 avril 1983).

Saint-Martial de Valette :

- Eglise : façade ouest (Inv. MH : 4 décembre 1942).

Saint-Martial de Viveyrolles :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).

Saint-Martin :

- Château. Voir : Lamonzie Saint-Martin.

Saint-Martin de Fressengeas :

- Les parties suivantes du site de la grotte des Fraux situées sur les parcelles n°s 1427 à 1429 / B (Inv. MH : 24 octobre 1995).

Saint-Martin de Gurson :

- Eglise (Cl. MH : 11 décembre 1912).

Saint-Martin des Combes :

- Les parties suivantes du château de La Gaubertie : le château et sa chapelle (AE/30). L'orangerie (AE/32). Les communs (AE/198, 199, 200, 201, 202) [Inv. MH : 29 novembre 1993].

Saint-Martin l'Astier :

- Eglise (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Saint-Martin le Pin :

- Eglise : façades et toitures (Inv. MH : 4 décembre 1942).

Saint-Maurice :

- Château. Voir : Saint-Laurent les Bâtons.

Saint-Mayme de Péreyrol :

- Partie de la commune et du bourg (S. Ins. : 5 mai 1983).

Saint-Méard de Dronne :

- Eglise Saint-Méard (Inv. MH : 2 novembre 2000).
- L'ensemble formé par le site de Gros Bost (S. Cl. : 27 octobre 1993).

Saint-Méard de Gurson :

- Eglise (Inv. MH : 25 février 1974).

Saint-Médard d'Excideuil :

- Tour des Charreaux (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Saint-Médard de Mussidan :

{ - Château de Longua et ses dépendances : en totalité [parcelle n° 156 section E du cadastre] (Inv. MH : 2 janvier 2002). **Cet arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 12 février 1976.**

{ - Parc du château de Longua en totalité : [parcelles n°s 151, 512, 181, 397, 458, 456, 453, 394, 393, 395, 178, 391, 450, 447, 390, 389, 467 section E du cadastre] (Inv. MH : 9 mars 2004). **Cet arrêté complète l'arrêté en date du 2 janvier 2002.**

- Château de Longua et ses abords et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : section E (feuille unique) : à partir de l'intersection de la limite des communes de Saint-Médard de Mussidan-Saint-Front de Pradoux avec la ligne de chemin de fer de Coutras à Périgueux : la ligne de chemin de fer de Coutras à Périgueux, la limite sud de la parcelle n° 187, le C.V. n° 1 de Mussidan à Chandos, les limites des lieux dits "Longua" - "Piqueynat", les limites des lieux dits "Moulin de Longua" - "Piqueynat", la limite des communes Saint-Médard de Mussidan - Saint-Front de Pradoux jusqu'à son intersection avec le chemin de fer de Coutras à Périgueux (point de départ) [S. Ins. : 16 août 1979].

Saint-Michel de Montaigne :

- Eglise (Cl. MH : 16 octobre 1970).
- Château de Montaigne : "Tour de la Librairie" comprenant une grosse tour ronde, une petite tour ronde et un corps de logis carré, et terrasse attenante, y compris sa balustrade (Cl. MH : 28 mars 1952).

Saint-Michel de Rivière :

- Voir : Roche-Chalais (La).

Saint-Néans :

- Eglise : façade occidentale, y compris le mur-clocher et le portail d'entrée (Inv. MH : 15 juillet 1963).

Saint-Pardoux de Fais ou Petit Saint-Pardoux :

- Eglise. Voir : Brantôme.

Saint-Pardoux la Rivière :

- Grande Rue de la Barre. Hôtel des voyageurs : fenêtre du XVI^e siècle (Inv. MH : 10 novembre 1976).

Saint-Pardoux et Vielvic :

- Eglise de Saint-Pardoux (Inv. MH : 30 avril 1925).
- Eglise de Vielvic (Inv. MH : 30 avril 1925).

Saint-Paul Lizone :

- Eglise (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Allée d'arbres à l'entrée du domaine de La Gauterie, sur la route de Ribérac à Montmoreau, en bordure du parc (parcelle n° 130, section B du cadastre) et de la prairie (parcelle n° 347, section B du cadastre) [S. Cl. : 13 novembre 1935].

Saint-Pierre de Chignac :

- Château de Lardimalie : façades et toitures, pièces suivantes avec leur décor : rez-de-chaussée : vestibule avec l'escalier et sa cage, grand salon et petit salon, salle à manger, bureau, bibliothèque ; premier étage : chambre de Berthe Secrestat dite "chambre rose", chambre de Pierre Secrestat dite "chambre aux muguetts", chambre bleue ; deuxième étage : chambre dite "chinoise" (Inv. MH : 9 novembre 1984).
- Château de Lardimalie et son parc (S. Ins. : 31 décembre 1980).
- Village délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : section AB : à partir de l'intersection du C.V. n° 5 de Saint-Pierre à Saint-Crépin (limite des sections A/AB) avec la limite est de la parcelle n° 66, la limite est des parcelles n°s 66 et 69, la limite sud des parcelles n°s 69 et 56, la traversée du C.D. n° 45 dans le prolongement de cette limite sud, le chemin rural non numéroté bordant au nord la station de la ligne de chemin de fer de Périgueux à Brive, la limite est de la parcelle n° 43, les limites sud des parcelles n°s 43, 44, 44bis, 45 et 39, la limite ouest des parcelles n°s 39, 38, 37, la traversée du C.D. n° 6 de Thiviers à Mende par une ligne fictive depuis l'angle nord-ouest de la parcelle n° 37 à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 13, la limite ouest de la parcelle n° 13, le chemin rural non numéroté mitoyen des parcelles n°s 13 et 14, la limite des sections A et AB jusqu'à son intersection avec la limite est de la parcelle n° 66 (point de départ) [S. Ins. : 10 mai 1979].

Saint-Pierre de Côle :

- Eglise (Inv. MH : 15 novembre 1926).
- Chapelle des Ladres de Bruzac (Inv. MH : 24 juin 1948).
- Ruines du château de Bruzac (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Saint-Pierre d'Eyraud :

- Ancien cimetière (parcelles n°s 125 à 127, section E du cadastre) [S. Ins. : 10 septembre 1947].

Saint-Pierre de Frugie :

- Château de Frugie : façades et toitures (Inv. MH : 21 mars 1968).
- Château de Vieille Cour (Inv. MH : 4 octobre 1946).

Saint-Pompon :

- Enceinte et monument "des Grilloux", parcelle n° 138, section AI du cadastre (Inv. MH : 17 juin 1980).
- Ancienne porte fortifiée près de l'église (Cl. MH : 3 juin 1937).
- Château de Saint-Pompon (Inv. MH : 2 février 1948).
- Château de Mespoulet : donjon du XII^e siècle (Inv. MH : 24 juin 1948).
- Eglise de Saint-Pompon, en totalité AH/37 (Inv. MH : 1^{er} juillet 1991).

Saint-Priest :

- Ruines de l'église. Voir : Mareuil-sur-Belle.

Saint-Privat des Près :

- Eglise (Cl. MH : 24 juillet 1854).
- Ensemble formé par le bourg (parcelles n°s 45 à 47, 309 et 330, section C, 1^{re} feuille du cadastre) [S. Ins. : 20 octobre 1975].

Saint-Rabier :

- Eglise : 7 chapiteaux romans du XII^e siècle (Cl. MH : 9 juin 1948).
- Les parties suivantes du site de la grotte du Peyrat situées sur la parcelle n° 1313/B (Inv. MH : 24 octobre 1995).

Saint-Raphaël d'Excideuil :

- Eglise : deux piliers de l'ancienne église et deux chapiteaux sculptés encastrés dans le mur extérieur de la sacristie (Inv. MH : 22 février 1927).
- Ensemble formé par le bourg et ses abords et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du nord-ouest : section A2, à partir de l'intersection de la limite ouest du lieu dit "Lama" avec le C.V. n° 1 : les limites ouest et nord du lieu dit "Lama", la limite nord des lieux dits "Sous le grand pré" et "Terres mâles", la limite nord des parcelles n°s 464, 461, 462, les limites ouest, nord et est du lieu dit "Les Labines" ; section B (feuille unique) : les limites nord, est et sud du lieu dit "Le Parc", la limite sud du lieu dit "Le Pigeonnier", la limite est du lieu dit "La Planta" ; section C (feuille unique) : la limite est du lieu dit "Vignes sèches", les limites sud des lieux dits "La Combe", "Lacatarie", "Lamedeyborg", "Terres du lac", "Letrimoleau", "Lavicarie", la limite ouest des lieux dits "Lavicarie" et "Beausoleil", le C.V. n° 1 jusqu'à sa rencontre avec la limite ouest du lieu dit "Lama" (point de départ) [S. Ins. : 24 juin 1977].
- Z.P.P.A.U.P. (29 juin 2001).

Saint-Romain de Monpazier :

- Eglise (Inv. MH : 25 février 1974).

Saint-Sauveur de Bergerac :

- Château de Grateloup : façades et toitures du château et du châtelet d'entrée (parcelle n° 8, section B du cadastre) [Inv. MH : 24 mars 1997].

- Château de Grateloup et ses abords (parcelles n°s 6 à 10, 11p, 12 à 15, 28p, 829, 832, section B du cadastre). En ce qui concerne les parcelles n°s 11 et 28 non comprises entièrement, elles sont délimitées, pour la première, au nord, par une ligne fictive allant de l'angle nord-est de la parcelle n° 2 (non comprise) à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 829, pour la seconde, au sud, par une ligne fictive depuis l'angle sud-ouest de la parcelle n° 832 à l'angle sud-est de la parcelle n° 13 (S. Ins. : 24 janvier 1973).

Saint-Seurin de Prats :

- Château de Prats : façades et toitures du château et de ses dépendances (Inv. MH : 30 octobre 1963).

Saint-Sulpice d'Excideuil :

- Eglise (Inv. MH : 15 janvier 1974).

- Manoir d'Igonie : façades et toitures du manoir ; pigeonnier, en totalité (Inv. MH : 12 juillet 1965).

Saint-Sulpice de Mareuil :

- Eglise (Inv. MH : 24 juin 1948).

- Croix datée de 1642, à l'entrée du parc du château de La Faye (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Saint-Vincent de Cosse :

- Château de Panassou (Inv. MH : 6 décembre 1948).

- Ensemble formé par le bourg et ses abords, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du nord : limite des communes de Saint-Vincent de Cosse et de Beynac et Cazenac ; C.V.O. n° 7 de Pech à Cazenac ; C.V.O. n° 6 de Cosse à Beynac ; R.N. n° 703 de Siorac à Souillac ; chemin rural non numéroté longeant la limite des sections B1 et B2 ; ligne de chemin de fer de Bordeaux à Aurillac ; limite des communes de Saint-Vincent de Cosse et Castelnaud La Chapelle ; limite des communes de Saint-Vincent de Cosse et d'Allas Les Mines ; limite des communes de Saint-Vincent de Cosse et de Bézenac (S. Ins. : 5 février 1974) [ou Site des Truffes].

- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallées de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).

Saint-Vincent Jalmoutiers :

- Eglise (Inv. MH : 5 janvier 1948).

Saint-Vincent le Paluel :

- Eglise (Inv. MH : 5 octobre 1946).

- Château de Paluel (Inv. MH : 5 novembre 1927).

- En totalité, la cabane en pierre sèche de "Malevergne" (Inv. MH : 27 décembre 1991).

- Vallée de l'Enéa. Voir : Enéa (Vallée de l') [S. Ins. : 4 décembre 1974].

Sainte-Alvère :

- Restes de la Tour des Dames (Inv. MH : 22 août 1949).

- En totalité, l'église Saint-Pierre-Es-Liens située sur la parcelle n° 67/AB (Inv. MH : 17 octobre 1995).

- En totalité, la croix située place de la Liberté, devant l'église, non cadastrée (domaine public) [Inv. MH : 17 octobre 1995].

- Z.P.P.A.U.P. (4 mars 1994).

Sainte-Croix (anciennement Sainte-Croix de Beaumont) :

- Eglise (Cl. MH : 12 juillet 1886).

- Maison dite "du Prieur" (Cl. MH : 24 mars 1997).

- Château (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Sainte-Eulalie d'Ans :

- Ensemble formé par le moulin à eau, le bief et les abords du moulin (parcelles n°s 301, 304, 728, 729, 744, 812, section D2 du cadastre [S. Cl. : 15 mars 1976].

- Ensemble formé par le bourg et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre : la limite des sections D2/C1 ; le chemin non numéroté depuis la limite des sections D2/C1 jusqu'au C.V.O. n° 4 ; le C.V.O. n° 4 de Sainte-Eulalie d'Ans à Chourgnac d'Ans ; la limite est de la parcelle n° 367 (section D2) ; les limites sud des parcelles n°s 367, 368 (section D2) ; le C.V.O. n° 1 ; la limite sud des parcelles n°s 380, 382 (section D2) ; la limite ouest des parcelles n°s 382, 383 (section D2) ; la limite sud des parcelles n°s 386, 349 (section D2) ; le C.D. n° 5 de Périgueux à Pompadour ; la limite des lieux dits "Le Bourg" "La Prade" ; la traversée de la rivière "l'Auvézère" par le pont ; la rive droite de la rivière "l'Auvézère" ; la traversée de la rivière "l'Auvézère" par une ligne fictive perpendiculaire à la limite des sections B2/C1 (S. Ins. : 18 avril 1975).

Sainte-Foy de Belvès :

- Eglise (Inv. MH : 15 janvier 1974).

Sainte-Foy de Longas :

- Ruines du château de Longas (Inv. MH : 6 décembre 1948).

Sainte-Innocence :

- Eglise : clocher et porche (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Sainte-Marie de Chignac :

- Eglise (Inv. MH : 17 mars 1926).

Sainte-Mondane :

- Château de Fénelon (Inv. MH : 5 novembre 1927).
- Domaine du château de Fénelon : façades et toitures (parcelles n°s 874 à 879 incluses) de l'ensemble des bâtiments du château ; sols entourant l'édifice ; enceintes et bastion fortifié (Cl. MH : 13 avril 1962) ; façades et toitures de la ferme de la Condamine (parcelle n° 616/A), de la maison dite de la "Nourrice" (parcelle n° 605/A) et de la métairie de Fraysange (parcelle n° 572/A) [Inv. MH : 15 juin 1962].
- Château et ses abords, délimités, à partir du début de l'allée conduisant au château par : à l'ouest, l'intersection du V.O. n° 2 et du C.V. n° 3 en bordure des parcelles n°s 560, 569, 568, le muret longeant le C.V. n° 3 en bordure des parcelles n°s 566, 570, 571, la métairie sise sur les parcelles n°s 572, 573, à l'ouest et au nord, l'enclave le long du chemin privé des Plantades, les parcelles n°s 604, 605, 606, le C.V. n° 3 en bordure des parcelles n° 608, 609, 612, 613, 618, 619 ; au nord-est, le côté droit du C.V. n° 3 bordé en partie d'un muret, puis d'un bois le long de la parcelle n° 872 jusqu'à un chemin rural qui borde en partie la parcelle n° 880 ; au sud-est, la parcelle n° 880, le chemin rural dit de la Combe de Georges bordé en partie d'un muret, un autre chemin rural en bordure des parcelles n°s 576, 563, 562 (parcelles n°s 562 à 578, 600 à 606, 872 à 880, section A2 du cadastre [S. Ins. : 28 mars 1951].
- Pigeonnier du XVI^{ème} siècle, sur une voie ordinaire aboutissant dans la R.D. n° 50 (parcelle n° 482, section A du cadastre) [Inv. MH : 29 novembre 1948]. **Radié de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté en date du 20 septembre 2004**
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Sainte-Nathalène :

- Manoir de la Tour : façades et toitures (Inv. MH : 27 mai 1952).
- Vallée de l'Enéa. Voir : Enéa (Vallée de l') [S. Ins. : 4 décembre 1974].

Sainte-Orse :

- Eglise (Inv. MH : 14 octobre 1970).

Sainte-Sabine et Born :

- En totalité, à l'exclusion de l'appentis du XX^{ème} siècle, la maison à empilage de poutres de Saint-Germain, parcelle n° 258 section D du cadastre (Cl. MH : 21 octobre 1997).
- En totalité, la maison à empilage de planches et la grange voisine, également à empilage de planches, à l'exception, pour la grange, de l'appentis nord en briques, au lieu dit "Jouandis", section 049/A2 parcelle n° 335 (Cl. MH : 27 décembre 1996).

Sainte-Trie :

- Abbaye de Dalon : corps de logis ; salle voûtée dite "salle capitulaire" ; pigeonnier (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Salignac-Eyvignes :

- Eglise d'Eybènes (Inv. MH : 17 décembre 1947).
- Château du Claud : façades et toitures (Cl. MH : 18 décembre 1956).
- Château du Claud, à l'exclusion des parties classées : le château (parcelle n° 33, section BD du cadastre), le châtelet (parcelle n° 28, section BD du cadastre), le pigeonnier (parcelle n° 31, section BD du cadastre), le sol et le sous-sol archéologique des parcelles contenues à l'intérieur de l'ancienne enceinte (parcelles n° 29-30-32-33, section BD du cadastre) [Inv. MH : 14 décembre 2000]. **Annule et remplace l'arrêté du 22 août 1949.**
- Château du Claud : l'ensemble, sols et bâtis formé par le château [parcelles n°s 28-29-30-31-32-33, section BD du cadastre] (Cl. MH : 29 mai 2001). **Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 14 décembre 2000 et complète l'arrêté de classement parmi les monuments historiques du 18 décembre 1956.**
- Château de Salignac : façades et toitures des bâtiments ; remparts ; sol à l'intérieur des remparts (Inv. MH : 23 mai 1969).
- Château d'Eyrignac : façades et toitures : du château, de l'ancienne chapelle, de l'ancien pigeonnier, des communs et du pavillon d'agrément. Jardins à la française (Inv. MH : 1er septembre 1986).
- En totalité, la maison place de la halle avec le mur en retour portant des arrachements formant la limite des parcelles cadastrales n°s 140 et 142 - section AB n°s 140, 141, 142, 145 (Cl. MH : 4 juillet 1995). Se substitue à l'arrêté du 1er février 1988.
- Village de Salignac (parcelles n°s 4 à 97, 251 à 347, section A du cadastre) [S. Ins. : 12 février 1944] et ses abords (parcelles n°s 295p, 296 à 305, 306p, 307, 308, section AB ; n°s 19, 19bis, 20 à 24, 179, 181 à 192, 198 à 205, 205bis, 206 à 215bis, 216 à 267, section AD du cadastre) [S. Ins. : 26 juillet 1965].

Sarlande :

- Eglise : clocher (Inv. MH : 22 août 1949).

Sarlat-La Canéda :

- Ancienne cathédrale (Cl. MH : liste de 1840).
- Eglise des Pénitents (ancienne chapelle des Récollets) et son cloître (Inv. MH : 8 décembre 1937).
- Eglise de La Canéda (Inv. MH : 1er mars 1962).
- Eglise de Terniac (Cl. MH : 10 août 1920).

- Partie subsistante de l'ancien cimetière Saint-Benoît avec ses enfeux et sa chapelle sépulcrale, ou Lanterne des Morts (Cl. MH : 22 novembre 1981. Annule et remplace la mesure de protection du classement intervenu en 1862) BI/205-270 à 272.
- Ancienne église Sainte-Marie (Cl. MH : 12 octobre 1905).
- Chapelle Notre-Dame de Bonne-Encontre (Inv. MH : 22 août 1949).
- Chapelle des Pénitents Blancs, rue J.J. Rousseau et rue de la Charité (Cl. MH : 14 mars 1944).
- Chapelle des Pénitents Bleus, près de la cathédrale (Cl. MH : 14 mars 1944).
- Ancienne chapelle des Récollets. Voir : Eglise des Pénitents.
- Ancienne chapelle des Dames de la Foi ou des Mirepoises. Voir : 15, rue Fénelon.
- Couvent de Sainte-Claire. Voir : 4, rue de la Boétie.
- Ancien Evêché, rue Tourny : façade (Inv. MH : 6 janvier 1927).
- Ancien Hôtel Dieu, 2, rue du Minage et rues Albéric Cahuet et des Mazels : façades et toitures sur rues et sur cour ; escalier avec sa rampe en fer forgé ; salles voûtées du rez-de-chaussée (Inv. MH : 15 février 1977).
- Hôtel de Ville : façades et toitures (Cl. MH : 11 avril 1947).
- Ancien Hôtel de Ville, place du Peyrou : façade (Cl. MH : 6 janvier 1904).
- Vestiges de l'enceinte du XIV^e siècle, 7, 8, 9, 11, boulevard Voltaire, rue du Siège et 1, 3, 5, 7, boulevard Eugène Leroy (Inv. MH : 7 mars 1945).
- Tour d'enceinte du XIV^e siècle (tour du Bourreau), 30, boulevard Voltaire (Inv. MH : 26 octobre 1944).
- Tour de la Croix des Pechs (Inv. MH : 19 avril 1961).
- Hôpital : portail, 30, rue Gambetta ; façades et toitures des bâtiments ; escalier monumental avec sa rampe en fer forgé (Inv. MH : 23 août 1946 et 21 septembre 1961).
- Hôtel des Postes. Voir : ancienne église Sainte-Marie.
- Ruines du château de Temniac (Cl. MH : 11 décembre 1969).
- Château de La Boétie, au sud de Sarlat (Inv. MH : 6 décembre 1948) / Château de la Boétie : En totalité la terrasse du château, le pigeonnier (parcelle n° 12 section BV) , le moulin et son bief (parcelle n° 32 section DT) [Inv. MH : 26 novembre 1998]. Le présent arrêté complète celui du 6 décembre 1948.
- Hôtel d'Anglars. Voir : boulevard Eugène Leroy.
- Hôtel de La Boétie. Voir : place du Peyrou.
- Ancien hôtel de Génis. Voir : 6, rue du Présidial.
- Ancien hôtel de Gisson. Voir : 1, rue Magnanat.
- Hôtel de Maleville. Voir : 3, rue du Minage.
- Hôtel des Mirepoises. Voir : 13, rue Fénelon.
- Hôtel de Montméjat. Voir : 9, rue J.J. Rousseau.
- Hôtel de Selves de Plamont. Voir : 6-8-10, rue des Consuls.
- Hôtel Tapinois de Betou. Voir : 6-8-10, rue des Consuls.
- Hôtel de Vienne. Voir : 3, rue du Minage.
- Maison dite des Consuls. Voir : 6-8-10, rue des Consuls.
- Maison dite d'Anne de Dautrery. Voir : 8, place de la Liberté.
- Ancienne maison du Présidial. Voir : 6, rue Landry.
- 5, rue d'Albusse : façade et toiture sur rue (Inv. MH : 13 mars 1944).
- Rue de l'ancienne Poste. Voir : 9, rue Montaigne.
- 2, rue des Armes : façades et toitures (Inv. MH : 3 janvier 1944).
- 5, rue des Armes. Maison à colombages : façade sur rue et toiture (Inv. MH : 6 décembre 1963).
- 5, 7, rue des Armes : façades, toitures et passage voûté (Inv. MH : 8 mars 1944).
- 4, rue de La Boétie. Couvent de Sainte-Claire : façades et toitures sur rue et sur cour et galerie de cloître (Inv. MH : 25 février 1944).
- 9, rue de La Boétie : façade et escalier (Inv. MH : 12 janvier 1931).
- Rue de La Boétie. Voir : 6, place du Peyrou.
- Place de la Bouquerie. Croix du XVII^e siècle (Inv. MH : 23 août 1946).
- 1, place de la Bouquerie : façade sur cour et toiture (Inv. MH : 25 février 1944).
- 28, rue de Cahors : portail, façades et toitures (Inv. MH : 4 décembre 1945).
- 1, rue des Consuls : porte gothique sur la rue Peyrats, n° 1 (Inv. MH : 23 août 1946).
- 6-8-10, rue des Consuls. Maison du XIV^e siècle dite "des Consuls" (Hôtel de Selves de Plamont et Tapinois de Betou) [Cl. MH : liste de 1889].
- 7, rue des Consuls. Maison (Cl. MH : 18 septembre 1946).
- 9, rue des Consuls : façades et toitures sur rue (Cl. MH : 18 août 1944).
- 12, rue des Consuls : façades et toitures (Inv. MH : 6 juin 1962).
- 14, rue des Consuls : façades et toitures (Cl. MH : 6 juin 1962).
- 1-3-5-7, boulevard Eugène Leroy. Voir : vestiges de l'enceinte du XIV^e siècle.
- Boulevard Eugène Leroy, à l'angle de la rue La Calprenède. Hôtel d'Anglars (Inv. MH : 24 juin 1948).
- Hôtel de Gérard : 3, rue Fénelon : façade et toiture sur cour intérieure (Inv. MH : 25 février 1944). / En totalité à l'exclusion des parties modernes l'hôtel de Gérard, son jardin et la maison dite "maison Villate" (parcelles n°s 148 et 153) section BH [Inv. MH : 26 novembre 1998]. Le présent arrêté complète celui du 25 février 1944.
- 6, rue Fénelon : portail d'entrée et terrasse (Inv. MH : 26 février 1944).
- 10-12, rue Fénelon : façade à pignon sur rue et toiture (Inv. MH : 24 février 1944).
- 13, rue Fénelon. Hôtel des Mirepoises : façade sur rue avec pignon en retrait et tourelle ; façades sur cour ; toitures (Inv. MH : 5 février 1962).
- 15, rue Fénelon. Ancienne chapelle des Dames de la Foi ou des Mirepoises (Inv. MH : 29 juillet 1963).
- 16, rue Fénelon : façades sur rue et toitures correspondantes (Inv. MH : 12 novembre 1963).
- 30, rue Gambetta. Voir : Hôpital.
- 9, rue J.J. Rousseau et 6, Côte de Toulouse (Hôtel de Montméjat) : façades et toitures (Inv. MH : 8 mars 1944).

- Rue La Calprenède. Hôtel d'Anglard. Voir : boulevard Eugène Leroy.
- 2, rue Lakanal. Maison (Inv. MH : 29 novembre 1948).
- 4, rue Landry : façades et toitures (Inv. MH : 19 novembre 1976).
- 6, rue Landry. Ancienne maison du Présidial : façades et toitures (Inv. MH : 24 février 1944).
- 1, place de la Liberté (anciennement place de la Mairie) : façade sur la place ; ensemble de la toiture ; escalier sur cour (Inv. MH : 11 septembre 1963).
- 7, place de la Liberté : façade sur rue et toiture (Inv. MH : 17 avril 1944).
- 8, place de la Liberté. Maison dite d'Anne de Dautrey : façade à pignon sur rue ; façade en retour sur l'impasse ; toiture ; escalier intérieur en pierre (Inv. MH : 29 mai 1962).
- 9, place de la Liberté : façade et toiture (Inv. MH : 15 février 1944).
- 2, rue de la Liberté : façade sur rue et toiture (Inv. MH : 13 avril 1944).
- 4, rue de la Liberté : maison du XV^e siècle (Inv. MH : 23 août 1946).
- 5, rue de la Liberté : porte du XVII^e siècle, vantaux compris (Inv. MH : 23 août 1946).
- 8, rue de la Liberté : façade à pans de bois et toiture (Inv. MH : 29 mai 1962).
- 1, rue Magnanat. Ancien hôtel de Gisson : façades et toitures, y compris celles de la tour (Cl. MH : 26 septembre 1969).
- 4, rue Magnanat : façades et toitures et porche d'entrée (Inv. MH : 24 février 1944).
- 1, place de la Mairie. Voir : 1, place de la Liberté.
- Boulevard Manuel. Voir : boulevard Eugène Leroy.
- 3, rue du Minage et 3, rue Vieil Hôpital. Maison Renaissance (hôtel de Maleville dit hôtel de Vienne) [Cl. MH : liste de 1889].
- 7, rue Montaigne : façades et toitures (Inv. MH : 14 janvier 1977).
- 9, rue Montaigne : portail Renaissance sur la rue de l'Ancienne Poste (Inv. MH : 23 août 1946).
- 1, rue Peyrats. Voir : 1, rue des Consuls.
- Place du Peyrou. Voir : ancien Hôtel de Ville.
- Place du Peyrou. Hôtel de La Boëtie (Caisse d'Epargne), en face de la cathédrale (Cl. MH : liste de 1889). Maison située au fond de la cour de l'hôtel et donnant sur l'impasse des Violettes : façades et toitures (Inv. MH : 7 décembre 1970).
- 6, place du Peyrou et rue de La Boëtie : façades sur la place et sur la rue, et toiture (Inv. MH : 16 décembre 1963).
- Place du Peyrou (ancien n° 8) : façade sur la place et toiture correspondante (Inv. MH : 20 décembre 1963).
- 6, rue du Présidial. Ancien hôtel de Génis : ensemble des façades sur la rue du Présidial, y compris l'ancien mur terrasse à balustrade ; mur mitoyen côté nord ; toiture en lauze, en totalité (Inv. MH : 24 avril 1961).
- 1, rue Rousset : façades, toitures et tour d'escalier (Inv. MH : 26 février 1944).
- 1, rue de la Salamandre. Ancien hôtel de Grézel : façade sur rue, tourelle et toiture (Cl. MH : 30 mai 1944).
- Rue du Siège. Voir : vestiges de l'enceinte du XIV^e siècle.
- 6, rue du Siège : façade et toiture sur rue (Inv. MH : 2 mai 1944).
- 8, rue du Siège : façade et toiture sur rue (Inv. MH : 28 avril 1944).
- 13, rue du Siège. Immeuble dit des Contributions : escalier intérieur en pierre, avec balustrade en fer forgé (Inv. MH : 25 février 1944).
- 4-6, place de la Sous-Préfecture. Maison (gendarmerie) [Inv. MH : 16 novembre 1949].
- Escalier Louis XIII avec sa rampe à balustres (actuellement gendarmerie) [Cl. MH : 23 avril 1981].
- 2, côte de Toulouse : façade et toiture sur rue (Inv. MH : 13 mars 1944).
- 6, côte de Toulouse. Voir : 9, rue J.J. Rousseau.
- 2, rue de Tourny. Maison du XVIII^e siècle (Inv. MH : 23 août 1946).
- 6, rue des Trois Conils : façades, tour et toiture (Inv. MH : 25 février 1944).
- 4, rue Victor Hugo : façade en retrait sur cour, toitures et porche d'entrée (Inv. MH : 15 février 1944).
- 3, rue du Vieil Hôpital. Voir : 3, rue du Minage.
- Impasse des Violettes. Immeuble, parcelle n° 191, section B1 du cadastre : façades et toitures (Inv. MH : 1er mars 1977).
- Impasse des Violettes. Voir : Hôtel de La Boëtie.
- 7-8-9-11, boulevard Voltaire. Voir : vestiges de l'enceinte du XIV^e siècle.
- 30, boulevard Voltaire. Voir : tour d'enceinte du XIV^e siècle (Tour du Bourreau).
- Château de Campagnac : la tour d'escalier avec sa voûte en berceau tournant sur le noyau (parcelle n° 2 section AK du cadastre) [Inv. MH : 5 Mars 1998].
- Ensemble urbain délimité par : la croix de la Bouquerie, le boulevard Eugène Leroy, la place du 14 Juillet, le boulevard Voltaire, la Croix de la Rue, le boulevard Manuel, la place de la Petite Rigaudie, le boulevard Ney jusqu'à la croix de la Bouquerie (S. Ins. : 9 février 1943). Abords du site urbain, compris à l'intérieur d'un périmètre délimité comme suit : au nord, par la rue Louis Mie, le côté ouest du Foirail aux cochons, la route du Foirail à la D. n° 47 ; à l'est, par la route partant de la D. n° 47 jusqu'au C.V.O. n° 4, puis celui-ci vers la ville jusqu'au chemin passant au sud du jardin du Plantier ; au sud, par le chemin sous le Plantier et le boulevard Arlet jusqu'à la rue du Collège, la rue du Collège, la limite sud de la place Pasteur, la rue J. de Tarde, la rue de Cahors jusqu'au boulevard M. Berthelot et celui-ci jusqu'au C.V.O. n° 73 ; à l'ouest, par le C.V.O. n° 73 jusqu'à la rue du Troubadour Cayrol, le C.V.O. n° 9, le chemin de Sarlat au Pech, et le chemin partant de celui-ci jusqu'au nouveau cimetière, puis la rue du nouveau cimetière en longeant l'hôpital jusqu'à l'avenue Gambetta (S. Ins. : 15 septembre 1966).
- Secteur sauvegardé : quartier ancien tel qu'il est délimité sur le plan annexé à l'arrêté du 27 août 1964. Décret du 28 juillet 1989.

Sarliac sur l'Isle :

- Château de la Bonnetie : tourelle (Inv. MH : 16 décembre 1947).
- Manoir de Grézillac : façades et toitures (Inv. MH : 8 décembre 1969).
- Grotte de Combe Saunière : parcelles n°s : 98 section AK, 100 section AK, 102 section AK du cadastre et appartenant à l'Etat (Inv. MH : 4 octobre 1996).

Saulnier :

- Château. Voir : Saint-Front La Rivière.

Sautet :

- Manoir. Voir : Molières.

Savignac Lédrier :

- Château : façades et toitures ainsi que le portail situé dans le parc et l'ensemble de la forge (Cl. MH : 28 décembre 1979).
- Château : intérieurs du château lui-même. Façades et toiture de la ferme et des communs (Inv. MH : 29 août 1984).

Savignac de Miremont :

- Gisement préhistorique de la Ferrassie, parcelles n°s 148, 360 et 425, section C du cadastre (Cl. MH : 5 janvier 1960).

Segonzac :

- Eglise Notre-Dame (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Château de la Martinie : façades et toitures des deux bâtiments (Inv. MH : 28 septembre 1970).

Sencenac Puy de Fourche :

- Colonne romaine en face de l'église (Cl. MH : 27 janvier 1948).

Sept Fonds :

- Château. Voir : Trélissac.

Sergeac :

- Abri Blanchard, dans le vallon de Castelmerle, parcelle n° 485, section C du cadastre (Cl. MH : 24 août 1931).
- Abri Labattut, dans le vallon de Castelmerle, parcelle n° 505, section C du cadastre (Cl. MH : 24 août 1931).
- Abri sous roche à bas reliefs préhistoriques du vallon de Castelmerle (abri Reverdit), parcelle n° 498, section C du cadastre (Cl. MH : 5 juillet 1924).
- Abri Castenet, dans le vallon de Castelmerle (Cl. MH : 18 octobre 1912).
- Eglise (Cl. MH : 4 octobre 1929).
- Croix de carrefour, à l'entrée du bourg (Cl. MH : 28 septembre 1921).
- Manoir : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments, y compris la tourelle (Inv. MH : 26 février 1964).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallée de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Sigoulès :

- Eglise de Lestignac : façades et toitures. Le cimetière A/293-468 (Inv. MH : 1er février 1988).

Singleyrac :

- Château de Bridoire (commune de Ribagnac).

Siorac en Périgord :

- Vallée de Pessat à Marcousin (S. Ins. : 8 janvier 1990).

Siorac de Ribérac :

- Eglise (Inv. MH : 5 octobre 1946).

Sireuil :

- Château et abords. Eglise. Pavillon avec pigeonnier. Vallée de la Beune (S. Cl.). Cabane en pierre sèche au bourg. Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).
- Grotte décorée et château de Commarque. Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Sirey :

- Château. Voir : Prats de Carlux.

Sorges :

- Eglise (Inv. MH : 8 juin 1967).
- Manoir de Jaillac : façades et toitures ; porte d'entrée cloutée ; sol en galets derrière la porte (Inv. MH : 1er mars 1962).

Sourzac :

- Grotte de Las Agnelas ou de Gabillou, parcelle n° 944, section G du cadastre (Cl. MH : 20 juillet 1942).

- Eglise Saint-Pierre et Paul et vestiges de l'ancienne église à coupoles (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Jardins du Chaufourg, parcelles n°s 338, 339, 340, 341, 342 section AC du cadastre, parcelle n° 61 section AW du cadastre (Inv. MH : 2 novembre 2000).
- Eglise et ses abords, délimités : au nord, par la rivière l'Isle ; au sud, par la R.N. n° 89 de Mussidan à Périgueux ; à l'ouest, par un chemin vicinal allant de Bourgnac à Faye et longeant la parcelle n° 68 ; à l'est, par un sentier longeant les parcelles n°s 65 et 75 (parcelles n°s 65 à 69, 74, 75, section E du cadastre) [S. Ins. : 24 janvier 1955].
- Château de Maupas et ses abords. Voir : Issac (S. Ins. : 27 février 1979).

Tabaterie (Gisement de) :

- Voir : Gonterie Boulouneix (La).

Table (Etang des) :

- Voir : Jemaye (La).

Tamniès :

- Eglise (Inv. MH : 26 juin 1978).
- Ancien prieuré : façades et toitures du bâtiment (Inv. MH : 26 juin 1978).

Tarde :

- Château. Voir : Roque Gageac (La).

Tayac :

- Eglise. Voir : Eyzies de Tayac Sireuil (les).

Temniac :

- Eglise et ruines du château. Voir : Sarlat.

Terrasson :

- Grotte préhistorique de Saint-Sour, parcelle n° 976 du cadastre (Cl. MH : 13 février 1948).
- Eglise Saint-Sour : portail occidental (Inv. MH : 17 janvier 1952). **Annulé.**
- Pont ancien (Cl. MH : 25 juin 1904).
- Maison Renaissance, place de la Halle (Inv. MH : 22 août 1949).
- Eglise Saint-Sour : en totalité, située au lieu "La Niclé", parcelle n° 437, section AH du cadastre (Inv. MH : 3 mai 2001). **Annule et remplace l'arrêté du 17 Janvier 1952.**
- Chapelle Notre-Dame du Mouret : en totalité, parcelle n° 108, section AW du cadastre (Inv. MH : 3 mai 2001).
- Château de Fraysse : en totalité [parcelle n° 15, section AN du cadastre], la terrasse [parcelle n° 14, section AN du cadastre], le jardin [parcelles n°s 12-13-16-17-18, section AN du cadastre] : (Inv. MH : 25 mai 2001).
- Ville haute, délimitée par : au nord, le quai du 4 Septembre, l'avenue de Brive ; à l'est, la rue de Malpas, la rue de la Niole, la maison Juge (incluse), le couvent (inclus), la rue Haute ; au sud, la parcelle de l'hôtel Brossard de Marcillac (incluse), la maison Lacoste (incluse), la ruelle en escalier aboutissant au grand tournant de la rue de la République ; à l'ouest, la rue de la République, la gendarmerie (incluse), la place du Foirail (incluse), la rue Rastignac (parcelles n°s 24, 26, 27, 30 à 54, 56 à 128, 139 à 217, 232 à 324, 334 à 336, 340 à 348, 352 à 495, section F ; n° 1900, section B du cadastre) [S. Ins. : 22 février 1944].
- Bords de la Vézère, délimités comme suit ; 1°) *Rive gauche* : une ligne fictive parallèle à la rive de la Vézère, distante d'elle de 10 mètres, partant de la parcelle n° 21 à la hauteur du Brassat et traversant les parcelles n°s 21, 19, 20, 4 section A, dite de la Plaine, du cadastre ; le quai du 4 Septembre, le quai de l'Industrie, la route qui le prolonge jusqu'au moulin de Losse ; la parcelle n° 997 (incluse), la route jusqu'à l'extrémité ouest de la parcelle n° 916, section E, dite de Bouillac, du cadastre. 2°) *Rive droite* : une ligne fictive traversant la Vézère, de l'angle nord-ouest de la parcelle n° 916 à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 791, section G, dite du Pas Bruzat, du cadastre ; les limites des communes de La Villedieu et Terrasson ; le chemin des Rouffiats jusqu'au point d'aboutissement d'une ligne prolongeant le Pont Neuf à travers les parcelles n°s 760 et 761 ; la limite nord de la parcelle n° 761 et son prolongement à travers la parcelle n° 759 jusqu'à la rive du Brassat ; la rive droite du Brassat (parcelles n°s 997, 1000p, 1001 à 1005, section E, dite de Bouillac ; n°s 1254 à 1256, 1258, 1259, 1261, section F, dite du Bourg ; n°s 21, 22, 24, 27, 30, 35, 39, 40, 43, 49, 50, 52, 54, 316, 325, 329 à 333, 337 à 339, 349, 350, 359, section F, dite de la Ville ; n°s 4p, 19p, 20p, 21p, section A, dite de la Plaine ; n°s 759p, 760p, 761p, 765, 779, 779bis, 780 à 793, 822, section G, dite du Pas Bruzat, du cadastre) [S. Ins. : 1er août 1944].
- Z.P.P.A.U.P. (6 novembre 1995 **et modifiée** le 30 octobre 2003).

Teyjat :

- Grotte dite de "la Mairie" (Cl. MH : 4 avril 1910).

Thénac :

- Eglise du prieuré de Monbos (Inv. MH : 16 mai 1947).
- Remparts de Puyguilhem (Inv. MH : 6 janvier 1927).

Thiviers :

- Eglise (Inv. MH : 15 novembre 1926).
- Château : cheminée du XVI^e siècle (Inv. MH : 6 janvier 1927).

- Z.P.P.A.U.P. (3 juin 1994).

Thonac :

- Château de Losse : corps de bâtiment du midi et de l'ouest ; rempart et son fossé sur les fronts ouest et nord, avec les tours, le châtelet, le pont et l'échauguette d'angle ; terrasse au midi ; pavillon dit "du Moulin", à l'extrémité du jardin en terrasse (Cl. MH : 5 août 1932 et 8 mars 1943). Château et ses abords immédiats (parcelles n°s 135 à 140, 146, 147, section D du cadastre) [S. Cl. : 3 mai 1944]. Abords du château (à l'exception des parties classées), délimités par : à l'ouest, la R.N. n° 706 de l'angle nord-ouest de la parcelle n° 147 à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 141 ; au sud, la limite sud des parcelles n°s 141, 136, 135, la Vézère vers le sud, la parcelle n° 382 ; à l'est le chemin des Bories de l'angle sud-est de la parcelle n° 382 à l'angle nord-est de la parcelle n° 420 ; au nord, la limite nord des parcelles n°s 420, 429, 428, 426, une ligne fictive prolongeant à travers la parcelle n° 475 et la Vézère la limite nord de la parcelle n° 426 jusqu'à la parcelle n° 147 (parcelles n°s 141, 145p, section D du cadastre de Thonac ; n°s 382 à 429, section A du cadastre de Valojoux) [S. Ins. : 28 janvier 1944].

- En totalité, le jardin sur terrasse situé le long de la Vézère, entre le pavillon dit "du Moulin" et le corps de logis du château de Losse D1/85 et 771. Le présent arrêté complète ceux des 5 août 1932 et 8 mars 1943 (Inv. MH : 17 avril 1991).

- Tour penchée de la Vermondie (Inv. MH : 29 décembre 1941).

- Allée d'arbres comprise entre le village et le pigeonnier faisant partie de la ferme du Colombier (C.V. n° 1 de Thonac à Fanlac) et pigeonnier (S. Ins. : 16 octobre 1952).

- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Tocane Saint-Apre :

- Château de Fayolle : façades et toitures ; parc (section B3 n° 476) [Inv. MH : 14 octobre 1969].

- Donjon de Vernode (Cl. MH : 12 juillet 1886).

Tour (La) :

- Manoir. Voir : Sainte-Nathalène.

Tour Blanche (La) :

- Ruines du donjon (Cl. MH : 20 novembre 1906).

- Ruines du château de Jovelle (Inv. MH : 24 juin 1948).

- Grotte de Jovelle - B1/284 et 286 (Inv. MH : 28 novembre 1989).

- Château de Roumaillac : façades et toitures (Inv. MH : 24 juin 1948).

Tourtoirac :

- Ancienne abbaye : croisée du transept et les deux croisillons en cul de four (y compris les chapiteaux historiés et le décor de peintures subsistant sous les enduits) de l'église Saint-Pierre-Es-Liens ; chapelle romane, en totalité ; salle capitulaire, en totalité (Cl. MH : 18 mai 1960) ; parties non classées de l'église Saint-Pierre-Es-Liens ; façades et toitures du Logis abbatial ; murs d'enceinte nord, sud et est (Inv. MH : 20 novembre 1939 et 24 octobre 1960).

Trélissac :

- Château de Caussade (Cl. MH : 17 août 1945).

- Château de Sept Fonds : façades et toitures (Inv. MH : 16 décembre 1947).

- Château dit "Magne" : inscrit en totalité [parcelle n° 33, section BB du cadastre] (Inv. MH : 29 novembre 2004). **Cet arrêté annule et remplace l'instance de classement du 15 décembre 2003.**

- Ancienne église Notre-Dame de l'Assomption : inscrite en totalité [parcelle n° 35 section BB du cadastre] (Inv. MH : 3 décembre 2004).

Trémolat :

- Eglise Saint-Nicolas (Cl. MH : 4 septembre 1913).

- Ancienne église Saint-Hilaire : porche (Inv. MH : 25 juillet 1955).

- Cingle de Trémolat, situé sur le territoire des communes de Calès, Mauzac et Grand Castang et Trémolat et délimité par : le C.V.O. n° 5 depuis son embranchement avec le C.V.O. n° 6, le chemin rural de Rocamadour à La Cabane, le chemin rural de La Cabane à Marcelinque, le C.V.O. n° 5 de nouveau, la route de Trémolat à la station S.N.C.F., la voie de chemin de fer, le C.V.O. n° 3, le chemin rural de Laygue, la rive sud de l'étang du Moulin de Traly, une ligne de visée traversant la Dordogne et aboutissant au lieu dit "Les Combes", le chemin rural de Mauzac à Milhac nord et le C.V.O. n° 6 jusqu'au C.V.O. n° 5 (S. Ins. : 9 août 1965).

- Cingle : partie classée du site (S. Cl. : 31 octobre 1985).

- Cingle de Limeuil (S. Cl. : 31 octobre 1985).

Trigonant :

- Château. Voir : Antonne et Trigonant.

Tuquet (Etang du) :

- Voir : Jemaye (La).

Tursac :

- Gisement préhistorique de Liveyre, parcelles n°s 203 et 205, section C du cadastre (Cl. MH : décret du 25 décembre 1930).
- Gisement préhistorique dit "Abri Cellier", au Ruth, parcelle n° 310, section A du cadastre (Cl. MH : 12 avril 1927).
- Gisement préhistorique au lieu dit "La Forêt", parcelle n° 20, section D du cadastre (Cl. MH : 25 juin 1930).
- Grotte de la Forêt : parcelle n° 167, section AN (Cl. MH : 3 juillet 1981).
- Gisement préhistorique du Ruth, parcelle n° 549, section A du cadastre (Cl. MH : 16 août 1927).
- Gisement préhistorique au lieu dit "Roque Barbel", parcelle n° 205, section A du cadastre (Cl. MH : 21 novembre 1936).
- Gisement préhistorique de La Madeleine, parcelles n°s 125, 126, 127, 131, 131bis et 132, section B, 2ème feuille du cadastre (Cl. MH : 22 octobre 1956).
- Gisement préhistorique dit de la Maison Forte de Reignac, parcelles n°s 34 à 38, lieu dit "Reignac", section AN du cadastre (Cl. MH : 25 avril 1966).
- Eglise : nef (Cl. MH : 14 décembre 1927).
- Château de Marzac - parties suivantes du château : façades et toitures du château. En totalité la chapelle au rez-de-chaussée. Façades et toitures des bâtiments des communs délimitant l'avant-cour du château. Le pigeonnier avec ses deux bâtiments accolés. La terrasse avec ses murs de soutènement. Le jardin avec sa clôture et son bassin (Inv. MH : 15 mars 1991).
- Vestiges du cloître inclus dans le château de Marzac (Inv. MH : 13 mars 1963).
- Ruines du fort, y compris la chapelle (Inv. MH : 17 juillet 1978).
- Maison Forte de Reignac : façades et toitures (Inv. MH : 16 octobre 1964).
- Rochers de la Madeleine. Voir : Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Les). Abrogé par décret du 18 septembre 1987.
- Rochers de l'Angle et des Neuf Frères. Voir : Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Les).
- Gorges de la Vézère (S. Cl. : décret du 18 septembre 1987).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Urval :

- Eglise (Inv. MH : 9 juin 1926).
- Fours à pain dépendant de l'ancien presbytère (Inv. MH : 10 avril 1941).
- Château de La Bourlie : façades et toitures (Inv. MH : 13 novembre 1973).
- Château de La Poujade ainsi que la terrasse qui lui est attenante à l'Est, en totalité [parcelle n° 342, section A du cadastre] (Inv. MH : 15 mai 2003).

Valeuil :

- Dolmen au lieu dit "Laprougès", parcelle n° 598, section D du cadastre (Cl. MH : 24 novembre 1960).
- Mégalithe au lieu dit "Les Coutoux", parcelle n° 476, section C du cadastre (Inv. MH : 22 mars 1962).
- Eglise (Inv. MH : 15 février 1974).
- Château de Ramefort : façades et toitures, bâtiment annexe exclu (Inv. MH : 15 décembre 1980).
- Vallée de la Dronne (S. Cl. : 14 mars 1997).
- Vallée de la Dronne. Voir Dronne (Vallée de la) (S. Ins. : 15 février 1973).

Valojoux :

- Gisement de la Combe, parcelle n° 49, 1re division du cadastre (Cl. MH : 20 août 1935).
- Eglise (Inv. MH : 25 février 1974).
- En totalité, les cabanes jumelées en pierre sèche situées au lieu dit "Les Cabanes" (Inv. MH : 27 décembre 1991).
- Abords du château de Losse. Voir : Thonac (S. Cl. : 3 mai 1944) (S. Ins. : 28 janvier 1944).
- Voir, également, Vézère (Vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

Vanxains :

- Eglise Notre-Dame (Cl. MH : 14 octobre 1908).

Varaignes :

- Château (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Vaugoubert :

- Château. Voir : Quinsac.

Vayssières (Les) :

- Château. Voir : Vitrac.

Vélines :

- Château de la Raye : portail d'entrée ainsi que les façades et les toitures des deux pavillons qui l'encadrent (Inv. MH : 10 avril 1974).
- Eglise Saint-Martin, en totalité - section AO n° 20 (Inv. MH : 1er février 1988).

Vendoire :

- Eglise (Inv. MH : 24 juin 1948).

Verdon :

- Château de Montbrun (Inv. MH : 27 septembre 1948).

Vermondie (La) :

- Tour penchée. Voir : Thonac.

Vernode :

- Donjon. Voir : Tocane Saint-Apre.

Verteillac :

- Château de la Meyfrénie : en totalité les dépendances du château parcelle n° 486 section B du cadastre (Inv. M.H : 5 mars 1998).

Veyrignac :

- Eglise (Inv. MH : 6 décembre 1948).
- Ruines du château de Rocanadel (Inv. MH : 12 octobre 1948).
- Château de Veyrignac : façades et toitures (Inv. MH : 3 août 1962).
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

Vézac :

- Grotte du Roch (Cl. MH : 16 mai 1927).
- Eglise (Inv. MH : 15 février 1974).
- Château de Marqueyssac : façades et toitures (Inv. MH : 29 septembre 1948). Parc (parcelles n°s 915, 917, 918, section B 3 du cadastre) [S. Cl. : 16 décembre 1969].
- Voir, également, Dordogne (Vallée de la) : vallées de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969).
- Arrêté de biotope (14 mars 1990). Voir DIREN à Bordeaux.
- Z.P.P.A.U.P. (2 mars 1995).

Vézère (Vallée de la) :

1°) Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère : ensemble s'étendant sur le territoire des communes de Montignac, Thonac, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Peyzac-Le Moustier, Fleurac, Tursac, Sireuil, Marquay, Les Eyzies-de-Tayac, Meyrals, Saint-Cirq, Campagne, Saint-Cyprien, Manaurie, Valojoux et délimité comme suit : le R.N. n° 706, le C.D. n° 45, le C.V. n° 2, les C.D. n°s 66 et 6, les chemins ruraux du Moustier à Sous le Ruth puis à Fontcharel jusqu'au C.V. n° 5, les C.V. n°s 5, 8 et 4, les C.D. n°s 47 et 31, les C.V. n°s 8 et 1, le C.V.O n° 9, les C.V. n°s 3 et 25, les R.N. n°s 703 et 706, le C.D. n° 35, le C.V. n° 3, le chemin de Petit Beyssac à Marquay prolongé par celui de Sireuil à Marquay et enfin les C.D. n°s 6 et 65 jusqu'à la route rejoignant la R.N. n° 706 par le pont sur la Vézère (S. Ins. : 20 septembre 1966).

2°) Confluent de la Vézère et de la Dordogne : ensemble s'étendant sur le territoire des communes de Limeuil, Le Bugue, Saint-Chamassy, Alles-sur-Dordogne, Le Buisson-Cussac, et délimité par : au nord, à partir de Queyrelevat, le chemin rural de Limeuil à Carpenet jusqu'au G.C. n° 31 de Thenon à Lalinde et celui-ci jusqu'à la R.N. n° 703, le chemin rural qui part de la R.N. n° 703 et qui la rejoint à l'entrée ouest du Bugue, la R.N. n° 703 jusqu'au pont sur la Vézère (communes de Limeuil et Le Bugue) ; à l'est, le pont sur la Vézère, une partie du C.D. n° 31, le C.V n° 10 du Bugue à la Borie jusqu'à la R.D. n° 31, cette R.D. n° 31 jusqu'au chemin rural de Pécabrier, le chemin rural de Pécabrier au C.V.O. n° 5 de Saint-Chamassy à Perdigat, ce C.V.O. n° 5 jusqu'à Saint-Chamassy, le C.V.O. n° 1 de Limeuil à Saint-Cyprien jusqu'au chemin rural allant à Michelou par Carambole, ce chemin rural jusqu'à Michelou, puis le chemin rural de Michelou au C.V. n° 3 de Saint-Chamassy à Vic, le C.V.O n° 3 de Saint-Chamassy à Vic jusqu'à la Fontaine de Laumède et le chemin rural de la Fontaine de Laumède à Vic par Laumède, le C.G.C. n° 51 de Limeuil à Salviac jusqu'au pont de Vic sur la Dordogne (communes du Bugue et de Saint-Chamassy) ; au sud, le pont de Vic sur la Dordogne et le C.D. n° 51, le chemin rural qui va du C.D. n° 51 au C.V.O. n° 1 de Cabans à Alles-sur-Dordogne, par grand chemin, ce C.V.O. n° 1 jusqu'au C.V.O n° 2 de la station d'Alles-sur-Dordogne à Cadouin (communes du Buisson-Cussac et d'Alles-sur-Dordogne) ; à l'ouest, le C.V.O n° 2, de la station d'Alles-sur-Dordogne à Cadouin, le C.G.C. n° 2 de Châteauneuf à Villeréal jusqu'à Sors, la rive gauche de la Dordogne, entre Sors et le pont sur la Dordogne, les deux ponts sur la Dordogne et la Vézère, la limite ouest du site inscrit par arrêté du 25 janvier 1944, et le chemin rural de Limeuil à Queyrelevat suivant les limites ouest des sections C1 et D de la commune de Limeuil (communes d'Alles-sur-Dordogne et de Limeuil) [S. Ins. : 8 août 1969].

3°) Voir, au surplus, les protections existant dans les communes ci-dessus énumérées.

Vieille Cour :

- Château. Voir : Saint-Pierre de Frugie.

Vielvic :

- Eglise. Voir : Saint-Pardoux et Vielvic.

Vieux Mareuil :

- Eglise (Cl. MH : 3 septembre 1912).
- Grotte paléolithique dite "de Fonsac", en totalité, y compris le sous-sol et les galeries (parcelles n°s 464, 465 et 481, section A du cadastre) [Inv. MH : 22 juillet 1997].

Vignaud (Gisement préhistorique du) :

- Voir : Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les).

Villac :

- Maison Salviat (parcelles n°s 764 et 765, section C du cadastre) : façades et toitures (Inv. MH : 2 mars 1979).

Villamblard :

- Ruines du château Barrière (Inv. MH : 24 juin 1948).

Villars :

- Grotte préhistorique du Cluzeau, au lieu dit "Le Coteau", dont l'entrée se trouve sur la parcelle n° 306 et qui se prolonge sous la parcelle n° 307, section B du cadastre (Cl. MH : 9 décembre 1958).

- Eglise (Inv. MH : 28 août 1950).

- Ruines de l'abbaye cistercienne de Boschaud, comprenant les vestiges de l'église du XII^e siècle et les restes du bâtiment oriental du cloître, également du XII^e siècle (Cl. MH : 12 septembre 1950).

- Château de Puyguilhem (Cl. MH : 20 mars 1912). Abords du château : bois et terrains indiqués en rouge sur le plan annexé à l'arrêté (Inv. MH : 19 mars 1945). Château et ses abords, délimités par : au nord, le sentier bordant les parcelles n°s 1482, 1473, 1474, 1475, 1476 ; à l'ouest et au sud-ouest, le C.D. n° 3 de Contrats à Bussière-Badil ; au sud, le sentier rural bordant les parcelles n°s 1503, 1502, 1492 ; à l'est, les limites est des parcelles n°s 1492, 1493, 1491, 1490, 1489, le chemin rural de Villars à Saint-Pardoux La Rivière (parcelles n°s 1473 à 1503 et 1531, section A du cadastre) [S. Ins. : 8 août 1945]. Allée plantée de tilleuls, en bordure ouest de l'esplanade du château, sur la parcelle n° 1593, section A du cadastre (S. Cl. : 23 octobre 1931).

Villefranche de Lonchat :

- Eglise (Inv. MH : 6 décembre 1948).

- Mairie : les façades et les toitures, le hall d'entrée et la cage d'escalier [parcelle n° 2122, section A du cadastre] (Inv. MH : 10 juin 2002).

- Ensemble formé par la Bastide et ses abords (S. Ins. : 11 juillet 1986).

Villefranche du Périgord :

- Eglise Saint-Etienne des Landes : en totalité [parcelle n° 187, section A du cadastre] (Ins. MH : 15 octobre 2002).

- Place du marché, telle qu'elle est délimitée sur le plan annexé à l'arrêté (parcelles n°s 317 à 323, 380 à 385, 437, 438, 458 à 465, section A1 du cadastre) [S. Ins. : 30 décembre 1971].

- Site de la Bastide (S. Ins. : 5 mai 1986).

Villetoureix :

- Tour gallo-romaine de la Rigale (Cl. MH : 22 mai 1905).

- Arbres bordant l'avenue située sur la R.N. n° 708, entre les deux ponts sur la Dronne (S. Ins. : 01 mars 1941).

- Site de la Rivière (S. Ins. : 19 mars 1991).

Vitrac :

- Dolmen de Peyrelevade, parcelle n° 118, section A du cadastre (Cl. MH : 28 février 1910).

- Eglise, y compris l'enfeu du XIII^e siècle adossé à la façade (Inv. MH : 4 décembre 1925).

- Manoir des Vayssières : façades et toitures (Inv. MH : 23 septembre 1970).

- En totalité, la cabane en pierre sèche des "Mazers Hauts" (Inv. MH : 27 décembre 1991).

- En totalité, la cabane en pierre sèche de "Pech Lauzier" (Inv. MH : 27 décembre 1991).

- Village de Montfort (parcelles n°s 688 à 837 du cadastre) [S. Ins. : 17 janvier 1944].

- Voir, également : Dordogne (Vallée de la) : vallée de la Dordogne et du Céou (S. Ins. : 12 août 1969) et vallée de la Dordogne de Vitrac à Cazoulès (S. Ins. : 14 octobre 1969).

- Z.P.P.A.U.P. (13 mars 1995).